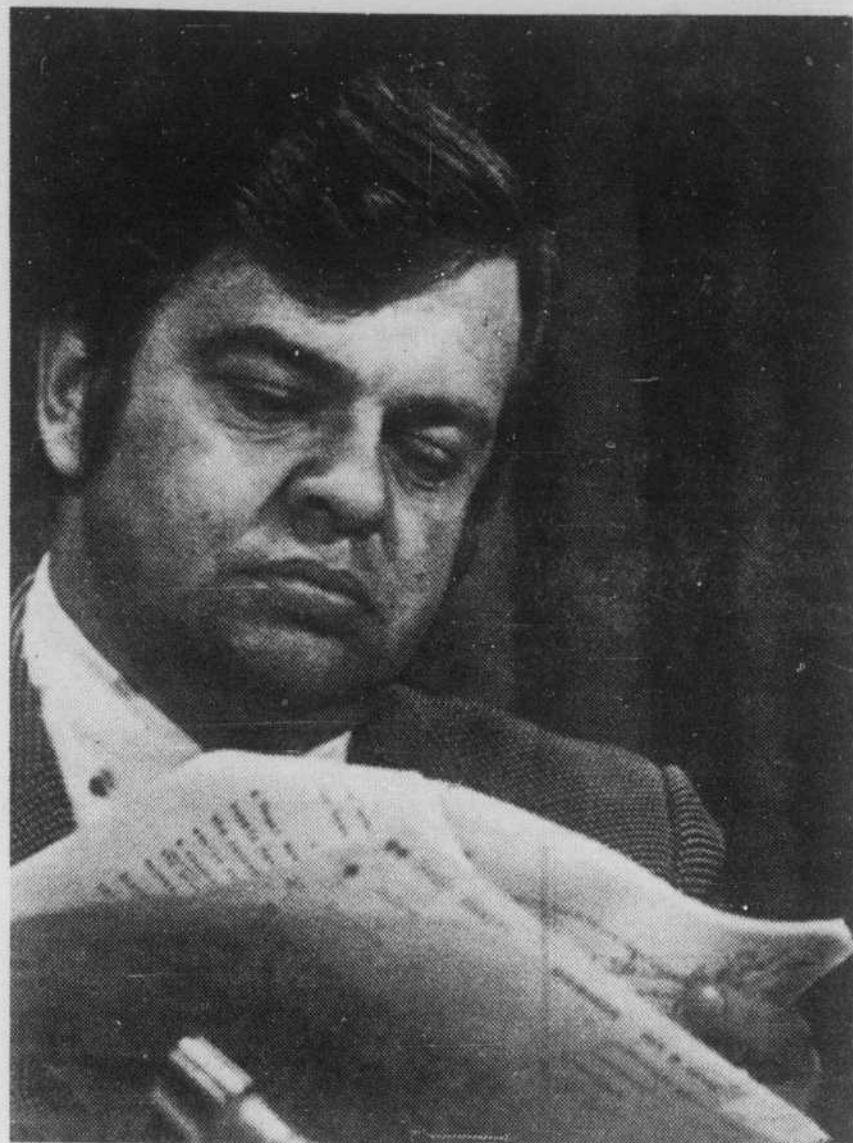




Le ministre de la santé nationale, M. John Munro, a annoncé hier à Ottawa l'intention du gouvernement de réduire la sévérité des peines imposées aux personnes trouvées en possession de marijuana ou de haschisch.

(Téléphoto CP)

Mari: Ottawa indulgent pour un premier délit

OTTAWA (CP) — Sans légaliser la possession ni la culture du cannabis même à des fins personnelles, le gouvernement prendra des mesures visant à l'atténuation des peines imposées aux personnes déclarées coupables de possession de cette drogue, dont il se propose d'autre part de confier la surveillance à la Direction des aliments et drogues.

C'est ce qu'a annoncé, hier le ministre fédéral de la santé, M. John Munro, en précisant que le gouvernement avait d'ores et déjà donné à ses procureurs instruction d'exhorter les tribunaux à accorder "des élargissements absolus ou conditionnels" aux personnes inculpées de simple possession de marijuana ou de haschisch, et n'ayant aucun dossier criminel.

Sous ce rapport M. Munro a ajouté qu'il ne se trouvait à l'heure actuelle, dans le pays tout entier, qu'une dizaine de personnes en prison pour une première offense de possession de cannabis. Ces gens, a encore déclaré le ministre, seront vraisemblablement libérés sous "beu".

D'autre part M. Munro s'est dit convaincu que la courbe de la consommation de marijuana par les jeunes du pays avait franchi son sommet et qu'elle allait aujourd'hui décroissant. Il a saisi là l'occasion de mettre tous les jeunes gens en garde contre une interprétation erro-

née de ses déclarations: l'adoucissement des peines touchant la possession de cannabis, a-t-il souligné, n'est pas une marque d'approbation à l'égard de cette drogue.

Cependant même s'il entend maintenir à un niveau "sévère" les sentences imposées aux trafiquants, le gouvernement a également l'intention de restreindre cette sévérité, a ajouté le ministre.

M. Munro, qui précisait la politique gouvernementale suite à la parution d'une tranche du rapport de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, intitulée "Le Cannabis", il y a plusieurs mois, a indiqué que cette politique comporte cinq éléments fondamentaux.

L'intention de ne pas légaliser la possession de cannabis et celle d'adoucir les peines non seulement pour la possession mais aussi pour le trafic sont deux de ces éléments.

Les autres sont: — l'intention de soustraire le cannabis à la loi sur les stupéfiants et de "le reporter à la loi sur les aliments et drogues ou à toute autre loi fédérale appropriée";

— celle d'atténuer les conséquences de certains actes illicites relatifs au cannabis;

— celle d'accroître les programmes de

Voir page 6: Mari

Le NPD-Canada est-il en voie de perdre son aile québécoise?

par François Barbeau

L'aile québécoise du Nouveau parti démocratique est demeurée sur sa décision de ne pas modifier un iota de son programme électoral présenté le 29 juin et qui a soulevé, par ses articles traitant du droit du Québec à l'autodétermination, l'ire du leader national du parti, M. David Lewis.

Dimanche, une délégation du NPD-Q, présidée par M. Marc Boulard, un des cinq vice-présidents de l'aile québécoise, s'est rendue à Ottawa rencontrer l'exécutif national du parti lui redire son intention de ne pas modifier le programme.

La mission de cette délégation lui avait été dictée par le conseil provincial du NPD-Q à la suite d'une réunion tenue le 17 juillet. On peut présumer, les tenants du droit du Québec à l'autodétermination étant à peine aussi nombreux que les tenants de l'unité canadienne au sein du NPD-Q, que cette réunion a été particulièrement orageuse.

Dimanche, devant cette position immuable, les membres de l'exécutif national du parti sont demeurés immua-

bles de leur côté et ont réitéré avec insistance leurs demandes de modifications du programme québécois.

Faute de quoi, ont-ils laissé entendre, le leader national du parti, M. Lewis, devra trancher lui-même la question le 15 août et renier le NPD-Q, désavouer les candidats choisis au Québec et couper les vivres à l'aile québécoise.

D'ici le 15 août, il devra y avoir réunion de l'exécutif du NPD-Q et réunion du conseil provincial, dont les membres seront mis au fait des déclarations de dimanche et de la réaction de l'exécutif national devant l'entêtement de l'aile québécoise à se lancer en campagne avec un programme prônant le droit à l'autodétermination.

Le président du NPD-Q, M. Raymond Laliberté, n'assistait pas à la réunion de dimanche.

M. Laliberté a déjà longuement expliqué les circonstances qui ont mené à la publication du programme controversé.

Voir page 6: NPD-Canada

Wagner au PC: une affaire déjà classée!

par Pierre-L. O'Neill

Le juge Claude Wagner aurait déjà accepté les offres du Parti conservateur. Il apparaît aujourd'hui acquis qu'il deviendra sous peu le lieutenant québécois de M. Robert Stanfield.

Au niveau des plus hautes instances du parti, c'est le plus discrètement mais avec non moins de satisfaction que l'on fait état d'une entente tacite. Tout en reconnaissant qu'il reste à finaliser "certaines modalités", on attend du juge Wagner rien de moins qu'une confirmation officielle. D'un commun accord, c'est à la mi-août que les intéressés ont fixé l'échéance formelle.

Désireux de faire cesser toutes les rumeurs de tractations secrètes et de surenchère, ces mêmes milieux bien informés soulignent par ailleurs que les sommes jusqu'ici mentionnées ne corres-

pondent en rien à la réalité. Le Parti conservateur, affirme-t-on, ne s'est montré que raisonnable et le juge Wagner n'a pas paru outrancièrement exigeant.

A ce propos, un quotidien avançait l'autre jour le chiffre de \$300,000 en espèces. A cette première exigence, on faisait également état d'un emploi assuré, en cas d'échec électoral à \$30,000 par année durant 10 ans.

Or, il n'en serait rien. Les termes de l'entente dont on prédit la confirmation dans les jours qui viennent visent notamment, en cas de défaite électorale, à garantir au juge Wagner un emploi pour les dix prochaines années. Une étude légale ou il pourrait poursuivre la pratique du droit.

Il fallait en outre prévoir le cas où M. Wagner serait élu député mais dans

la météo

Ensoleillé. Périodes nuageuses. Risques d'orages. Max.: 80.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Alphonse

VOL. LXIII - NO 175

Montréal, mardi 1er août 1972

15 CENTS

En attendant les funérailles, ce matin

Silence menaçant à Ste-Thérèse

par Jean-Pierre Charbonneau

A quelques heures des funérailles du jeune André Vassart de Sainte-Thérèse, le maire René A. Robert de cette municipalité a annoncé en fin d'après-midi hier que la loi de l'émeute proclamée la veille au soir serait prolongée 24 heures de plus afin d'assurer que la journée d'aujourd'hui se déroule dans le calme.

On sait que samedi et dimanche, le centre-ville de Sainte-Thérèse de Blainville a été secoué par de violentes manifestations de jeunes gens venus protester contre la mort d'un des leurs, abattu vendredi soir par un jeune policier de l'endroit.

Au moment de mettre sous presse, hier soir, on craignait une nouvelle manifestation à Sainte-Thérèse, cependant à 21h30, tout s'était calmé. Toute la journée, hier, les policiers de Sainte-Thérèse, secondés d'une vingtaine d'agents de l'unité mobile de la Sûreté du Qué-

bec, ont patrouillé la ville afin de s'assurer que la situation reste calme. Dans l'ensemble, les policiers ont été assez tolérants dans l'application de la loi de l'émeute, qui leur permet de disperser tout groupe de plus de trois personnes qui se forme à quelque endroit que ce soit sur les places publiques. Le chef de police de Sainte-Thérèse a dit aux journalistes que ses hommes n'avaient pas appliqué dans la journée les dispositions de la loi de l'émeute. C'est pourquoi le "village" de cette Sainte-Thérèse (on appelle ainsi le centre-ville de la municipalité, aux abords du poste de police, de l'Hôtel Blainville, du bureau de poste et de l'église) a été grouillant de jeunes tout l'après-midi, sans que la police n'intervienne pour les disperser.

Interrogé sur la tragédie qui lui a fait perdre son fils, M. Vassart, un ancien syndicaliste de la FTQ pour

la General Motors, aujourd'hui conciliateur au ministère provincial du travail, a déclaré qu'il ne croyait pas à un accident de ce genre-là.

Rappelons que, selon la version toujours retenue par la police, le jeune Vassart a été tué accidentellement d'une balle à la tête après que le constable André Goulet qui le poursuivait en rapport avec une affaire de drogue, eut trébuché. Toutefois, cette version est contestée en partie ou en totalité par de nombreuses personnes, jeunes et moins jeunes.

Ainsi, une mère de trois enfants habitant sur la rue Brazeau a déclaré hier au DEVOIR qu'elle avait été témoin de l'incident de vendredi soir. Elle nous a raconté qu'accompagnée de ses trois enfants, elle s'apprêtait à traverser la rue, en début de soirée, lorsqu'elle vit un jeune homme pourchassé

par un policier le revolver à la main. Au même moment, elle a aussi remarqué la présence d'un autre policier qui dirigeait la circulation, non loin de là. La femme a alors vu la poursuite qui a amené le jeune Vassart et le constable Goulet dans la cour du Foyer pour vieillards.

A cet endroit, selon le témoin, le constable Goulet a visé et tiré un premier coup de feu qui semblait être un avertissement puis, il tira un second coup au moment où le jeune homme allait se cacher derrière une automobile. Ce dernier coup de feu a été le coup mortel.

Par ailleurs, le père du jeune Vassart a annoncé qu'il avait pris toutes les dispositions pour que la vérité complète jaillisse lors de l'enquête du coroner qui, croit-on, devrait débiter au début

Voir page 6: Sainte-Thérèse



L'entrée de l'armée britannique dans les zones interdites de Londonderry. La rapidité de l'opération de nettoyage n'a pas manqué d'étonner (Téléphoto AP)

Québec serait prêt à aider Cabano, même sans Ottawa

par Pierre Richard

Lassé par les tergiversations du ministère fédéral de l'expansion économique régionale, le gouvernement du Québec serait prêt à appuyer financièrement le projet de cartonnerie de Cabano sans attendre la décision d'Ottawa et même si cette décision devait être défavorable au projet.

C'est ce qu'a indiqué hier une source proche de M. Guy Saint-Pierre, ministre québécois de l'industrie et du commerce. Un communiqué était d'ailleurs en préparation, hier, au ministère pour annoncer ces jours-ci la participation du Québec au projet de Cabano.

D'autre part, toujours selon cette source, le ministre Saint-Pierre devait avoir hier ou aujourd'hui un entretien téléphonique avec M. Jean Marchand, ministre de l'expansion économique régionale. Au cours de cet entretien, M. Saint-Pierre devait communiquer à M. Marchand la réponse de Québec à la dernière exigence posée par Ottawa selon laquelle le gouvernement Bourassa devrait s'engager à soutenir la Société populaire des pâtes et papiers du Québec, promoteur du projet, dans l'éventualité de difficultés de parcours.

Quelle sera la réponse de Québec à l'exigence posée par M. Marchand? Dans l'entourage du ministre Saint-Pierre, on laissait entendre hier, que le gouvernement est prêt à appuyer le projet de Cabano en cas de difficultés mais qu'il n'est pas disposé à signer un chèque en blanc pour le seul plaisir de rassurer Ottawa.

Vendredi dernier, le ministre Jean Marchand a déclaré que son ministère ferait le nécessaire pour accorder à Cabano les \$8 millions de subventions demandées, si deux conditions étaient remplies: l'engagement des promoteurs du projet et de leur principal client canadien, Brock Containers, que les opérations de la nouvelle usine ne réduiraient pas la production des autres usines canadiennes de carton ondulé et l'engagement du gouvernement Bourassa de soutenir la Société populaire des pâtes et papiers en cas de difficultés.

Hier, M. Roger Morasse, secrétaire de la Société populaire, a confirmé ce qu'il annonçait le Devoir dans son édition de samedi dernier: une garantie, signée par les dirigeants de la Société et par Brock Containers, à l'effet que les 50,000 tonnes de carton que doit acheter Brock Containers de la nouvelle usine, ne seraient pas substituées à du carton produit par d'autres usines canadiennes, a été remise, mercredi dernier, au bureau du ministre Marchand.

Par ailleurs, une quarantaine de dirigeants de divers organismes de l'Est du Québec impliqués dans la mise sur

Voir page 6: Québec

Débat à la télévision: Ryan-Drapeau

Sur les ondes de Télé-Métropole, au canal 10 de Montréal, MM. Jean Drapeau, maire de Montréal, et Claude Ryan, directeur du journal LE DEVOIR, discuteront durant une heure, dimanche prochain, du rapport de la Commission de police du Québec sur la conduite du chef Jacques Saulnier. Le débat aura pour cadre l'émission "Le choc des idées", qui est diffusée de 4h à 5h, après midi, et comme modérateur le directeur du service de l'information et des affaires publiques de Télé-Métropole, M. Claude Lapointe.

D'autre part le président de la Commission de police, le juge Roger Gosse, a refusé hier de se prêter au moins

Voir page 6: Débat

Ulster: il n'y a plus de "zones interdites"

BELFAST (d'après Reuter et AFP) — Une rue des plus passantes du paisible village de Claudy, non loin de Londonderry, a été ravagée hier par trois violentes explosions qui ont fait 6 morts.

Des voitures piégées ont servi aux attentats. Chacune contenait environ 100 livres d'explosifs.

Une fillette de neuf ans, une femme et quatre hommes ont été tués par les déflagrations. Parmi les nombreux blessés figurent un garçonnet de trois ans, six jeunes filles, deux vieilles dames et un vieillard.

L'attentat de Claudy a eu lieu quelques heures après l'opération massive de nettoyage des enclaves menée par l'armée britannique appuyée par des bulldozers Centurion.

Les Britanniques n'ont rencontré aucune résistance organisée de la part des volontaires de l'IRA provisoire. L'armée britannique occupe maintenant "Free Derry", symbole de la résistance de l'armée irlandaise clandestine à l'"occupation" anglaise.

On déplore toutefois deux morts — un jeune homme de 16 ans et un "terroriste" de 25 ans.

La même opération s'est déroulée, au même moment, à Belfast, avec un

résultat analogue. Il n'y a plus aujourd'hui de "zones interdites" en Irlande du Nord.

Les Centurion de l'armée transformés en bulldozers, le canon de 120 millimètres enlevé pour l'occasion, ont déblayé les barricades de l'IRA, comme celles des protestants extrémistes de l'UDA (Association de défense de l'Ulster). Environ 13,000 soldats, la figure noire, l'arme prête, occupent tous les quartiers "sensibles", Ardoyne, Billymurphy, Andersonstown (catholique), Shankill Road, Sandy Row (protestants) de la capitale comme ceux de Derry.

M. William Whitelaw, secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, a justifié cette offensive de grand style par sa volonté d'empêcher l'IRA de "dévaster la province".

M. Whitelaw a déclaré que l'"immense patience" du gouvernement britannique avait maintenant pris fin. Il a ajouté: "Les efforts considérables que nous avons fournis pendant quatre mois depuis l'imposition de l'administration directe pour mettre fin au terrorisme, en employant le minimum de force, nous donnent le droit indéniable de nous opposer à la violence, partout où l'on s'obstine à la déchaîner".

La réussite exemplaire de cette opération, dont le gouvernement s'est félicité hier après-midi à la Chambre des communes, pose néanmoins pour M. Whitelaw une question angoissante. Où est l'IRA? Le proconsul ne l'a pas caché. "Je ne me fais aucune illusion, a-t-il dit, l'IRA voudra frapper à nouveau et il est prudent de se préparer à sa réaction".

En fait, il semble que les "provisoires" aient été prévenus bien à temps de l'opération "Motorman". Depuis 48 heures, ils avaient pratiquement cessé leurs activités. Leurs chefs, qu'il s'agisse de Seamus Twomey à Belfast ou de Martin McGuinness à Londonderry, se cachent probablement dans les "sanctuaires" de l'Irlande du sud, en attendant que passe l'orage. Les armes ont été soigneusement cachées et les rafles de l'armée ont donné un maigre résultat.

Hier soir, l'Etat-major de l'aile provisoire de l'IRA a indiqué à Dublin que l'armée clandestine avait évité la confrontation avec les troupes britanniques à Belfast et à Londonderry dans le seul souci de ne pas causer

Voir page 6: Ulster

M. Claude Nolin; Me Brian Mulroney et M. Claude Dupras.

Alors qu'il aurait souhaité les plus secrètes négociations, le juge Wagner a joué de malchance. Ses entretiens avec M. Stanfield finissaient inévitablement en première page des quotidiens. L'autre jour encore, revenant d'un séjour à Trois-Pistoles, M. Wagner décide d'accepter l'invitation d'un ami et se rend passer quelques instants dans un chalet de Saint-Laurent sur l'île d'Orléans. Il y trouve de nombreux organisateurs sans mandat désireux de discuter son adhésion. Plus encore, un photographe est informé et le lendemain, le juge aperçoit sa photo en première page du Soleil. Pourtant les grands stratèges soutiennent qu'ils n'en

Voir page 6: Wagner

informations

Lin Piao contre Mao

571, comme soulèvement armé

HONG KONG — Des causes lointaines remontant à 1964, comme la politisation intensive de l'armée de libération, et une cause plus immédiate, le fameux document 571 préparant le complot contre Mao Tsé-toung dès mars 1971 ont probablement entraîné la condamnation de Lin Piao puis sa disparition en septembre 1971.

Pourtant, de l'épopée de la révolution chinoise, il était sorti comme le héros militaire le plus authentique.

Il avait été un des principaux instigateurs de la révolte manquée de Nanchang dans le Sinkiang, le premier août 1972, jour de la création de l'armée populaire de libération qui est commémoré chaque année. Le jour de l'armée sera pour la première fois

célébré en son absence cette année.

Son endoctrinement intensif de l'armée populaire, au début des années 1960, avait fait de l'armée chinoise une force idéologique puissante qui devint vite un défi et une menace pour le parti lui-même. Ainsi les officiers des forces armées représentaient plus de soixante pour cent des effectifs des conseils provinciaux et des organes du parti en 1969. Au moment de sa désignation comme successeur de Mao Tsé-toung, l'armée populaire de libération contrôlait pratiquement la vie politique chinoise.

En même temps, Lin Piao en 1966 faisait publier les premières éditions du petit Livre rouge des citations du président Mao. Cette initiative, estimée

i-on, marqua paradoxalement, auprès de membres influents du parti, le début de la fin pour le proche camarade de combat de Mao Tsé-toung qui devait pourtant connaître encore les plus grands honneurs.

C'est aujourd'hui encore cette théorie de faux-marxisme, du rôle du génie qui est le plus souvent attaquée dans les organes officiels. Lin Piao, en présentant Mao Tsé-toung comme le héros, tentait de démontrer que ce sont les héros qui font l'histoire alors que la thèse marxiste correcte est que ce sont les événements et circonstances qui font les héros. Mao Tsé-toung lui-même se serait plaint de ce culte de la personnalité dans ses entretiens avec Edgar Snow.

Mais la cause immédiate et décisive de la condamnation de Lin Piao paraît être le projet ou document 571 qui commença à circuler dès mars 1971 parmi les officiers de confiance de l'entourage de Lin Piao, alors ministre de la défense.

Le chiffre 571, traduit en mandarin, peut signifier soulèvement armé ou soulèvement de Wuhan. En 1967, à nuhan, sur le Yang-Tsé, la garnison, sous le commandement du général Chen Tsai-Tao, s'était révoltée et s'était emparé de deux émissaires envoyés par Pékin, porteurs d'instructions du président Mao.

Dans ce document, attribué à Lin Piao, celui-ci se plaignait du sort réservé par Mao Tsé-toung à ses anciens camarades d'armes tels que Chou Yang, Liu Shao-Chi, Chen Po-Ta et Wang Ming.

Il suggérait que le président Mao abandonne son poste de président du parti communiste pour celui de président de la République populaire de Chine. Une telle substitution l'aurait privé de tout pouvoir réel.

Le document 571 comprenait quatre pages. Il s'élevait aussi contre un retour à une révolution tranquille et pacifique et demandait le maintien de la révolution. Il critiquait Mao non seulement pour son attitude à l'égard de ses anciens camarades mais aussi pour la façon dont il manipulait la jeunesse et pour sa politique économique trop rigoureuse. Le président Mao était désigné sous le pseudonyme de B-52 et était comparé au despote qui unifia la Chine, Chin Shih Huang-Ti.

Le document 571 fut distribué après l'élimination de Lin Piao comme un exemple négatif pour être critiqué par les cadres du parti, au début de 1972.

Une étude du document 571 fut aussi transmise, scellée et remise en mains propres par des agents de liaison de l'armée de libération du nord aux officiers militaires loyaux de Canton et de Shanghai.

C'est cette étude du document 571 qui a fait pour la première fois allusion auprès des cadres du parti et de l'armée, au complot de Lin Piao visant à assassiner le président Mao. Le complot, selon cette étude, aurait été préparé dès mars 1971 par Yu Hsin Yeh, chef adjoint du bureau du quartier-général de l'armée de l'air, sous la direction du fils de Lin Piao, Lin Li-Kuo, chef adjoint des opérations de l'aviation militaire.

Un petit groupe d'officiers d'aviation devaient s'emparer du pouvoir à Shanghai à l'occasion d'une visite de Mao Tsé-toung et remplacer les responsables provinciaux. En cas d'échec ils devaient tenter de regagner les montagnes du Chekiang pour commencer une lutte armée.

Autour de ce petit groupe d'officiers de l'aviation, Lin Piao et son épouse auraient rassemblé ensuite de nombreux officiers mécontents. La liste de ces officiers n'a jamais pu être établie avec certitude.

la direction centrale du parti.

Cet accent renouvelé sur la suprématie du parti civil s'est accompagné, d'un recul considérable, au cours de cette année, de la présence visible des uniformes dans la vie quotidienne. Au sommet, on constatait que des dirigeants que l'on était autrefois habitude à voir en uniforme, comme par exemple le ministre du commerce extérieur, M. Pai Hsiang Kuo, ou le chef de la municipalité de Pékin, M. Wu Teh, se montrent aujourd'hui en costume civil. A la base, on observe que les militaires qui sont membres des comités révolutionnaires d'usines ou d'unités diverses se montrent beaucoup moins.

Cependant, comme l'ont indiqué plusieurs radios provinciales, l'année 1972 est une année d'entraînement militaire intense. Sur le plan de la défense proprement dite, certains ajustements d'importance ont également été faits. Tout en continuant d'insister sur l'importance du travail politique, qui a pris cette année plus particulièrement la forme d'une étude du marxisme-léninisme, la presse centrale a publié quelques articles soulignant que l'entraînement militaire ne doit pas être négligé pour autant. La stratégie de la guerre populaire reste la règle, car l'homme est le facteur principal, mais, comme le rappelait l'éditorial du quotidien de l'armée de libération le 19 juin dernier, nous devons nous efforcer de posséder les techniques militaires modernes hautement développées.

te chinois, en juin 1970. Au cours de cette réunion, Lin aurait suggéré la création d'un titre de président d'Etat et Mao aurait soulevé à six reprises, de vives objections contre une telle innovation.

Mao aurait alors commencé à suspecter Lin Piao et à restreindre ses pouvoirs. Cette attitude aurait motivé la tentative de coup d'Etat du vice-président, confirmée en avril dernier par un rapport établi par les services de renseignements de Taiwan. Ce rapport donnait une version des événements analogue à celle qui fut présentée aux membres du parti par les responsables maïoïstes.

Les observateurs affirment, enfin, que le délai de dix mois, écoulé entre la mort de Lin Piao et l'explication qui en est donnée pourrait avoir été provoqué par des purges menées contre les partisans de Lin Piao, étant donné son influence au sein du parti et de l'armée. Ces purges, précise-t-on de même source, auraient été menées en deux étapes. Après avoir apparemment terminé les épurations au niveau du gouvernement central, les communistes chinois s'emploieraient actuellement à rétablir l'ordre dans les différentes provinces chinoises.

re, le maréchal, qui selon des sources diplomatiques bien informées a pris la succession de l'ancien ministre de la défense, a souligné au banquet célébrant le 45ème anniversaire de l'armée chinoise, que cette armée est créée et commandée par notre grand dirigeant, le président Mao, et par le parti communiste chinois. Ces paroles vivement applaudies par plusieurs centaines de militaires et civils chinois présents parmi les invités, qui comptaient aussi des diplomates, des attachés militaires et des résidents étrangers, tranchent nettement, par l'accent mis sur la suprématie du parti sur l'armée, avec le discours prononcé l'an passé par l'ancien chef d'état-major Huang Yung Sheng, disparu avec Lin Piao, et qui avait été très discret sur le rôle dirigeant du parti.

Pour Taïpeh, Mao fait d'une pierre deux coups

TAIPEI (AFP) — Les relations sino-soviétiques pourraient connaître une nouvelle détérioration à la suite des récentes révélations sur la mort de Lin Piao mettant en lumière le rôle des Soviétiques dans cette affaire.

Selon ces révélations, Lin Piao se serait opposé à la nouvelle politique de Mao Tsé-toung à l'égard des Etats-Unis et serait mort dans un accident d'avion au-dessus de la Mongolie extérieure après avoir tenté vainement de renverser le président Mao avec l'appui de l'Union soviétique.

Pour les observateurs taïwanais, le président Mao, en liant la mort de Lin Piao et le rôle des Soviétiques, fait d'une pierre deux coups. Cela lui permet, en effet, de poursuivre sa campagne anti-soviétique tout en donnant une explication raisonnable à l'élimination de son plus proche compagnon d'armes et successeur désigné.

Selon les spécialistes des affaires communistes, Lin Piao aurait compris qu'il ne pouvait plus espérer succéder à Mao après que ce dernier lui eût retiré certaines responsabilités dans le domaine militaire à la suite de la deuxième session plénière du comité central du parti communis-

Yeh Chein-Ying dénonce les complots de renégats

PEKIN (AFP) — Le maréchal Yeh Chein-Ying, vice-président de la commission militaire, a dénoncé hier soir sous les applaudissements d'un millier de personnes réunies au palais de l'Assemblée nationale populaire les complots criminels tramés par les renégats, agents de l'ennemi, et les arrivistes dissimulés au sein du parti pour usurper la direction du parti et s'emparer du pouvoir.

Jamais depuis l'élimination de l'ancien président Liu Chao-Chi un dirigeant chinois n'avait dénoncé en termes aussi vifs et clairs l'existence de ces complots, terme qui vise cette fois Lin Piao dont la trahison est connue depuis quelques jours.

Parlant au nom de tous les commandants et combattants de l'armée popula-

la vie politique du pays.

Même s'ils se font aujourd'hui nettement plus discrets qu'il y a un an, les trois millions et demi d'uniformes de grosse toile (verte pour l'armée de terre, grise pour la marine et verte et bleue pour les aviateurs), dépouillés de tous signes distinctifs de grades sous le règne de Lin Piao, gardent toute leur importance au milieu de la population chinoise dont les soldats contiennent de partager les travaux à l'usine et aux champs.

Mais, depuis un an, d'importantes réajustements ont été faits, tant sur le plan politique que dans le domaine militaire.

Depuis la disparition de Lin Piao, accusé d'avoir tenté d'instaurer une dictature militaire, le président Mao Tsé-toung a émis une nouvelle directive: "il faut que l'armée apprenne auprès du peuple", slogan qui remplace sur les grands placards rouges disposés un peu partout à travers le pays, celui qui était en vigueur sous Lin Piao: "que le peuple apprenne auprès de l'armée". Et certains soldats chinois ont pu se demander au fond d'eux-

mêmes pourquoi, au lendemain de la disparition de Lin Piao, l'automne dernier, des millions de civils se mettaient à chanter à tue-tête un chant datant de 1947, les trois règles de discipline et les huit points d'attention, qui recommandent aux militaires de respecter les civils, notamment d'obéir aux ordres, de parler poliment, ou de ne pas prendre de libertés avec les femmes.

La presse le répète à de nombreuses reprises depuis un an: le parti commande au fusil, et non l'inverse. C'est aussi après la disparition de son ancien compagnon d'armes que le président Mao a fait connaître une autre nouvelle directive: la ligne politique et idéologique est déterminante en tout, mot d'ordre qui semble notamment signifier aux chefs militaires, notamment ceux des provinces, que le pouvoir central, quels qu'aient été leurs liens avec l'entourage de Lin Piao, ne cherchera pas à les priver de leur pouvoir aussi longtemps que ceux-ci, à leur tour, respecteront et appliqueront les directives de

Nouveaux gisements de gaz en Alberta

DENVER (Colorado) (AFP) — La société Sundance Oil Co. a annoncé lundi de nouvelles découvertes de gaz naturel en Alberta, à 100 milles à l'est de Calgary.

Quatre forages, dont les profondeurs varient de 3,800 à 4,500 pieds, ont donné pendant une demi-heure des débits allant de 1,200 pieds cu-

bes jour pour un puits, à 94,000 pieds cubes pour le puits le plus productif, définissant ainsi, selon la société, un nouveau gisement de 16 km sur 5 km.

Un contrat pour la vente du gaz produit par ces quatre puits a été signé avec la Trans Canada Pipe Lines Co. au prix de 19 cents par milliers de pieds cubes.

internationales

Bokassa fait bastonner à mort des voleurs

BANGUI (AFP) — Les châtiements sans pitié décidés hier après-midi par le général Jean Bedel Bokassa contre les voleurs centrafricains, ont commencé à être appliqués en début de soirée à la maison d'arrêt de Bangui, sous la conduite du chef de l'Etat lui-même, entouré des membres de son gouvernement et des officiers supérieurs.

Quarante-six hommes, condamnés pour vol, étaient assis sur deux files lorsque le président, en uniforme, est entré dans la prison suivi d'un détachement de soldats armés de matraques de bois.

Un soldat par homme, de sorte que tout le monde y passe, a ordonné le président.

Plusieurs des détenus bastonnés ont péri des suites des coups reçus, a indiqué hier soir la radio centrafricaine. Annonçant cette nouvelle, le haut-commissaire à l'information M. Victor Tetey, a précisé que les corps seraient exposés sur la plus grande place de Bangui.

Sadate-Kadhafi: le tête-à-tête de l'unité se poursuit

TUNIS (AFP) — Les présidents Anouar Sadate et Mouammar Kadhafi ont commencé hier après-midi à Tobrouk, les entretiens au sujet de la fusion totale entre l'Egypte et la Libye, proposée par le conseil de la révolution libyenne, annonce Radio-Tripoli, dans son bulletin d'information de 21 heures.

Les deux présidents se rendront aujourd'hui à Benghazi où ils poursuivront leurs entretiens, a indiqué la radio libyenne.

Par ailleurs, Radio-Tripoli annonce qu'une imposante marche populaire a eu lieu à Tripoli, pour demander la proclamation de l'union totale entre l'Egypte et la Libye. Les participants à cette marche brandissaient des banderoles réclamant la fusion totale pour faire face aux complots des ennemis de la nation arabe.

Le professeur Huebl comparait à Prague

PRAGUE (Reuter) — Le professeur Milan Huebl, ancien membre du comité central du parti communiste tchécoslovaque et directeur de l'école du parti, démis de toutes ses fonctions et expulsé du parti après l'invasion d'août 1968, a comparu hier devant un tribunal de Prague, sous l'inculpation de subversion.

Milan Huebl est la plus haute personnalité du régime d'Alexandre Dubcek à être jugée depuis le début de la vague de procès intentés, depuis deux semaines à Prague, contre des personnalités libérales, toutes inculpées de subversion ou de complicité. 28 d'entre elles ont déjà été condamnées à des peines de prison.

Enfin, l'orientation politique de la défense nationale étant étroitement liée à celle de la politique étrangère, les observateurs pensent que la stratégie tous azimuts qu'ils voyaient dans les théories de Lin Piao, pour qui il fallait être prêt à noyer dans la guerre révolutionnaire les agresseurs risquant de venir de tous côtés, les Etats-Unis comme l'Union soviétique semble avoir cédé la place à une défense plus préoccupée par le risque d'affrontement avec le voisin soviétique au nord, que par le danger américain que la diplomatie de M. Chou En lai semble avoir réussi à écarter.

INSTALLATION DE GOUTTIÈRES HO-DO

EMAILLES • CUIVRE GALVANISÉ • ALUMINIUM RÉPARATIONS ESTIMES GRATUITS

MONTREAL 322-4160 QUEBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO" spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction.

La crise sociale britannique

Aucun progrès apparent après les entretiens du comité Jones-Aldington

LONDRES (AFP et Renter) — Les entretiens du comité Jones-Aldington sur la réforme des industries portuaires n'ont abouti à aucun progrès apparent permettant d'envisager à brève échéance la fin de la grève générale des dockers déclenchée vendredi dernier. Le comité qui réunissait d'une part M. Jack Jones, secrétaire général du syndicat des transports, et d'autre part, Lord Aldington, président du comité des industries portuaires, a simplement convenu de poursuivre ses négociations sur la base du rapport qu'il avait élaboré la semaine dernière et dont les propositions, jugées insuffisantes par les dockers, avaient été rejetées.

En quittant la réunion en début de soirée, M. Jack Jones, n'a pas caché qu'il n'avait pas l'intention de convoquer la conférence des délégués syndicaux des 42.000 dockers britanniques, qui seule a le pouvoir d'annuler l'ordre de grève illimitée lancé la semaine dernière, tant que des résultats plus tangibles n'auraient pas été obtenus.

Le tribunal des relations industrielles a fait pour sa part un geste d'apaisement dans la crise des dockers, hier après-midi, en annulant le jugement par lequel il avait condamné cinq délégués syndicaux des dockers à des peines de prison. La condamnation des dockers accusés d'avoir ignoré les injonctions de la cour leur demandant de mettre fin à leur boycottage de certaines entreprises de transport par conteneurs, est à l'origine de la grève générale qui paralyse actuellement les ports britanniques.

En cinq minutes, le tribunal, saisi par la firme Midland Cold Storage, l'une des entreprises de transport par conteneurs du port de Londres, victime de ce boycottage, est revenu sur sa précédente décision. Le tribunal a fondé ce renversement de jurisprudence sur le jugement des lords judiciaires qui stipulait que la responsabilité de telles actions illégales reposait sur les syndicats en tant que tels et non sur ses adhérents.

Les Britanniques auront-ils à se prononcer entre l'anarchie industrielle et le respect de la loi au cours d'élec-

tions générales anticipées, cet automne? Les spéculations en ce sens citées par la gravité de la situation sociale engendrée par la loi Carr ne paraissent guère fondées pour le moment, estiment les commentateurs politiques.

Mais nul n'écarter ce recours, à brève échéance, si la situation sociale l'exige. On pense toutefois que le premier ministre, M. Edward Heath, entend d'abord présider à l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun avant de se présenter de nouveau devant les électeurs.

On estime cependant que la semaine passée, avec son cortège de grèves qui a mis le pays au bord de la grève générale, aura été un avertissement sévère aux conservateurs. Certains observateurs pensent d'ailleurs qu'il a été entendu.

Ils en veulent pour preuve le discours modéré prononcé au cours du week-end par M. Robert Carr, un des principaux responsables de la loi sur les relations industrielles. Il a demandé aux conservateurs de revenir à leur philosophie de l'unité nationale, en renonçant aux théories doctrinaires.

On peut y voir une critique voilée de la politique "dure" suivie par le premier ministre à l'égard des organisations syndicales et un appel à un retour vers le "centre" politique vers lequel tout gouvernement britannique, qu'il soit conservateur ou travailliste, tend traditionnellement.

Sur les 175 bateaux ancrés hier dans la Tamise, 145 étaient des cargos transportant des denrées périssables ou des matières premières destinées à l'industrie dont le chargement sont bloqués par la grève. Les autres sont des pétroliers qui opèrent normalement, ne dépendant pas des dockers.

Dans les Midlands, les transports publics et l'industrie automobile ont été plus durement touchés par des arrêtés de travail de leur personnel protestant contre la loi Carr.

En Ecosse, 2.000 employés des anciens chantiers navals de l'Upper Clyde, rachetés par une entreprise américaine, ont également débrayé brièvement pour la même raison.

des années 1950. Il est marié et son épouse est Française.

L'agence tchécoslovaque Ceteka affirmait hier que les inculpés, du printemps 1971 au début de 1972, s'efforçant de contribuer à l'affaiblissement du système d'Etat socialiste, préparèrent des tracts illégaux incitant à la désobéissance qu'ils diffusèrent en Tchécoslovaquie et envoyèrent également à l'étranger.

MM. Kyncl et Bartosek sont inculpés aux termes du premier paragraphe de l'article 98, moins sévère que le second. Reconnus coupables, ils risquent de se voir infligés des peines allant d'un à cinq ans de prison.

Pour ses 45 ans, l'armée chinoise réapprend que "c'est le parti qui commande au fusil"

PEKIN (AFP) — L'armée populaire chinoise de libération, qui fête aujourd'hui son 45ème anniversaire, garde, malgré le changement intervenu à sa tête durant l'année écoulée, le même chef, Mao Tsé-toung; telle est l'opinion des observateurs à Pékin, pour qui l'armée chinoise, reste une force sans équivalent dans le monde et un pilier fondamental du régime communiste chinois.

L'élimination de Lin Piao, qui a pu, pendant douze ans, façonner d'une manière originale la défense nationale chinoise, ne signifie pas pour autant que l'armée chinoise va rentrer purement et simplement dans ses casernes et se contenter de fournir ses armes avec l'amertume d'une incursion mal terminée dans

Le vol Québec-Boston inauguré aujourd'hui

QUEBEC (PC) — La liaison directe entre Québec et Boston sera inaugurée aujourd'hui. Le premier avion de la Bar Harbor Airlines, se posera à onze heures vingt du matin à l'aéroport de l'Ancienne-Lorette.

Ce vol sera le premier régulier, et les autres se poursuivront au rythme de deux par jour. La compagnie Bar Harbor Airlines utilisera pour la circonstance un "Beechcraft" dans lequel prendront place des représentants de la ville de Bar Harbor, où se trouve le siège social de cette compagnie.

Le vol d'inauguration officielle aura lieu dans une quinzaine de jours.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à montréal

BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN ADMINISTRATION ET

PROGRAMME DE CERTIFICAT EN ADMINISTRATION

en accord avec les associations professionnelles suivantes

- | | |
|--|----------------|
| I- Association des Administrateurs d'Hôpitaux du Québec | (A.A.H.Q.) |
| II- Association des Comptables Généraux Licenciés | (C.G.A.) |
| III- Association des Principaux de Montréal Inc. | (A.P.M.I.) |
| IV- Association Professionnelle des Administrateurs | (A.P.A.S.Q.) |
| Scolaires du Québec | |
| V- Conseil de la Coopération du Québec | (C.C.Q.) |
| VI- Corporation des Évaluateurs Agréés du Québec | (C.E.A.Q.) |
| VII- Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec | (C.O.M.A.Q.) |
| VIII- Fédération de Montréal des Caisse Populaires Desjardins | (F.M.C.P.D.) |
| IX- Fédération des Principaux du Québec | (F.P.Q.) |
| X- Institut d'Assurances de la Province de Québec | (I.A.P.Q.) |
| XI- Institut des Banquiers Canadiens | (I.B.C.) |
| XII- Société des Comptables en Administration Industrielle de Québec | (R.I.A.) |
| XIII- Union Régionale de Montréal des Caisse Populaires Desjardins | (U.R.M.C.P.D.) |

DOMAINES D'ORIENTATION

Administration bancaire
Administration de la coopération
Administration de la santé
Administration générale
Administration policière
Administration publique
Administration scolaire

Approvisionnement
Assurance
Évaluation
Gestion de personnel et relations de travail
Informatique de gestion
Institutions financières
Marketing
Sciences comptables

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne ayant une expérience professionnelle et une préparation intellectuelle pertinente l'habilitant à suivre des études universitaires, peut être admise et ce, sur recommandation du comité de sélection concerné.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE D'ADMISSION

Le 7 août 1972

Prière d'adresser toute demande de renseignements à :

Service d'Admission
Bureau du Registraire
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
1180, rue Bleury
C.P. 8888
Montréal 110, Québec
Tél. : (514) 876-3161

Le 20 août dans Duvernay

Monique Bégin sollicite la candidature libérale pour remplacer Kierans

par Renée Rowan

Monique Bégin, qui fut secrétaire général et directeur de la recherche pour la commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, sollicitera la candidature libérale pour le comté de Duvernay à la convention du Parti qui aura lieu le 20 août.

On se rappelle que le député Eric Kierans démissionnait, il y a près d'un an, comme ministre des communications. Il avait été auparavant ministre des postes dans le gouvernement Trudeau. Il est présentement conseiller économique auprès de M. Ed Schreyer, premier ministre du Manitoba, mais son mandat se termine dans le courant du mois d'août. Il a d'autre part déjà dit son intention de quitter la politique active et accepté un poste dans l'enseignement à l'université McGill, poste qu'il occupera en septembre.

La mise en candidature de Mlle Bégin a été officiellement annoncée hier après-midi, au cours d'une conférence de presse, par M. René Fortin, président de l'Association libérale de Duvernay et directeur du comité de l'Association Monique Bégin.

M. Fortin a signalé au cours de la rencontre que cette candidature était appuyée par la majorité de l'exécutif de l'Association libérale de Duvernay qui compte 11,064 membres en règle, dont 40 p. c. sont des femmes. Au moins une dizaine de membres de l'exécutif assistaient à la conférence de presse.

Jusqu'à maintenant, personne d'autre n'a annoncé officiellement sa candidature à la prochaine assemblée pour le choix du candidat du Parti dans Duvernay.

Les candidats ont jusqu'au 7 août pour le faire. Il est toutefois question d'une autre candidature, celle de M. Yves Demers, comptable agréé de ville Laval.

Il a été également dit, hier, que M. Jean Marchand, ministre de l'expansion économique, appuyait la candidature de Mlle Bégin qui a décidé de se présenter après de nombreuses consultations sur le plan local et à divers paliers du parti libéral du Canada (Québec). "Ces consultations m'ont rendu optimiste", a-t-elle déclaré. On se souviendra par ailleurs que le premier ministre, M. Trudeau, n'a pas caché son désir de voir plus de femmes s'intéresser à la politique active, confiant à des organisateurs la tâche de dénicher celles qui seraient les plus aptes à servir le parti libéral fédéral. Monique Bégin ferait partie de cette liste. Mlle Bégin souscrit entièrement aux réformes amorcées par l'équipe libérale présentement au pouvoir.

"Le programme de l'équipe Trudeau répond à mes aspirations comme Québécoise. Je ne pose pas ma candidature en tant que femme qui réclame une place sur la scène politique, a poursuivi Mlle Bégin, mais comme citoyen à part entière qui se sent prêt de par sa formation et sa compétence à assumer le poste de député. Le temps est venu pour moi de plonger."

Pour cette jeune femme de 36 ans, présentement responsable des re-

cherches en communications sociales et administrateur du service de la recherche au Conseil de la radio-télévision canadienne, c'est l'aboutissement normal de sa carrière.

"Que j'ai décidé à ce stade-ci de me lancer dans la politique active, c'est normal et cela ne devrait pas surprendre ceux et celles qui me connaissent."

En effet, toute la carrière de Monique Bégin la prépare depuis longtemps à la participation et à



l'action à ce niveau. Sociologue-administrateur, diplômée des universités de Montréal et McGill, c'est du côté de la recherche et de l'administration en sciences humaines qu'elle a travaillé. Elle fut successivement secrétaire et agent de liaison du bureau technique de la compagnie de l'Expo universelle 1967, coordonnateur de projets dans le secteur privé; secrétaire général et directeur de la recherche à la commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada et, enfin, au Conseil de la radio-télévision canadienne.

De par son poste à la commission Bird, elle a pour couru tout le pays d'est en ouest et connaît à fond le problème des femmes. "Mais ce ne sont pas seulement elles que je représentais si je deviens députée; ce sont tous les citoyens puisque mon comté est composé d'hommes et de femmes."

Signalons en outre que Monique Bégin fut membre-fondateur de la Fédération des femmes du Québec qui groupe environ 150,000 Québécoises. Elle en fait encore partie et a joué un rôle de premier plan lors de la dernière rencontre du groupe, en juin dernier, et dont les séances d'études portaient justement sur la participation des femmes à la vie politique.

Mlle Bégin fait aussi partie de l'Association des femmes diplômées des universités (Montréal), du sous-comité du travail féminin à la CECM, du Conseil canadien des droits de l'homme; elle est membre de la Société canadienne de sociologie et d'anthropologie et de l'American Sociological Association.

Les parents du sud-ouest imputent plus au bill 63 qu'à la dénatalité la fermeture des écoles

par Gérald LeBlanc

On fermait en septembre des écoles françaises dans le sud-ouest de Montréal, en partie parce que les Italiens envoient leurs enfants aux écoles anglaises qui, elles, demeureront toutes ouvertes.

La CECM répond aux parents francophones qu'on ne peut lui imputer le fait que les petits Italiens vont à l'école anglaise et qu'elle n'est pas responsable de la loi 63 qui permet aux immigrants d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

Convoqué à une assemblée publique par les parents francophones du sud-ouest, le ministre de l'éducation, M. François Cloutier, répond qu'il ne pourra participer à cette rencontre. Il considère qu'il s'agit d'une mesure administrative relevant de la commission scolaire, en l'occurrence la CECM, et que sa présence irait à l'encontre du "système décentralisé" qui existe dans le monde de l'éducation au Québec.

Tandis que les autorités se renvoient

ainsi la balle, les parents francophones du sud-ouest se débattent avec les moyens du bord afin d'empêcher ces fermetures qui forceront l'envoi de leurs enfants dans les écoles des quartiers voisins.

Le tout a commencé lorsque le comité de planification de la CECM a recommandé de fermer 14 écoles françaises dans le sud-ouest de Montréal des cette année, d'autres devant suivre au cours des prochaines années. Les commissaires ont entériné cette recommandation.

Il faut cependant ajouter que plusieurs de ces écoles seront remplacées d'une manière ou d'une autre et que ce n'est en fait que 6 ou 7 écoles qui disparaissent. Les parents contestent particulièrement la fermeture des écoles Saint-Raymond à l'angle des rues Girouard et Upper Lachine Road, et Saint-Jean-Damascène à Ville Emard.

L'argument mis de l'avant par la

CECM est le manque de clientèle et les coûts exorbitants entraînés par le maintien d'écoles opérant à moins de 60% de leur capacité optimale.

Tout en admettant que cette baisse de clientèle est en partie due à la baisse du taux de natalité, les parents francophones de la région prétendent qu'on peut y voir les premiers effets de la loi 63. Il existe en effet de nombreux enfants d'immigrants, notamment d'Italiens, dans cette région et presque tous fréquentent les écoles anglaises. Incidemment aucune école anglaise ne sera fermée.

Après s'être regroupé en un Front populaire, les sept comités de parents qui s'intéressent à la question ont décidé de convoquer une assemblée populaire le 15 août, et d'y inviter les autorités à se justifier devant les parents.

Ont été convoqués à cette assemblée, le ministre de l'éducation, M. François Cloutier, celui qui occupait ce poste lors de la proclamation de la loi 63, M. Jean-

Guy Cardinal; les trois députés du sud-ouest de Montréal, M. Gérard Shanks (Saint-Henri), Mme Claire Kirkland-Casgrain (Marguerite Bourgeoise) et Georges Springate (Sainte-Anne); l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, et son vicaire-général, Mgr Jean-Marie Lafontaine; le président de la Commission d'enquête sur le statut du français au Québec, M. Denis Gendron.

Les parents reprochent en effet à la CECM d'avoir pris la décision de fermer des écoles françaises sans attendre les conclusions de la Commissions Gendron et l'action gouvernementale qui s'en suivra.

A l'exception de l'ex-ministre de l'éducation et député d'Unité-Québec dans le comté de Bagot, M. Jean-Guy Cardinal, tous les invités n'ont pas répondu à l'appel des parents ou ont affirmé ne pouvoir se rendre à la rencontre.

La lettre d'invitation avait été signée par 75 parents regroupés au sein de sept comités de parents réunis dans le Front populaire des parents.

Les trois députés de la région n'ont pas encore donné signe de vie. L'archevêché, qui partage avec le gouvernement la responsabilité de nommer les commissaires à la CECM, se fera représenter par le curé de la paroisse Notre-Dame-du-Perpetuel-Secours, M. Gilles Gilbeau.

Les parents refusent cette représentation et tiennent à la présence de quelqu'un qui pourra leur faire des promesses formelles s'il y a lieu.

Quant au ministre de l'éducation, M. François Cloutier, il a indiqué aux parents que sa présence irait à l'encontre du "système décentralisé" du monde de l'éducation québécois. Il s'agit, selon lui, uniquement d'une mesure administrative relevant de la CECM.

Il invite cependant les parents à venir le rencontrer à Québec en une autre circonstance.

Les parents francophones ont refusé cette invitation, en soulignant qu'ils ne veulent pas de "rencontres privées" mais bien une assemblée publique. L'Assemblée devant porter sur "la fermeture des écoles françaises et la loi 63", les parents accusent M. Cloutier de jouer le Ponce-Pilate en se lavant les mains d'une situation dont il a la responsabilité.

L'Assemblée se tiendra le 15 août tel que prévu, et les parents ont promis de mettre sur pied un "tribunal populaire" pour juger les invités qui n'auront pas daigné s'y présenter.

Samson propose Front commun des provinces contre Ottawa

QUEBEC (PC) — "Le Québec doit se prévaloir de toutes les occasions qui lui sont offertes pour vendre l'idée à l'ensemble des provinces canadiennes qu'il leur faut définir ensemble leurs besoins avant de rencontrer en bloc le gouvernement fédéral."

C'est ce que soutient le chef du Crédit social Québec, M. Camil Samson, dans un communiqué remis à la presse hier à la veille de la conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tient à Halifax jusqu'au 5 août.

Selon M. Samson, la solidarité des provinces atlantiques face à la volonté d'Ottawa d'accaparer une partie des richesses provenant des richesses sous-marines, place le Québec dans une situation unique.

"Le Québec a été l'un des premiers à rappeler à Ottawa que les provinces concernées, sont propriétaires exclusives des richesses sous-marines de leurs eaux territoriales, et à contester la compétence de la Cour suprême comme arbitre valable pour déterminer si oui ou non ces richesses sont propriété commune", note M. Samson.

Il appartient donc au Québec, poursuit le chef créditiste, d'obtenir des provinces maritimes qu'elles contestent ouvertement la compétence de cette même Cour.

M. Samson affirme qu'engager une pareille bataille n'est pas seulement une responsabilité pour le Québec mais c'est aussi une question de dignité et de survie.

"Permettre davantage l'érosion fédérale au détriment de la collectivité québécoise, ce serait capituler à nouveau. Après avoir permis à Ottawa d'occuper le terrain de la taxation directe, après l'avoir vu s'occuper de l'éducation et de la santé, le Québec devrait maintenant favoriser des formules compatibles avec les intérêts et les particularismes de chaque province, dans le cadre canadien", souligne M. Samson.

Le Crédit Social Québec espère que le premier ministre Bourassa se rappellera que son fédéralisme rentable devant s'appuyer sur des accords administratifs et législatifs, n'a pas donné de résultats après deux ans.

"Ceci étant, peut-on présumer, se demande M. Samson, que M. Bourassa s'est rendu compte que si le fédéral doit bouger un jour, il ne le fera que devant un front commun des provinces."

Pékin-Bonn: il faudra attendre aux élections

BONN (AFP) — Le ministère ouest-allemand des affaires étrangères ne croit pas à l'établissement de relations diplomatiques entre Bonn et Pékin avant l'ouverture de la campagne électorale en RFA, en décembre prochain. C'est ce qu'a déclaré hier un porte-parole du ministère après la conférence de presse de M. Gerhard Schroeder.

Le président de la commission des affaires étrangères du Bundestag, qui était rentré samedi d'un voyage de deux semaines en Chine, avait déclaré hier devant les journalistes qu'il estimait le moment venu d'établir des relations diplomatiques entre la RFA et la Chine, si possible avant l'ouverture de la campagne électorale.

Le nouveau programme d'assurance-médicaments est entré en vigueur

Le nouveau programme provincial d'assurance-médicaments est entré en vigueur hier assurant à quelque 500,000 assistés sociaux, infirmes et aveugles du Québec la possibilité d'obtenir les médicaments requis sur demande.

Ce programme, dont on évalue le coût à près de \$1 million par mois, est accessible à tous ceux qui détiennent des cartes spéciales d'identité,

émises à cet effet le mois dernier par le gouvernement. Les cartes seront de plus renouvelées à tous les trois mois, pour éliminer les individus qui n'auront plus besoin de cette forme d'aide.

Jusqu'à la mise en vigueur du programme, les assistés sociaux de-

Voir page 6: L'Assurance

Nouvelle attaque de la CSD contre des élus de la CSN

Dans un nouveau communiqué aux expressions non moins vigoureuses que celles des pièces antérieures, la Centrale des Syndicats démocratiques (CSD) a fait connaître hier une victoire juridique remportée à Sherbrooke contre les représentants de la CSN.

"La démocratie syndicale a été rétablie dans ses droits", signale la CSD en parlant d'une injonction émise jeudi dernier par le juge Thomas Thoth, ordonnant à trois membres de l'exécutif de la CSN, MM. Robert Rodrigue, Victor Dahl et Jacques Thibault, de quitter "dans les 24 heures" les locaux du Conseil central de Sherbrooke et d'y laisser ou d'y retourner tous les objets, tous les documents et toutes les sommes d'argent qui s'y trouvaient avant qu'ils ne s'y installent, aux environs du 10 juillet dernier.

C'est le 10 juillet, explique le communiqué, que les trois représentants de la CSN avaient, "en se fiant de la constitution du Conseil central de Sherbrooke", convoqué "unilatéralement" une assemblée générale au cours de laquelle ils avaient fait destituer le président, le vice-président et le secrétaire du Conseil en question, "à cause de leur sympathie à l'égard de la CSD", et les avaient fait remplacer "par un exécutif fantôme". Celui-ci, dit encore la CSD, s'était ensuite emparé "de tous les biens du Conseil central" et avait refusé l'accès de ses locaux "aux membres démocratiquement élus".

L'injonction, précise la nouvelle cen-

trale, ordonne également aux représentants de la CSN, "et à leurs acolytes" de cesser de se servir "des comptes en banque du Conseil".

Mise au point

Un conseiller municipal de Saint-Léonard s'explique

Suite à l'article publié dans "Le Devoir" du 27 juillet et rendant compte d'une séance de l'enquête sur l'administration de Saint-Léonard, M. Maurice Bouchard, conseiller municipal, nous adresse la mise au point suivante:

"La présente est pour vous demander d'apporter une correction au paragraphe 5 de l'article précité à l'effet qu'il a été mis en preuve que le conseil n'avait pas d'objection à accorder le changement de zonage demandé par Springhill Development au nom de Shell Canada à la condition que les demandeurs cèdent à la Ville pour un dollar (\$1.00) le terrain compris dans la ligne déjà homologuée pour l'élargissement projeté de la rue Jarry. Le représentant de Springhill Development est venu d'ailleurs déclarer à l'enquête qu'il avait consenti à cette cession et que, s'il n'avait pas eu de suite à sa demande, c'est que

son option sur les terrains était tombée et que les délais n'étaient pas imputables à la Ville.

"De plus, j'ai déclaré, à l'enquête, que la raison primordiale du refus de la demande de Gulf Oil d'établir une station de service pour le coin nord-est était que nous étudions déjà à ce moment là, la demande sur le coin sud-est, que l'établissement de deux stations à la même intersection ne s'était jamais vu à Saint-Léonard et qu'enfin moi-même j'y étais opposé, ne voulant pas répéter l'erreur de Montréal et d'autres villes.

"Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous apporterez à la publication de ma mise au point, je vous prie de me croire,

Votre tout dévoué
Maurice BOUCHARD
Conseiller Municipal."

La démolition des édifices Dasken est commencée à Hull

HULL (PC) — Malgré un bref de saisie avant jugement pour une valeur de \$10,000 par les Entreprises Dasken, l'Association des Jardins Taché a commencé la démolition des édifices Dasken tel que l'avait ordonné la Cour suprême le 20 décembre 1971.

En effet, au moment où les employés de la construction ont commencé à nettoyer les lieux avant de procéder à la démolition proprement dite, le bref a été présenté à la présidente de l'Association Mme Renée Joyal-Brossard, ainsi qu'au responsable des travaux de démolition, M. Lewington, pour la saisie en question.

Tant que les \$10,000 ne seront pas versés, les Entreprises Dasken ont de-

mandé que les 177 chassis en aluminium et les 31 portes en métal rouge leur soient remis.

L'Association a préféré leur assigner un gardien tant que le jugement ne sera pas rendu.

Elle aura 10 jours avant de comparaître et 10 autres jours avant de présenter une défense à la Cour supérieure de Hull.

Le conseiller juridique de l'Association, Me Ronald Bélec, a déclaré que l'Association se battrait encore une fois pour une cause qu'elle a déjà gagnée.

Quant à Mme Joyal, elle a déclaré qu'elle était extrêmement satisfaite de voir enfin les travailleurs de la cons-

Voir page 6: La démolition

Des jeunes de 14 à 25 ans expliquent pourquoi ils sont Témoins de Jéhovah

par Gilles Provost

"Moi, ce qui m'a attiré chez les Témoins de Jéhovah, c'est l'amour chaleureux et sincère qui existe manifestement entre eux. Chez moi, on était toujours divisés, même si on était une "bonne famille catholique". Ici, au contraire, je vois des gens de diverses langues et nationalités qui s'accordent et vivent dans l'harmonie grâce à la Bible. Je me suis dit qu'il devait y avoir quelque chose de vrai à la base pour que cela puisse exister."

C'est ainsi que Pierre, 25 ans, explique pourquoi il est maintenant un Témoin de Jéhovah depuis trois ans. Après avoir quitté ses parents à 16 ans pour venir travailler à Montréal, il a décou-

vert la Bible auprès d'un compagnon de travail qui était membre de la secte.

Les quatre autres jeunes qui participent à l'entrevue étaient âgés de 14 à 20 ans. Eux, ils appartiennent à des familles déjà converties aux Témoins de Jéhovah. Ils ont été baptisés dans la foi de leurs parents entre 11 et 14 ans et insistent sur le fait que ce fut une option personnelle, prise après s'être renseigné sur les autres religions.

Pour eux, l'important, c'est l'espérance en un monde meilleur que Dieu doit instaurer de façon imminente sur la terre, mettant ainsi fin aux injustices et aux déviations morales qui mènent le monde actuel à sa perte.

Lise, 19 ans, dit avoir beaucoup discuté avec ses amis de diverses religions à l'école neutre (anglo-protestants) où elle a étudié. "J'ai découvert que j'avais une espérance meilleure. Elles, elles n'avaient aucune espérance. Moi je crois, que je vivrai bientôt sur une terre paradisiaque. C'est Dieu qui l'a promis, pas les hommes."

"Je constate aussi, poursuit-elle, que grâce à la Bible il y avait chez nous une intense vie familiale et que la communication avec mes parents atteignait un niveau impossible chez mes amis. Eux, ils ne sont pas heureux et essaient de se droguer pour échapper à leur situation."

Voir page 6: Des jeunes

Un "atlas" de l'emploi

Les Presses de l'université du Québec viennent de publier l'Atlas de l'emploi, un recueil de 184 cartes dont chacune représente un aspect particulier de l'île de Montréal et dans les districts électoraux de la ville de Montréal.

L'auteur de cet ouvrage, M. Claude Marois, explique que de tout temps, le champ d'investigation géographique a négligé le thème de l'emploi. Cette sphère d'importance se révèle pourtant d'une importance capitale puisqu'elle constitue l'une des variables fondamentales de l'activité économique, au même titre que les ressources et le capital. Le domaine de l'emploi reflète l'état de santé d'une nation aussi aisément que son potentiel énergétique et ses ressources naturelles.

Pour établir cet Atlas, M. Marois a utilisé le procédé de la cartographie automatique afin d'obtenir des cartes analytiques en un temps record. Ce procédé permet de visualiser spatialement une variable, perspective que ne donne pas la courbe ou le graphique.

De plus, la cartographie automatique est le moyen technique qui assure à son utilisateur expérimenté une économie considérable de temps.

L'Atlas n'est pas un inventaire banal de la localisation de l'emploi: c'est une banque de données originales cartographiées. Ce n'est pas non plus une nomenclature, mais bien une localisation précise de 92 variables. PUQ, Atlas de l'emploi, 208 pages, \$10.

PROPRIÉTÉS À VENDRE COLONIE DE VACANCES

Pour enfants, à proximité de Knowlton. Ouvert 2 mois par année (juillet et août). 163 acres de terrain boisé (verger productif). 8 chambres à coucher. Salon double avec foyer en pierre des champs. Grande salle à manger. Salle de jeux. Salle de famille. Réserve pour nourriture. Écurie en parfait état comprenant 6 chevaux, corral avec clôture en cèdre, peinture en blanc. Garage double. Très grand lac privé avec truite arc-en-ciel. Court de tennis. Tir à l'arc. 6 cabines. Terrain de camping équipé de tentes pouvant loger une centaine d'enfants. Terrain de jeux bien équipé. Prix: \$150,000.

Pour informations:

Trust Royal
Mme Suzanne MacFarlane
514-297-3205 ou 514-243-6153 (frais virés)

31-7-72



1292 a.d.

Une excellente année pour la bière!

C'est celle où, pour la première fois, on a brassé la bière Pilsner Urquell, en Bohême. Au cours des 680 années qui se sont écoulées depuis, cette bière n'a rien perdu de sa saveur typique.

Si vous êtes amateur de bonne bière, essayez le Pilsner Urquell, la Pilsner originale, brassée à Pilsner, en Tchécoslovaquie.

Vous pouvez en obtenir dans la plupart des magasins de la Société des alcools et dans tous les bons restaurants.



LA SEULE ET UNIQUE
LA BIÈRE ORIGINALE

PILSNER URQUELL
DE PILSNER

éditorial

La position intenable de M. Drapeau

Dans le cadre solitaire qu'il avait choisi pour faire valoir son point de vue au sujet de l'affaire Saulnier, le maire Jean Drapeau avait l'air, dimanche soir, d'un homme acculé à la défensive.

Une semaine plus tôt, faisant face sur le même écran du canal 10 à une équipe de journalistes, M. Drapeau avait facilement mené le jeu. Dimanche soir, au contraire, il semblait nerveux et mal à l'aise. Après avoir perdu vingt minutes à dissenter de généralités qu'il aurait pu résumer en cinq minutes, il devait donner, dans les dix dernières minutes de son monologue, le spectacle pénible d'un homme qui n'arrive pas à ramasser ses arguments.

Sur le fond du rapport Gosselin, M. Drapeau se réjouit à juste titre des conclusions concernant certaines accusations de corruption portées contre M. Saulnier par des membres de la force policière montréalaise.

Le maire y va un peu fort quand il soutient qu'à propos du téléviseur couleur, la CPQ s'est bornée à reprendre le reproche adressé naguère à M. Saulnier par M. Gilbert: sur cet épisode de la carrière du directeur Saulnier, la CPQ va beaucoup plus loin que M. Gilbert. Le blâme public qu'elle formule à ce sujet suffirait, à lui seul, aux yeux de tout autre que M. Drapeau, à susciter des doutes graves sur l'aptitude de l'intéressé à occuper la fonction de directeur de la police de Montréal.

N'empêche que, sur le reste des accusations de corruption, le maire a raison de se réjouir des conclusions du rapport de la CPQ.

M. Drapeau se révèle, dans son analyse de cette première partie du rapport Gosselin, assez peu exigeant au chapitre de la preuve. Nul ne saurait toutefois lui en vouloir, vu que cette partie du rapport favorise la thèse qu'il n'a cessé de soutenir.

Impeccable au chapitre de la moralité, la commission Gosselin aurait cependant gravement erré, d'après le maire, au chapitre de la compétence. M. Drapeau adresse sur ce point deux reproches majeurs à la CPQ: aucun des deux ne résiste à l'examen.

La CPQ aurait, d'après M. Drapeau, outrepassé son mandat en décidant d'enquêter non seulement sur la conduite, mais aussi sur la compétence de M. Saulnier.

Il suffit d'un peu de recul pour se rendre compte que cette affirmation procède de la plus haute fantaisie.

Le mandat confié à la CPQ par M. Choquette le 18 janvier enjoignait à celle-ci

de tenir une enquête sur la conduite de M. Saulnier, et plus particulièrement sur les faits et allégations contenus dans deux articles parus dans LE DEVOIR les 12 et 13 janvier. Or, le premier de ces deux articles portait entièrement sur des actes mettant directement en cause le leadership et la compétence de M. Saulnier comme directeur de la police de Montréal.

Si le gouvernement avait voulu exclure cette dimension de l'enquête, il aurait été assez intelligent pour le dire. Loin de tenir un tel langage, M. Choquette affirmait plutôt, le jour où le mandat fut confié à la CPQ, que l'enquête "ne serait nullement limitative", qu'elle porterait au contraire non seulement sur les faits et allégations rapportés par LE DEVOIR, mais sur tout autre aspect de la carrière de M. Saulnier que la CPQ pourrait juger pertinent.

Munie d'un tel mandat, la CPQ ne pouvait que porter un intérêt particulier à la conduite de M. Saulnier comme chef de police. Elle a tenu, à ce sujet, de nombreuses séances dont nul ne contesta l'opportunité. De quel droit pourrait-on lui refuser de conclure librement que les faits portés à sa connaissance témoignent de l'incompétence du directeur de la police de Montréal? M. Drapeau donne au concept de "conduite" une interprétation privative et restreinte que ne justifient aucunement les termes employés par M. Choquette lorsqu'il fit part du mandat à l'opinion publique. M. Drapeau voulait lui, une enquête très limitée. Cette requête fut heureusement rejetée par le gouvernement québécois.

Faible au plan du droit, M. Drapeau tente sans plus de succès de se renchérir au plan des faits.

Après avoir mal calculé le temps mis à sa disposition, le maire a tenté, dans les dix dernières minutes de son monologue, de réfuter un à un les reproches formulés contre M. Saulnier par la CPQ. Sur chacun des points qu'il a abordés, son argumentation fut particulièrement pénible.

M. Saulnier, comme directeur de la police de Montréal, avait la responsabilité première de créer des structures et un climat de travail pouvant favoriser une collaboration organique, confiante et institutionnalisée entre lui-même et ses principaux collaborateurs. Il avait l'obligation, non pas nécessairement de maintenir les structures héritées de ses prédécesseurs, mais de ne pas les chambarder sans au moins procéder au préalable à des consultations méthodiques auprès de ses collègues. Il devait obéir, en somme, à des règles d'ob-

jectivité et de collégialité d'autant plus impérieuses qu'elles avaient été fortement établies par son prédécesseur immédiat.

Il a été clairement établi, au cours de l'enquête, que M. Saulnier, devenu directeur, manifesta un mépris souverain pour ces règles élémentaires du bon commandement. N'en déplaise à M. Drapeau, les faits mis en preuve à ce sujet s'inscrivaient directement dans le champ de l'enquête; ils mettaient en cause la compétence même du premier intéressé. Ils forment un tout qui n'a point été réfuté devant la commission. Ce n'est pas en cherchant à finasser sur chaque point particulier que M. Drapeau réussira à persuader l'opinion de la justesse de sa cause.

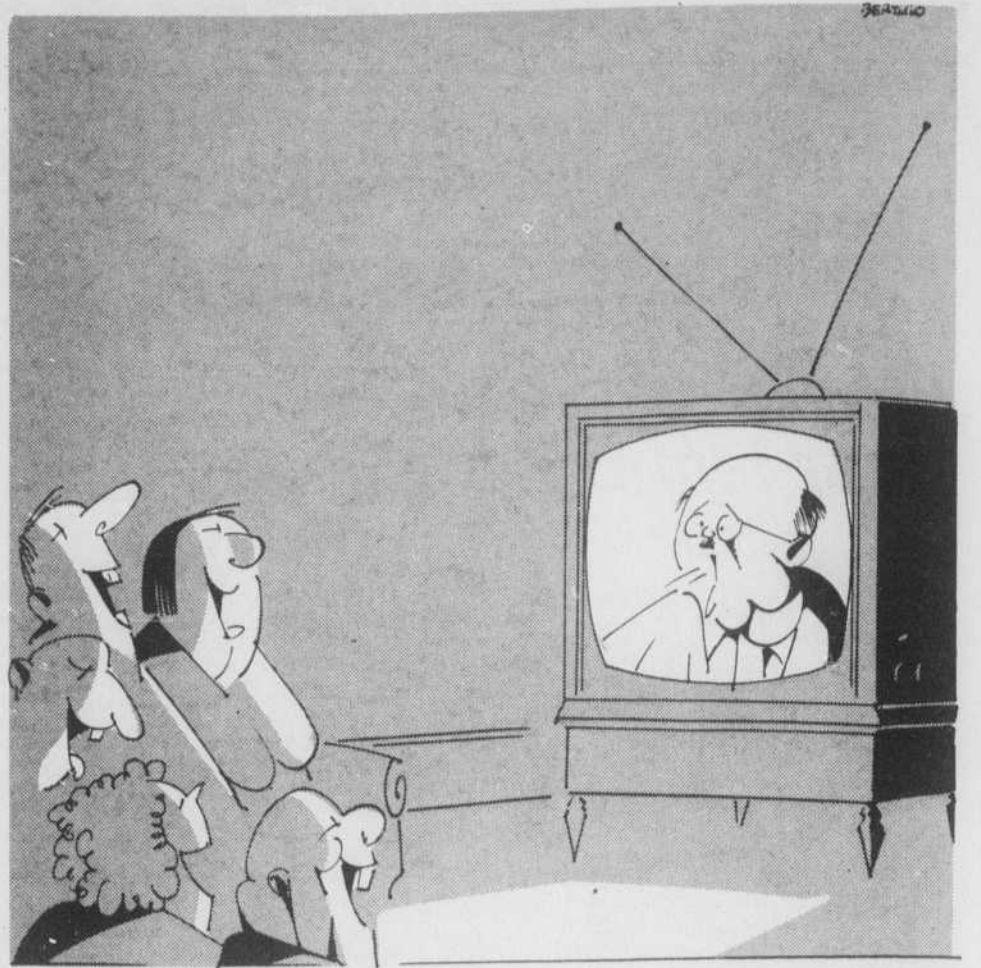
Ce qu'il y a d'intenable dans la position de M. Drapeau, ce n'est pas qu'il refuse le verdict de la CPQ. Là-dessus, nous souscrivons même volontiers à sa critique touchant la carence des procédures d'appel devant les rapports rendus par la CPQ. Tout en maintenant l'autorité ultime de la CPQ, ne pourrait-on pas, à tout le moins, prévoir dans les cas litigieux la possibilité d'un appel à un banc élargi de la CPQ?

Là où l'attitude de M. Drapeau est carrément contraire à l'intérêt public, c'est dans le mépris qu'elle trahit à l'endroit de certaines normes élémentaires de dignité et de convenance. Le bien public exigeait que M. Saulnier soit mis en congé dès l'institution de l'enquête en janvier dernier, à plus forte raison après la publication du rapport Gosselin. Or, non content de n'avoir rien fait à ce sujet en janvier dernier, M. Drapeau intervient dans le débat au moment précis où il devrait laisser au Conseil de sécurité toute la tranquillité voulue pour prendre ces jours prochains une décision qui ne relève que de lui.

M. Drapeau était visiblement mal préparé pour son discours de dimanche soir. Il a prétexté qu'il devait parler quand même, afin de faire taire certaines interprétations. Nous le soupçonnons plutôt d'avoir de nouveau voulu tenter un coup de force psychologique, d'avoir cherché désespérément à rallier à sa cause l'opinion publique afin de fléchir le Conseil de sécurité avant la décision que doit prendre celui-ci au sujet de M. Saulnier.

M. Drapeau apparaît, dans cette affaire, comme l'homme qui met les bâtons dans les roues là où devrait être suivie une volonté clairement exprimée par l'autorité compétente. Est-ce l'exemple qu'on devrait attendre d'un homme qui ne cesse de prêcher aux autres le respect de l'ordre établi et des autorités légitimes?

Claude RYAN



Laplane lui donne la fièvre des foins

lettres au DEVOIR

Quand l'entreprise privée doit concurrencer les lois sociales

M. Talbot, directeur, Bureau régional de l'Assurance-Chômage.

Nous désirons confirmer les faits suivants concernant la cessation d'emploi de la personne mentionnée dans votre demande de renseignement du 21 juillet.

Un jeune homme a été embauché le 15 novembre 1971 et depuis décembre 1971, il occupait un poste clé, soit celui de pompiste à l'entrée de notre poste de lavage d'autos.

Nous avons continuellement des voitures et faisons le plein d'essence de ces mêmes voitures tous les jours. Par conséquent, il est absolument impossible que nous ayons pu renvoyer cet employé pour "MANQUE DE TRAVAIL". Si ce poste était aboli, ce geste signifierait la fermeture de notre établissement, ce qui n'est nullement notre intention.

Samedi matin, le 8 juillet dernier, l'employé ne s'est pas présenté au travail, sans aucun avertissement. Vers l'heure du dîner, il est venu aviser l'assistant-gérant qu'il n'était plus intéressé à travailler. Le samedi est notre journée la plus achalandée de la semaine et ce jeune homme n'a même pas eu la décence de nous aviser la veille afin que nous puissions lui trouver un remplaçant.

Nous regrettons, mais il nous est impossible en toute conscience de faire une fausse déclaration et de donner une autre raison à son départ que celle de "ABANDON VOLONTAIRE".

Ce jeune homme a sans doute préféré se balader dans sa nouvelle voiture aux frais de la Commission d'Assurance-Chômage (donc à nos frais et à ceux de ses compagnons de travail) plutôt que de travailler pour gagner honnêtement sa vie.

Nous ne serons jamais d'accord avec cette attitude et il n'est pas notre intention de fausser les faits pour permettre à des gens sans conscience de vivre aux dépens de la société sans raison valable. Plusieurs cas identiques se sont produits depuis plusieurs années car l'attitude qui existe n'est autre que de travailler juste le temps qu'il faut pour pouvoir retirer "son assurance-chômage". Lorsque les prestations sont épuisées, on reprend un travail pour quelques semaines et le jeu se poursuit créant une situation tout à fait intolérable.

Nous profitons de cette occasion pour mentionner le fait que présentement, nous ne pouvons nous permettre de renvoyer un employé même s'il se comporte au détriment de la bonne marche de notre commerce, puisqu'il nous est pratiquement impossible de trouver la main-d'œuvre requise. Par contre, s'il faut en croire les statistiques, le taux de chômage dans la province de Québec est beaucoup plus élevé que la normale. Comment se fait-il alors que la main-d'œuvre soit si rare?

Plusieurs personnes sont prêtes à travailler et recherchent effectivement du travail. Cependant, il faudrait que nous soyons consentants à les payer "sous la couverture" afin

qu'elles continuent de recevoir leurs prestations d'assurance-chômage tout en se faisant un salaire toutes les semaines. Nous savons que cette pratique est courante mais en ce qui nous concerne, nous refusons de l'appliquer. Elle n'est pas honnête et est totalement à l'encontre de nos principes. Il résulte que notre problème de main-d'œuvre devient de plus en plus aigu.

Il n'est nullement notre intention d'encourager la paresse et le vice. Lorsqu'il ne nous sera plus possible de concurrencer le Bien-Etre Social, la Commission d'Assurance-chômage etc. etc., il ne nous restera qu'à fermer nos portes. Nous pourrions alors fournir à nos employés des formules de cessation d'emploi avec la mention "MANQUE DE TRAVAIL" puisque ce sera alors la vérité.

Nous regrettons infiniment d'avoir à mentionner de tels faits. Cependant, de petites industries comme la nôtre qui tout de même emploient de 20 à 25 personnes à l'année, n'ont d'autre choix que d'essayer de tenir le coup et de lutter contre toutes les irrégularités et les injustices avec les moyens à leur disposition, en attendant que les autorités émettent des lois qui stimuleront le travail plutôt que d'encourager la paresse et ce qu'elle entraîne.

Pour AUTOLAV (1966) INC., J.E. Alphonse Gauthier, président

Montréal, le 27 juillet 1972.

bloc-notes

Les effervescences de M. Drapeau

Le maire de Montréal a profité de sa demi-heure de télévision de dimanche soir sur les ondes du canal 10 pour s'adresser à quelques fidèles allusions. Je me borne à relever celles qui me concernent personnellement.

M. Drapeau part d'une constatation indiscutable: j'ai fait partie de la commission Prévost à titre de commissaire et je suis maintenant éditorialiste au journal LE DEVOIR. De cette fine observation, M. Drapeau tire une conclusion pour le moins malveillante: ce que LE DEVOIR a pu savoir des antécédents de M. Jacques Saulnier, il le tient des dossiers de la commission Prévost que j'aurais eu soin de transmettre à mon nouvel employeur. En somme, laisse entendre M. Drapeau, j'ai pris des dossiers dont je n'étais pas parvenu à tirer une preuve satisfaisante pour une commission d'enquête et je les ai livrés à un journal qui, lui, en a tiré un "scoop" journalistique.

Sur le seul plan de la vraisemblance, l'accusation de M. Drapeau comporte un point faible. S'il était dans mes habitudes de confondre mes responsabilités de commissaire et mes malsaines curiosités de journaliste, je n'aurais pas attendu d'être au DEVOIR pour glisser dans de telles équivoques. La preuve, c'est que j'ai siégé comme membre du Conseil consultatif de l'administration de la justice pendant l'année 1966, au moment où j'étais rédacteur en chef du quotidien québécois L'Action. Que je sache, aucune indiscretion du genre ne me fut reprochée.

En janvier 1967, je devins commissaire au sein de la commission Prévost, mais je retins jusqu'à l'automne de 1968 mon titre de rédacteur-en-chef de L'Action où je signais d'ailleurs régulièrement des éditoriaux. En d'autres termes, j'étais journaliste actif au moment où, déjà, j'avais accès à des documents analogues à ceux dont parle aujourd'hui M. Drapeau. Si j'avais voulu utiliser mes contacts de journaliste pour "aérer" des dossiers auxquels j'avais accès comme commissaire-enquêteur, je n'aurais pas besoin, n'en déplaise à M. Drapeau, d'attendre jusqu'en août 1971 et jusqu'à ma nomination au DEVOIR. Je pouvais très bien, en effet, dès 1967 et 1968 farcir les textes de l'éditorialiste Laplante des renseignements recueillis par le commissaire Laplante.

Certains ne se laisseront pas convaincre par cet argument de la vraisemblance. A ceux-là, je ne puis qu'opposer une affirmation

formelle: Jean-Pierre Charbonneau a amorcé l'affaire Saulnier par des renseignements qu'il a obtenus par ses propres moyens et sans que j'y sois mêlé directement ou indirectement. Bien plus, les rencontres tenues au sujet de l'affaire Saulnier par les équipes de rédaction et de l'éditorial du DEVOIR se sont déroulées sans que j'aissie à une seule d'entre elles. En d'autres termes, la cueillette et le traitement de l'information n'ont jamais compté de quelque manière que ce soit sur les renseignements que j'avais pu posséder à l'époque de mon travail au sein de la commission Prévost. Non seulement M. Drapeau est délibérément malveillant, mais, en outre, il est mal informé.

M. Drapeau erre de façon encore plus cauteleuse quand il affirme que la commission Prévost a innocenté M. Jacques Saulnier. La commission Prévost n'a ni blâmé ni innocenté M. Saulnier. En effet, ainsi qu'elle s'en est expliquée dans son cinquième et dernier volume, la commission a préféré abandonner à des organismes mieux équipés qu'elle le soin de terminer un certain nombre d'enquêtes. "2. Par ailleurs, les législations déjà adoptées par l'Assemblée nationale du Québec ont transformé la situation, si bien que nous pouvons renoncer sans crainte à certains de nos projets. Ainsi, la création d'une commission de police assure aujourd'hui maints services que nous n'avons donc plus à recommander. Un grand nombre des plaintes reçues par notre Commission pourront faire l'objet d'une étude approfondie de la part de ce nouvel organisme qui, contrairement à nous, est assuré de la permanence indispensable à ce genre de travail" (volume 5, p.16).

En somme, si la commission Prévost avait un dossier au sujet du capitaine Saulnier, elle ne l'a pas poussé à son terme que les autres dossiers du même genre. Elle n'a donc eu ni à blâmer, ni à blanchir.

D'autre part, à tort ou à raison, la commission Prévost s'est préoccupée beaucoup plus d'établir des principes directeurs et de suggérer un nouvel esprit à notre administration de la justice que de jauger des individus. Certains auraient préféré peut-être, surtout dans le cas du crime organisé, que le rapport Prévost fourmille de noms aux juteuses consonances étrangères. Le rapport tente plutôt de démonter les mécanismes du système et fait presque totalement les noms des dirigeants que pouvait avoir à l'époque le crime organisé. De la même manière,

la commission Prévost, même lorsqu'il s'est agi d'étudier une série d'évasions spectaculaires, a toujours abouti à des recommandations d'allure générale plutôt qu'à des jugements sur des individus. Pour une deuxième raison la commission Prévost n'a donc jamais eu à écrire une seule ligne à propos du capitaine Saulnier et l'on charrie allègrement lorsqu'on tente de tordre le rapport Prévost jusqu'à en extraire une notion de félicitations ou même un non-lieu à l'adresse de M. Saulnier.

Bref, le rapport Prévost ne parle pas du capitaine Saulnier. Deuxièmement, la commission Prévost a elle-même tenu à préciser qu'elle considérait la commission de police comme l'organisme souhaitable pour terminer l'étude des dossiers relevant de sa compétence. Troisièmement, la commission d'enquête a gardé à propos d'une masse de confidences et de renseignements un silence absolument normal: certains tenaient du ragot, d'autres de l'hystérie, d'autres auraient mis l'informateur en danger, d'autres n'auraient pas tenu le coup devant un tribunal, etc. Ce silence, je ne l'ai jamais rompu en faveur du DEVOIR. Le maire Drapeau, qui prise tellement le journalisme factuel et fondé sur des faits, se fera assurément un plaisir de corriger l'impression qu'aurait pu créer chez des témoins respectueux inattentifs ses propos de dimanche soir.

Des règles nécessaires

Le drame survenu à Sainte-Thérèse en fin de semaine illustre une fois de plus la nécessité de règles d'une extrême rigueur au sujet des armes des policiers. Rien ne justifiera jamais l'intimidation par les groupes ou les lynchages hystériques, mais les excès que peuvent commettre des foules de jeunes en colère ne doivent pas non plus faire oublier le grave incident qui a déclenché ce déferlement d'émotion.

Dans tous les corps policiers un peu sérieux, l'usage des armes fait l'objet de directives méticuleuses. Les modalités peuvent fluctuer, mais l'essentiel se réduit à ceci: l'arme à feu ne saurait être utilisée que dans les cas où la vie du policier ou d'une autre personne est directement menacée par un prévenu. Dans tous les cas, évasions comprises, le policier n'a d'ailleurs qu'un droit très limité de se servir de son arme. D'ailleurs, la grande majorité des corps policiers d'envergure exigent un rapport détaillé dès qu'une arme à feu a été utilisée. Ces diverses directives visent à décourager l'usage inutile et dangereux des armes à feu.

Selon tous les renseignements dont on peut disposer à l'heure actuelle, l'adolescent abattu à Sainte-Thérèse

ne constituait d'aucune manière une menace justifiant le policier de dégainier son revolver. Certes, les circonstances peuvent, à l'occasion, jouer un rôle important: l'adolescent faisait peut-être l'objet d'une enquête particulière, le policier a peut-être tiré accidentellement, etc. Dans le cas présent, ces circonstances ne modifient en rien la gravité de la bourde. Deux policiers qui pourchassent un adolescent visiblement désarmé n'avaient pas le plus piètre motif de dégainier une arme. Ce qui scandalise, ce n'est donc pas nécessairement un accident qui survient, par définition, sans qu'on y puisse grand-chose, c'est plutôt la grossière erreur de jugement qui consiste à brandir une arme à feu sans motif valable. On peut déplorer un accident; il faut blâmer l'erreur de jugement.

On souhaiterait, d'autre part, que les policiers chargés de mener des enquêtes auprès des jeunes reçoivent une préparation adéquate. Il y a des années, la police municipale de Montréal possédait une escouade de policiers spécialement préparés à contacts avec les jeunes et tous trouvaient à s'en féliciter. Dans des corps policiers d'envergure plus restreinte, il est évident qu'on ne peut multiplier les escouades à l'infini. Pourtant, à défaut de former des équipes consacrées à la seule surveillance des jeunes, on devrait, à tout le moins, fournir aux policiers une formation minimum sur la façon de traiter avec les adolescents. De cette manière, celui qui pourchasse un adolescent n'aurait pas le sentiment d'approcher Al Capone.

La police des grands centres n'est pas exempte de semblables bévues. Cependant, il faut convenir que le regroupement des corps policiers débouche sur une plus grande professionnalisation et épure plus rapidement les mœurs policières. Dans l'évaluation des regroupements policiers, les doctrinaires des droits civils sont prompts à dresser le spectre de l'Etat policier. Ils ont maintes fois raison. D'autre part, l'effroyable balkanisation des corps policiers que nous avons vécue au Québec depuis des décennies faisait, elle aussi, courir à notre société des risques considérables. L'improvisation, l'adaptation font plus de ravages dans des corps policiers restreints que dans les grands centres où l'on peut pousser davantage la formation et utiliser chacun au mieux de ses talents.

La répétition d'un drame comme celui de Sainte-Thérèse demeure toujours une triste possibilité. Qu'au moins on tire un maximum de précautions d'une formation plus poussée, d'un contrôle intransigeant sur les armes des policiers et de regroupements policiers pondérés.

Laurent LAPLANTE

Quatre questions au ministre du tourisme

M. Claude Simard, ministre du tourisme

Je suis touriste au Québec où j'ai d'ailleurs passé un séjour fort agréable, mais je tiens cependant à porter à votre connaissance un incident que je crois d'intérêt assez général pour que vous en fassiez état.

Je suis allée souper dernièrement dans un restaurant du Vieux Montréal, où, pour différentes raisons (lenteur du service, manque d'ambiance...), j'estimais avoir été mal servie. A ma demande et au bout d'un bon moment, le directeur m'a apporté l'addition où j'ai eu la désagréable surprise de constater que le service avait été ajouté d'autorité (après d'ailleurs que la taxe provinciale ait été portée!). J'ai appelé le directeur en lui faisant remarquer cette anomalie et celui-ci m'a retourné d'un ton très déplaisant qu'il avait le droit de le faire. N'étant pas très au fait de la loi sur ce point précis, je lui ai demandé - après avoir payé - de me donner une copie détaillée de la note portant clairement mention du service de 15% inclus. Il a refusé et m'a alors remboursé la somme contestée, le tout accompagné

de remarques grossières ("Pour que vous puissiez manger demain..."). Sans commentaire.

Cet incident me conduit à poser les quatre questions suivantes auxquelles n'ont pu me répondre de façon précise les services compétents du Ministère du Tourisme de Montréal.

- 1- Existe-t-il une loi autorisant un restaurateur à inclure d'autorité le montant du service sur l'addition?
- 2- Dans l'affirmative, un client peut-il légalement refuser de le régler s'il n'a pas été satisfait du service?
- 3- Le restaurateur est-il tenu par la loi de faire figurer sur la carte de mention SERVICE 15% ou de l'afficher dans son établissement?
- 4- Le service doit-il être calculé avant ou après que la taxe ait été ajoutée?

Je tiens à préciser que je n'hésite jamais à laisser un service lorsque celui-ci a été correct. A ce propos, j'ai remarqué qu'à la table voisine, les clients ont laissé un service de plusieurs dollars. Une question se pose: soit le restaurateur fait deux

types d'additions (c'est-à-dire inclut le service à certaines tables et non à d'autres) - ce qui paraît curieux, soit il profite malhonnêtement de l'inattention du client, celui-ci ne vérifiant pas son addition en détail et laissant automatiquement le service.

J'ai remarqué que cette pratique semble se généraliser au Québec comme à Montréal et même si elle est courante en Europe, elle n'en est pas moins critiquable. C'est en effet dans un esprit de défense du consommateur que je vous ai fait part de ces faits, à la suite d'un coup de téléphone au Ministère du Tourisme, Service de l'Hôtellerie, bureaux de Montréal où quelqu'un me répondit, fort courtoisement qu'à sa connaissance, il n'y avait aucune loi sur ce point précis. Il me semble que les droits et les devoirs des deux parties devraient être explicités et portés à la connaissance du public, ceci dans l'intérêt général et pour éviter des désagréments de ce genre.

Martine CHANTEFORT
Pointe-Claire le 28 juillet 1972

La sécurité sur les routes

L'autre soir à Format 30 j'entends quelqu'un déplorer le fait qu'il n'avait pas vu un seul policier sur la route trans-canadienne entre Montréal et Québec alors que les automobilistes y roulaient à une vitesse excédant la vitesse permise. Or, il y a très peu d'accidents sur des routes secondaires.

Dimanche dernier, au Lac St-Jean, à quelques milles de St-Gédéon, sur une route droite comme un "i", relativement peu fréquentée, par un soleil radieux, j'ai été "pris" par un radar: 68 milles dans une zone de 50. Apparemment, il s'agissait d'une route secondaire. Il devait bien y avoir une indication, mais j'ai dû rouler environ 3 milles de plus pour en apercevoir une. Un automobiliste devant moi roulait à 40 milles. J'ai voulu

le dépasser et il a accéléré... et je me suis rendu, apparemment, à 68 milles. Personne en vue dans l'autre voie. Les policiers semblaient bien s'amuser et s'échangeaient des blagues à la radio au sujet du "gars de Chicoutimi" qu'ils avaient "pogné" avant moi. Pendant ce temps (ou à peu près) deux automobiles se frappaient de plein fouet à quelques milles de là, dans une courbe, cette fois: deux morts!

Un billet, ce n'est pas catastrophique... mais ce n'est pas plaisant. Donc, je décidai de rouler à 50 milles à l'heure jusqu'à la fin de cette route... lorsqu'un automobiliste roulant à environ 65 voulut me dépasser et faillit causer un accident qui aurait impliqué au moins trois automobiles sans comp-

ter la mienne... et je décidai alors qu'il valait quand même mieux risquer un autre billet et rouler un peu plus vite.

La solution c'est quoi? Plus de billets de vitesse à ceux qui roulent peut-être un peu vite mais à une vitesse "naturelle" sur des routes sûres? Pourtant, il n'est pas nécessaire d'être spécialiste pour connaître les endroits vraiment dangereux et pour détecter ceux qui y roulent "en fous", qui dépassent dans les courbes au mépris des doubles lignes blanches, etc. Ce serait plus difficile, moins amusant et peut-être moins "payant" qu'un piège au radar sur une route droite... mais peut-être que ça sauverait des vies?

Emile BOUDREAU
Montréal, le 28 juillet 1972.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Treasury: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié, par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Baivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22. Trois mois: \$12. Edition "du samedi": \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Un rapport du comité des affaires extérieures et de la défense

Le recours aux forces armées à des fins de sécurité intérieure

Le livre blanc "sur la Défense dans les années 70" ne mentionne qu'à deux reprises la nécessité d'un fondement juridique pour l'utilisation des Forces armées canadiennes aux fins de sécurité interne. La première mention est particulièrement vague:

"Bien que, normalement, les désordres civils doivent être maîtrisés par les autorités civiles... nous devons néanmoins prévoir la possibilité que surviennent de nouveau des états d'urgence qui obligeront les Forces canadiennes à venir en aide au pouvoir civil."

Plus loin il souligne que: "Les Forces armées canadiennes... ont toujours été appelées à venir en aide au pouvoir civil chaque fois qu'il était nécessaire..."

On peut conclure de ces deux citations que toute activité des Forces armées canadiennes dans le cadre du maintien de la sécurité interne tient son fondement juridique du concept de "l'aide au pouvoir civil" tel que l'expose la Loi sur la défense nationale. De fait, les Forces armées canadiennes avaient été déployées en octobre 1970 à Ottawa et à Montréal pour des raisons juridiques bien différentes. A Ottawa, sur ordre du gouvernement fédéral pour protéger les immeubles fédéraux et les personnes qui y travaillaient; à Montréal, à la demande du Procureur général de la province de Québec en vue de venir en aide au pouvoir civil.

Cinq types d'intervention

En pratique, les Forces armées canadiennes peuvent être utilisées pour maintenir la sécurité interne dans au moins cinq contextes juridiques différents:

1. En vertu de l'article 233 de la Loi sur la défense nationale, les Forces armées canadiennes peuvent être appelées à venir en aide au pouvoir civil.

Les Forces canadiennes, ou toute unité ou autre élément desdites forces ou tout officier ou homme, avec matériel, sont susceptibles d'être appelés au service pour prêter main-forte au pouvoir civil chaque fois que se produit ou que, de l'avis d'un procureur général, il est considéré comme probable que se produira, une émeute ou une violation de la paix nécessitant un tel service et qu'il est au-delà des pouvoirs des autorités civiles de réprimer, prévenir ou maîtriser."

Le juge-avocat général, le brigadier-général, H.A. McLearn, c.r., dans la publication trimestrielle de la Défense canadienne (Vol. 1, no 1, été 1971) a insisté davantage sur ce point:

"Il est clair d'après cette disposition que l'aide au pouvoir civil ne peut être invoquée lorsqu'une "émeute" ou "violation de la paix" ne constitue qu'un incident mineur. Elle ne vaut que dans les cas que le procureur général d'une province considère comme étant "au-delà des pouvoirs des autorités civiles de réprimer, prévenir ou maîtriser." Il est

● Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, que préside le député Ian Wahn, de Toronto, a déposé aux Communes le 29 juin dernier son rapport sur le Livre blanc traitant de "La défense dans les années 70". Le rapport contient d'importants développements sur le recours aux forces armées à des fins de sécurité intérieure. Ces passages — dont nous reproduisons de larges extraits — ravivent une actualité accrue en raison des déclarations faites dimanche à la télévision par le ministre de la défense nationale, M. Edgar Benson. A des journalistes qui lui demandaient si le gouvernement tenterait de recourir à la force afin de prévenir la séparation éventuelle du Québec, M. Benson a répondu qu'au plan politique, il n'était pas question de cela. Le Comité parlementaire se montre, on pourra le constater, plus nuancé. Il laisse la porte ouverte à divers types d'intervention des forces armées à des fins de sécurité interne du pays.

clair que les ressources policières disponibles sur le plan municipal, provincial et fédéral doivent être considérées par le procureur général d'une province comme étant insuffisantes avant de faire appel aux forces canadiennes."

Dans ce cas la réponse à la requête du procureur général est obligatoire et immédiate: elle n'est pas sujette à une décision de principe de la part du gouvernement fédéral.

Le chef de l'état-major de la défense décide cependant combien d'officiers et d'hommes seront mis en disponibilité. Bien que la loi ne le prévoit pas de façon explicite, il semble que le chef de l'état-major de la défense soit autorisé à déterminer le nombre de troupes mis en disponibilité, tout en tenant compte des autres priorités et tâches des Forces armées canadiennes. En vertu des règlements révisés en date du 26 juin 1970, les cadres supérieurs des services de police, aptes d'après leur formation et leur expérience à évaluer le besoin de participation militaire, doivent accompagner l'officier en charge des troupes.

De plus, que le ministre fédéral de la Justice ou le Solliciteur général ne détient pas de pouvoir semblable à celui du procureur général d'une province pour faire appel aux forces armées en vue de venir en aide au pouvoir civil, sauf dans le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest où le procureur général du Canada agit comme procureur général de ces territoires en ce qui concerne les questions régionales.

2. Les Forces armées canadiennes peuvent être appelées à remplir des fonctions d'ordre fédéral qui normalement seraient exécutées par le service de police municipal, provincial ou fédéral, qui ne peut s'en acquitter à cause d'autres

la garde d'immeubles fédéraux, la protection de personnes exécutant des fonctions au niveau fédéral ainsi que la protection des diplomates et de leurs missions. En vertu de ce pouvoir, les Forces armées canadiennes peuvent être utilisées pour maîtriser des troubles dans les pénitenciers fédéraux.

3. En vertu de l'article 34 de la Loi sur la défense nationale les Forces armées canadiennes peuvent être utilisées dans le cas de désastres déclarés par le gouverneur en conseil comme étant "d'intérêt national". Il n'y a pas d'exemple d'une telle utilisation et la mesure selon laquelle "un désastre" d'intérêt national" se limite à des désastres naturels est très incertaine. Comme il n'y a pas d'interprétation juridique contraire, le Comité en conclut que cet article de la loi peut servir de base pour l'utilisation des forces militaires aux fins de sécurité interne bien que cette situation ne s'est jamais produite.

4. En vertu du droit coutumier anglais (bien que cette disposition ne figure pas dans les lois canadiennes), si tous les autres moyens font défaut, les Forces armées sont obligées de maintenir l'organisation de la société. Si le gouvernement réel d'une province se trouvait dans l'incapacité d'agir et qu'il n'y avait pas d'autorité civile locale pour prendre les mesures nécessaires en vue d'obtenir un appui militaire immédiat, le commandant des troupes serait justifié d'agir en vertu du droit coutumier pour maintenir l'ordre et l'autorité. Toutefois, on ne s'est jamais effectivement servi de ce pouvoir pour l'utilisation des Forces armées canadiennes aux fins de sécurité interne.

5. En vertu de la Loi sur les mesures de guerre et des règlements connexes, les Forces armées canadiennes peuvent être utilisées pour une grande variété d'activités se rattachant à la sécurité intérieure en cas de guerre ou d'insurrection réelle ou appréhendée.

En résumé, il y a beaucoup de souplesse et de jeu dans les pouvoirs juridiques et administratifs régissant l'utilisation des Forces armées canadiennes pour maintenir la sécurité intérieure, même si l'on définit le terme "sécurité intérieure" dans un sens limité excluant l'aide militaire dans les cas précis de désastres naturels.

Bien que cette souplesse ait son utilité évidente, le Comité souligne l'importance d'assurer une protection suffisante aux libertés civiles fondamentales et, ce qui est non moins important, d'assurer que les Forces armées canadiennes soient dirigées par l'autorité civile dans tous les cinq cas mentionnés ci-dessus. Le Comité recommande qu'on fasse une étude pour déterminer s'il est possible d'élaborer un ensemble cohérent de garanties à cette fin.

Les responsabilités financières

L'Art 241 de la Loi sur la défense nationale stipule que: "La province dont le procureur général a requis l'appel des forces canadiennes ou d'une partie de celles-ci doit payer à Sa Majesté tous les frais et dépenses qu'Elle a subis en raison de l'appel des Forces canadiennes ou de toute partie de celles-ci pour prêter main-forte au pouvoir civil". Toutefois, dans le cas de l'aide au pouvoir civil demandée par le procureur général du Québec en octobre 1970, cette disposition a été écartée par le gouvernement fédéral, rendant désormais incertain l'usage admis en vertu de cette disposition législative. Des incertitudes semblables peuvent exister quant aux dépenses qu'entraînerait l'utilisation des Forces armées canadiennes pour préserver la sécurité intérieure en vertu de l'une ou l'autre des bases juridiques mentionnées plus haut.

A ce sujet, le Comité a conclu que l'utilisation des Forces armées canadiennes pour le maintien de la sécurité intérieure est une responsabilité légitime revenant au gouvernement fédéral à qui la constitution confie la charge de maintenir la paix et l'ordre et d'assurer le bon fonctionnement du gouvernement au Canada. Il recommande en conséquence de modifier la loi de façon à confier la responsabilité financière au gouvernement fédéral dans tous les cas pour tenir compte de cet état de choses. Il croit que, dans le cadre plus restreint du gouvernement fédéral, ces frais devraient être assumés en dernier ressort par le ministre du Solliciteur général, bien qu'il reconnaisse que, tout d'abord, ils devraient l'être par le ministre de la Défense nationale.

Le statut des militaires

Le Comité trouve qu'il faudrait préciser le statut des membres des forces régulières et de réserve qui peuvent être appelés directement à assumer des fonctions de sécurité intérieure aux termes des diverses autorisations possibles.

En vertu, de l'article 239 de la Loi sur la défense nationale, outre leurs attributions et fonctions comme tels, les officiers et hommes de troupe appelés pour prêter main-forte au pouvoir civil... sont censés posséder et peuvent exercer, sans autre autorité ou nomination et sans prestations de serment d'office, tant qu'ils restent ainsi appelés, toutes les attributions et fonctions d'agents de police." Une telle autorité et la protection qu'elle assure ne sont pas automatiquement appliquées lorsqu'on utilise du personnel des Forces armées à des fins de sécurité intérieure aux termes d'autres dispositions législatives. Toutefois, aux termes du Bill C-2,

Loi modifiant le Code criminel, adoptée récemment par le Parlement, le personnel militaire utilisé à des fins de sécurité intérieure en vertu d'autres attributions ainsi que pour venir en aide au pouvoir civil se verra confier les pouvoirs plus étendus des agents de police qui, d'après ce que croit comprendre le Comité, leur assureront également la protection légale dont jouissent tous les agents de la paix dans l'exercice de leurs fonctions. La protection assurée dépendra des règlements précis établis aux termes de la mesure législative révisée. Le Comité approuve les objectifs de cet amendement.

Cependant, en vertu de l'article 236 de la Loi sur la défense nationale les officiers ou hommes de troupe de la Force de réserve faisant partie de la Réserve supplémentaire ne sont nullement tenus de prêter main-forte au pouvoir civil si les conditions de leur engagement ne les obligent qu'à remplir des fonctions se rattachant au service actif. On peut présumer que cette règle s'applique à d'autres cas où l'on exerce des fonctions de sécurité intérieure. C'est pourquoi, bien que le consentement des officiers et hommes de troupe de la Force de réserve faisant partie de la Réserve supplémentaire soit nécessaire pour qu'ils prêtent main-forte au pouvoir civil, ceux qui ne font pas partie de la Réserve supplémentaire peuvent être appelés à servir sans leur consentement. De plus qu'un officier ou soldat ainsi employé est obligé, en vertu des règlements, d'obéir aux ordres donnés conformément à la loi. Toutefois, en vertu des dispositions du Code criminel, en cas d'émeute, il n'est pas responsable de ses actes à moins que ceux-ci exécutés sur l'ordre d'un supérieur, soient manifestement contraires à la loi. Il est donc pris entre deux feux: s'il désobéit à un ordre légal en croyant qu'il est illégal, il peut être accusé d'avoir commis une infraction en vertu du droit militaire; s'il obéit à un ordre contraire à la loi qui entraîne par exemple, un décès, il peut être poursuivi devant les tribunaux criminels.

Cette incertitude concernant le statut des militaires n'a pas sa raison d'être. Vu la possibilité plus grande d'utiliser les Forces armées canadiennes à des fonctions de sécurité intérieure comme l'entrevue le Livre blanc — et la possibilité parallèle que les personnes chargées de maintenir l'ordre soient poussées à la violence par des tactiques délibérées — le Comité recommande que cette situation ambiguë soit clarifiée aussitôt que possible.

Non à une suggestion du professeur Szabo

La plupart des personnes présentant des mémoires au Comité félicitaient les Forces armées canadiennes pour la façon dont elles se sont acquittées de leurs tâches de sécurité interne, mais bon nombre d'autres ont insisté sur le fait qu'en outre, on doit s'intéresser aux réformes sociales, économiques et institutionnelles propres à extirper les causes de la plupart des menaces à la sécurité interne et s'occuper de bien équiper, garnir en hommes et entraîner les forces de police régulières.

Le Comité admet qu'en principe, le Canada devrait compter sur les forces régulières de police pour maintenir la sécurité intérieure mais que dans une situation critique, les Forces armées canadiennes doivent, comme mesure de dernier ressort, être disponibles pour le maintien de la sécurité intérieure du pays. Le Comité croit cependant qu'en pareille occurrence, la période de leur utilisation doit être aussi courte qu'il sera possible.

Le Comité est arrivé à la conclusion que la main-d'œuvre et la formation actuelle ainsi que le matériel disponible au commandement de la force mobile sont suffisants pour aider au maintien de la sécurité interne à une assez petite échelle. Si le malaise semblait augmenter, il croit qu'on devrait s'efforcer de renforcer les forces de police et d'améliorer leur entraînement et de supprimer les principales causes de malaise.

En faisant cette recommandation, le Comité a aussi considéré un troisième choix, le maintien d'une force policière de réserve affectée spécialement à des tâches de sécurité interne. M. Szabo, témoin lors d'une séance du Comité, a déclaré ce qui suit:

"La réponse à escompter, pour moi, est manifestement dans la recherche des types d'entraînement et d'organisation policière ou d'arrangements administratifs qui permettent d'utiliser la police de préférence aux forces armées pour le maintien de l'ordre devant les manifestations de masses collectives."

Cette recommandation se fondait sur l'analyse suivante: "Cette police se caractérise d'abord par son haut degré de décentralisation, par le fait qu'elle est partout soumise directement à l'autorité civile, à une autorité civile multiple et dont les lignes hiérarchiques sont souvent enchevêtrées, peu claires; la Police n'a en général qu'un niveau de formation professionnelle relativement peu poussé, et également, à quelques exceptions près, très peu de formation pour faire face aux types de conflits que j'ai décrits et catégorisés en sept genres différents." Plutôt que de mettre sur pied un autre corps de police au sein de la société canadienne, compte tenu particulièrement de ce que le régime canadien de gouvernement admet la division des pouvoirs, il serait plus efficace, au jugement du Comité, d'améliorer les forces de police actuelles.

Lettre à M. Robert Bourassa

Les Affaires culturelles ne sont pas l'Éducation

Monsieur le Premier ministre,

Régulièrement depuis sa création, le ministère des Affaires culturelles a été menacé de fusion ou d'intégration au ministère de l'Éducation. Jamais, pourtant, avant ces derniers jours, cette rumeur nous était-elle parvenue d'une façon aussi persistante et comme une fuite émanant des plus hautes instances de votre gouvernement. Tous les journaux en ont fait état. L'Union des artistes, syndicat professionnel, représentant plus de deux mille (2,000) acteurs, danseurs et chanteurs, voudrait vous faire connaître son opinion à propos de telle éventualité. Et veuillez croire, monsieur le Premier ministre, que nous serions ravis de vous voir dénoncer cette rumeur, s'il s'avérait qu'elle soit fautive, et, par la même occasion, rassurer les milliers d'artistes du Québec qui croient que ce ministère est menacé d'intégration à l'Éducation ou de disparition, ce qui pour nous voudrait dire la même chose dans les circonstances.

Vous savez donc maintenant que nous nous opposons fermement à une telle décision et vous nous permettez, monsieur le Premier ministre, de vous en détailler les raisons.

Nous avons trouvé dans "L'Etat et le Théâtre", de Jack Lang, la base de notre argumentation. M. Lang est docteur en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ex-animateur du Festival de Nancy et nouvel animateur du Palais de Chaillot, ex-Théâtre national populaire de France. Nous considérons que M. Lang n'est pas seulement un théoricien, à sa recherche extrêmement intéressante il a joint les opinions d'un homme de théâtre actif.

Ses propos nous semblent d'une grande pertinence et à notre avis, ont autant de valeur dans notre contexte québécois. Son livre, publié par la Librairie générale de droit et de jurisprudence à Paris en 1968, doit, à notre avis, être considéré comme un document de première valeur. A la page 53 il déclare et nous citons:

"... avec un secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts, les questions artistiques jusqu'en 1959 ont toujours directement rele-

● Suite aux rumeurs selon lesquelles le ministère des Affaires culturelles serait intégré à celui de l'Éducation, l'Union des artistes, dans une lettre adressée le 27 juillet au premier ministre Robert Bourassa, fait connaître sa position dans le cas d'une telle éventualité. Le président de l'Union, M. Robert Rivard, vient de rendre cette lettre publique. En voici le texte intégral.

vé du ministère de l'Éducation nationale. Et jusqu'à cette date, la politique de l'Etat s'est traduite, le plus souvent, par un échec. Pourquoi en attribuer la cause à l'absence, dans la plupart des gouvernements, d'un ministère spécialement chargé de ces affaires?"

"Les arguments sont nombreux: le ministre de l'Éducation nationale, écarté par la multitude des questions scolaires qui réclament des solutions urgentes, n'a pas le temps nécessaire de se consacrer aux problèmes artistiques. Soucieux avant tout d'obtenir une augmentation des dotations budgétaires pour l'enseignement, il ne se bat pas avec le ministre des Finances, avec le chef du gouvernement ou avec le Parlement pour faire accroître le montant du budget des Beaux-Arts dont le pourcentage par rapport à l'ensemble du budget de l'Éducation nationale a régulièrement diminué depuis 1870: incorporé au budget de l'Éducation nationale, le budget des Beaux-Arts a été sacrifié aux impératifs scolaires.

"A l'inverse, un ministre des Beaux-Arts peut tout à loisir utiliser son énergie à la défense d'une politique théâtrale. Son budget bénéficie d'une délibération spéciale du Parlement au cours de laquelle peuvent être défendues devant les élus la particularité ou la nécessité d'une politique artistique.

"Il importe aussi que le responsable politique de l'administration des Beaux-Arts ait rang de ministre et non simplement de Secrétaire d'Etat: son autorité s'en trouve évidemment renforcée..."

"La conclusion nous pa-

rait claire: sans ministre exclusivement chargé des Affaires culturelles, les Arts sont laissés à l'abandon par l'Etat."

Et monsieur Lang, plus loin ajoute à la page 55, deuxième paragraphe:

"L'existence d'un ministère étroitement spécialisé est indispensable dans une période où le développement des Arts ne correspond pas à un besoin profondément senti par la majorité des citoyens." Fin de la citation.

En créant, un an après la France, le premier ministère des Affaires culturelles d'Amérique, le gouvernement du Québec précisait enfin, ses responsabilités en rapport avec la vie culturelle des Québécois. Cette nouvelle en 1960, avait procuré une vive satisfaction à tous les milieux intéressés. Nous croyons toutefois que cette mesure, si rassurante soit-elle, ne doit conduire personne à l'euphorie. Et même si notre propos n'est pas de commenter l'efficacité ou l'inefficacité du ministère des Affaires culturelles du Québec, nous ajouterons que sa création correspond simplement et tout au plus à une conscience fondamentale des problèmes artistiques.

Nous affirmons qu'il est essentiel que le gouvernement du Québec n'ait pas confié ses responsabilités au ministère de l'Éducation dont, nous croyons l'avoir démontré, les préoccupations premières sont d'un autre ordre. Le ministère des Affaires culturelles est indispensable à la promotion, la planification et la coordination de la vie des Arts au Québec, tout autant qu'à la sauvegarde des biens et valeurs culturelles de notre peuple. L'épanouissement culturel des Québécois dépend largement de sa clarté, de son dynamisme et de son autorité.

En constatant que les budgets du ministère des Affai-

res culturelles n'ont pas été augmentés depuis quelques années et même qu'ils ont été réduits nous devons conclure qu'il n'est pas facile au Québec d'assumer la charge de ministre des Affaires culturelles et en conséquence nous n'hésitons pas à dire que notre démarche va dans le sens d'un appui à la personne responsable.

Nous savons que M. Georges-Émile Lapalme ne réclame rien d'autre "qu'un mille de route" par année. Que M. Jean-Noël Tremblay, pour émouvoir ses collègues mettait en relief l'aspect "industrie des arts du spectacle" génératrice d'emploi et participante de l'économie du Québec. Que le Dr. François Cloutier, à son arrivée dans ce ministère, parlait de son budget en termes de "trois jours et demi du budget de l'Éducation". Ce qui n'est plus vrai d'ailleurs, car depuis le budget de l'Éducation a été augmenté et celui des Affaires culturelles diminué... élargissant ainsi davantage le fossé.

Nous croyons donc que le gouvernement du Québec a le devoir d'accorder une attention plus importante aux problèmes des affaires culturelles et par voie de conséquence nous réclamons que ses budgets soient augmentés de façon à lui permettre de mettre sur pied des politiques dynamiques qui engageront le Québec dans la voie de l'épanouissement dont nous parlons plus haut.

Toute décision d'intégrer ce ministère au ministère de l'Éducation serait comprise par nous comme un aveu d'échec du gouvernement québécois dans ce domaine.

Nous vous prions instamment, monsieur le Premier ministre, d'utiliser toute votre autorité pour faire en sorte qu'une mesure aussi funeste ne se réalise pas.

Robert RIVARD, Président.

propos d'actualité

Certaines personnes disent que le Canada a mis trop d'œufs dans un seul panier "d'exportation". C'est facile à comprendre: le "panier" américain est le plus grand, le plus proche, le plus profitable et le plus ouvert de ceux auxquels nous avons accès. La plupart des Canadiens seront d'accord à admettre qu'il faut continuer de considérer les États-Unis comme le meilleur et plus grand client de notre pays mais il serait également normal que les États-Unis nous considèrent de la même façon.

Le gouvernement canadien n'a "jamais eu l'intention" de pousser plus loin notre dépendance sur le marché américain en négligeant les autres. Au contraire, une des principales raisons de ce qu'on appelle parfois "l'obsession" canadienne pour les politiques commerciales multilatérales est la création de nombreux débouchés pour les producteurs et fabricants canadiens sur tous les marchés du monde. Il n'est pas nécessaire de "réorienter" cette politique.

A travers cette "politique commerciale", nous veillons (avec succès d'ailleurs) à ce que les exportateurs canadiens ne rencontrent qu'un minimum de barrières douanières et puissent bénéficier de conditions d'accès aussi favorables que celles des autres fournisseurs étrangers.

Les exportateurs canadiens ont toujours pu bénéficier de l'appui le plus entier du gouvernement par l'intermédiaire des programmes de développement commercial et grâce également à l'amélioration constante des dispositifs de financement des exportations. (Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce, Montréal, 18 octobre 1971).

CHEZ VITO

Votre restaurant italien

5412 Côte des Neiges

RÉSERVATIONS: 735-3623

LES COURS DU SOIR
DU CEGEP D'AHUNTSIC

PROGRAMMES MENANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

ARTS - LANGUES

ARTS MODERNES 303
ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE I, II
ANGLAIS : DÉBUTANT INTER-
MÉDIAIRE, AVANCE
ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE I, II

SCIENCES HUMAINES

LE TIERS-MONDE 911
HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS 961
MICROÉCONOMIE 920
MICROÉCONOMIE 921
MONNAIE ET BANQUE 925
GÉOGRAPHIE HUMAINE 102
PSYCHOLOGIE SCIENTIFIQUE 101, 201
COMPORTEMENT HUMAIN 900
PSYCHOLOGIE SOCIALE 903
LES RELATIONS HUMAINES 904
POLITIQUE DU QUÉBEC
ET DU CANADA 942
SOCIOLOGIE DE
LA SEXUALITÉ 978

SCIENCES PURES

BIOLOGIE HUMAINE I, II
CHIMIE GÉNÉRALE I, II
CHIMIE ORGANIQUE 202
MATHÉMATIQUES : 101, 103, 105,
111, 203, 307, 317
PHYSIQUE 102, 202, 302

PHILOSOPHIE ET LITTÉRATURE

POÉSIE, THÉÂTRE, ROMAN
ESSAIS, LINGUISTIQUE
ROMAN QUÉBÉCOIS
INTRODUCTION À LA
PHILOSOPHIE
RELATION AU MONDE
CONDITION HUMAINE
CONDUITE HUMAINE
PHILOSOPHIE EXISTENTIELLE

COURS D'APPOINT

CHIMIE PRÉ-CEGEP 052
PHYSIQUE PRÉ-CEGEP 052
MATHÉMATIQUE PRÉ-CEGEP
001, 002, 003, 004

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

COMPTABILITÉ I, II
DROIT DES AFFAIRES 107
DROIT DU TRAVAIL 108
NEGOCIATION COLLECTIVE 134
PRIX DE REVIENT 118
COMPTABILITÉ ANALYTIQUE 124
FINANCE 110
PERSONNEL 112
MARKETING 115
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE 116

INFORMATION

ADMISSION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS :
DATE LIMITE : 15 AOÛT 1972

INSCRIPTION DES ANCIENS ÉTUDIANTS :
DATE LIMITE: 21 AOÛT 1972

DÉBUT DES COURS : 5 SEPTEMBRE 1972

POUR INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES,
ADRESSEZ-VOUS AU :
SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE,
9155 ST-HUBERT ou 389-5921

Décès de Paul-Henri Spaak

BRUXELLES (Reuter et AFP) — M. Paul-Henri Spaak, ancien premier ministre belge et l'un des fondateurs du Marché commun, est décédé hier dans un hôpital de Bruxelles. Il était âgé de 73 ans.

Ancien secrétaire-général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, M. Spaak avait été à trois reprises président du conseil et il fut ministre des affaires étrangères dans sept gouvernements.

Déjà personnalité importante du parti socialiste belge avant la deuxième guerre mondiale, il avait déployé de grands efforts en faveur de la neutralité belge. Au printemps de 1940, lorsque les nazis envahirent la Belgique, il prit la fuite et fut l'un des membres de premier plan du gouvernement belge en exil à Londres jusqu'à la fin de la guerre.

Depuis qu'il s'était retiré de la vie politique, il continuait d'exercer une forte influence au sein du parti

socialiste belge et ses commentaries, en particulier ceux sur la situation politique interne, n'étaient pas toujours appréciés par ses collègues.

Un porte-parole de la famille Spaak a déclaré que l'ancien premier ministre est mort d'une affection rénale qui l'avait obligé à interrompre ses vacances aux Açores et à rentrer à Bruxelles vendredi.

Né à Bruxelles le 26 janvier 1899, M. Spaak fut le second socialiste d'une célèbre famille de libéraux.

Sa mère lui montra la voie en devenant la première femme élue député socialiste en Belgique.

Poète et auteur dramatique célèbre, son père avait abandonné la politique pour la littérature. Son oncle, Paul Janson, à qui il a succédé comme premier ministre en 1938, fut le plus célèbre des libéraux belges et mourut au début de la guerre au

camp de concentration nazi de Buchenwald.

Paul-Henri Spaak commence sa carrière politique en 1925 comme secrétaire politique du ministre du travail appartenant au parti socialiste.

En 1932, il est élu au Parlement. Sa réputation d'agitateur de gauche ne l'empêche pas de devenir ministre des Transports et des postes en 1933 et ministre des Affaires étrangères l'année suivante.

Orateur doué, M. Spaak fut avocat, journaliste et poète autant qu'homme politique. Doué d'un sens aigu de la répartie et de l'humour, il donnait à ses discours une teinte dramatique qui l'ont fait comparer à Einstein Churchill.

M. Spaak a joué un rôle important dans la création des Nations-unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique — Nord OTAN, du Marché commun et de nombreuses autres entités internationales.

A l'automne de sa vie, l'homme d'Etat a pu écrire que voir ses rêves devenir réalité avait été une grande récompense. Il ajoutait que si la situation internationale faisait de lui un homme heureux, il était conscient du fait que de nombreuses batailles n'étaient pas encore gagnées.

L'un de ses revers diplomatiques les plus cuisants a eu lieu avant la seconde guerre mondiale; il essaya en vain de maintenir la neutralité de la Belgique pour éviter l'occupation allemande. Il dut lui-même fuir le pays après l'écrasement des forces belges par les troupes nazies.

Il passa quatre ans en Grande-Bretagne, membre important du gouvernement belge en exil. Il devait écrire par la suite que cette période constituait une transition dans son existence, le ferme partisan de la neutralité se tourna alors vers la collaboration internationale.

exigences mentionnées plus haut alors que les négociations sur ce projet durent depuis septembre 1971, le ministre Jean-Marchand a sans doute voulu s'armer des armes qui lui permettraient de passer outre à l'opposition farouche de hauts-fonctionnaires de son ministère à toute participation fédérale au projet de Cabano.

Selon des sources dignes de foi, certain de ces hauts-fonctionnaires auraient même mis leur tête en jeu dans cette affaire et seraient déterminés, à tout prix, à bloquer le projet. L'intervention de la Canadian Pulp and Paper Association, qui regroupe les grandes compagnies de pâtes et papiers du Canada, ne serait pas étrangère à cette opposition à laquelle se heurte M. Marchand.

"Nous sommes bien prêts à donner un coup de pouce à Marchand, mais nous ne sommes pas prêts à signer n'importe quel engagement", laissait-on entendre, hier, à Québec.

Les promoteurs du projet de plus de \$30 millions attendent une contribution du gouvernement québécois de \$2,5 millions et une contribution fédérale de \$8 millions.

DÉBAT

dre commentaire concernant les déclarations du maire Jean Drapeau, selon qui le rapport d'enquête sur le directeur Jacques Saulnier débouchait sur une conclusion qu'aucune preuve n'était.

"Nous n'allons jamais au-delà du rapport", s'est borné à répondre le juge Gosselin qui a toutefois précisé que "le rapport de la Commission de police était celui d'une commission d'enquête et non pas d'un tribunal dont la décision est exécutoire".

"Je ne veux formuler aucun commentaire parce que je ne peux préjuger des droits que peut croire avoir certaine partie", a ajouté le président.

"Nous siégeons comme tribunal d'appel et la notre décision est exécutoire lorsqu'il s'agit d'une destitution ou d'une réduction de traitement et que l'on fait appel à nous pour trancher la question. Ceci en vertu de l'article 63 de la Loi de police."

ULSTER

d'importantes pertes en vies humaines dans la population civile.

Mais, a précisé un porte-parole des provisoires, la lutte sera poursuivie conformément aux principes de la guerre de guérilla.

Les propos ont, par la même occasion, décliné toute responsabilité dans la série d'attentats à la bombe qui ont provoqué la mort de 6 habitants de la petite ville de Claudy.

Aux Communes, hier soir, M. Frank Macmanus, député catholique de Fermagh (Ulster), a violemment dénoncé ce qu'il a appelé l'oppression militaire britannique en Irlande du Nord, puis a quitté la Chambre des communes en signe de protestation, ajoutant qu'il n'y reviendrait que lorsque le gouvernement britannique aura modifié sa politique dans la crise ulstérienne.

Intervenant au cours d'un débat sur une loi électorale qui prévoit l'introduction du système de la représentation proportionnelle en Irlande du Nord, le député catholique a dénoncé l'intervention de l'armée dans les bastions catholiques de Belfast et de Londonderry. Une fois de plus, a-t-il dit, l'armée a répondu à la menace de violence des protestants dans le style traditionnel du slogan de orangistes: "Sus aux catholiques." En pénétrant dans les quartiers, a-t-il ajouté, l'armée était prête à répandre autant de sang que nécessaire pour atteindre son objectif. Le pire a été évité grâce au bon sens de la minorité catholique et de l'IRA.

DES JEUNES

Suite de la page 3

tuation. Moi, je suis la plus heureuse de toutes mes amies."

Selon Wendy, 18 ans, les jeunes d'aujourd'hui se révoltent contre un système corrompu mais sont impuissants lorsqu'il s'agit de trouver des solutions tangibles. "Nous, dit-elle, on soutient un gouvernement divin parce qu'il est évident qu'on est impuissant à changer la situation."

Tous se sont d'ailleurs ralliés à Bernard, 20 ans, qui se dit convaincu que cette venue définitive de Dieu pour réaliser son règne terrestre surviendra pendant la présente décennie. Selon lui, la bible indique 39 signes qui avertiront de la fin du monde actuel (dont les bons éléments survivront). "Jamais autant d'événements catastrophiques ne se sont produits en même temps qu'à notre époque", estime-t-il.

Aux yeux de ces jeunes, il est impossible d'imaginer une situation pire que la situation présente où l'indifférence religieuse fait des ravages, ou on voit se répandre l'homosexualité, où les guerres se multiplient et où les gens sont de plus en plus désabusés de système socio-politique où ils vivent.

"Maintenant, renchérit Wendy, les hommes ont le pouvoir de se détruire avec les bombes et la pollution généralisée. Les économistes prédisent un effondrement du système économique. L'Histoire a atteint un point critique. L'homme a fait la preuve de son incompetence et Dieu doit intervenir avant qu'il ne soit trop tard."

Dans ces conditions, l'important est donc de prêcher la bonne Nouvelle par tous les moyens possibles pour que les hommes soient prêts quand l'échéance suprême arrivera. C'est aussi de faire la volonté de Dieu, de vivre selon les préceptes bibliques et de faire ce que Jésus-Christ aurait fait à leur place. D'ailleurs, signalent-ils, les conseils de la bible sont très utiles pour la vie familiale: la preuve, c'est qu'il n'y a qu'un taux de un pour mille de délinquance juvénile chez les Témoins de Jéhovah.

Les problèmes sociaux ou politiques ont une importance mineure. Un témoin de Jéhovah ne s'engage pas dans la politique parce qu'il attend le gouvernement final de Dieu. D'ailleurs, Jésus n'a pas voulu être couronné roi. "Cela ne veut pas dire qu'on ne s'y intéresse pas, précise Wendy, mais ce n'est pas la qu'on met notre espoir."

Cheryn, la plus jeune (14 ans) est plus radicale. Pour elle, le plus important est d'être complètement séparé du monde et de la politique. "Je suis contente d'être à part des autres, dit-elle, je ne veux pas me mélanger. Je ne veux pas dire que j'aie de vraies amies hors des Témoins de Jéhovah."

Parmi mes camarades d'école, on ne dit que des clichés et on est divisé en petits groupes et déchirés par la jalousie."

Les plus vieux, interrogés sur les réactions de leur entourage au travail ou à l'école, les caractérisent par "l'indifférence et l'incompréhension." "Dans mon milieu de travail, dit Wendy, on a été bien étonné quand on a appris que j'étais Témoin de Jéhovah."

"Les gens ne peuvent comprendre, enchaîne Bernard, que nous attachions tant d'importance aux valeurs spirituelles, que nous prenions du temps pour passer de porte à porte, pour prêcher la Bonne Nouvelle. Ils ne peuvent plus comprendre un tel effort bénévole."

Selon eux, pourtant, de plus en plus de jeunes (moins de 30 ans) se joignent aux Témoins de Jéhovah après avoir découvert que leurs efforts ne mènent nulle part et que les religions traditionnelles les ont trompés.

Interrogés sur les "erreurs" du catholicisme, les jeunes que nous avons interrogés estiment que les catholiques ont tort de croire que le Royaume de Dieu ne viendra qu'après la mort et ne concerne que "l'autre monde". "Cette doctrine n'est pas biblique du tout", disent-ils. Ils reprochent aussi aux religions chrétiennes d'avoir annulé, comme les pharisiens, la parole de Dieu par des traditions humaines. Bernard, par exemple, a fait allusion à ceux qui sont morts en état de péché mortel, selon l'Eglise catholique, pour avoir mangé de la viande le vendredi. "Que se passe-t-il pour ces gens maintenant que le précepte a été changé?"

L'ASSURANCE

Suite de la page 3

vaient se présenter personnellement aux bureaux des affaires sociales, pour prouver qu'ils avaient besoin de médicaments, avant de recevoir la somme requise à leur achat.

Le nouveau programme se veut plus commode et plus efficace, mais il n'en sera pas moins cher. La Commission de l'Assurance-Santé du Québec devra en effet déboursier près de \$3,4 millions de plus pour les cinq derniers mois de l'année, que ne l'aurait nécessité l'ancien système.

Le ministre québécois des affaires sociales, M. Claude Castonguay, prévoit à ce sujet une diminution du coût de fonctionnement, après quelques mois.

Dans le cadre du nouveau programme, les pharmaciens seront remboursés pour le prix du médicament, plus \$2,15 par ordonnance remplie au cours des heures normales de travail, et \$5,00 pour chaque ordonnance d'urgence remplie après les heures de fermeture.

Le programme tient compte d'une liste de 1,808 médicaments. Chacun porte la marque de fabrication, le nom générique, la dose et le prix maximum de chaque médicament; ainsi le gouvernement espère-t-il que les médecins prescriront à leurs patients les remèdes les plus économiques.

Près de 250 médicaments, tels que les somnifères, comporteront une taxe obligatoire de 50 cents, pour inciter les usagers à réduire leur consommation.

LA DÉMOLITION

Suite de la page 3

truction, revenus de vacances, pour procéder à la démolition.

L'équipement lourd, propriété de la firme Guérin, de Rouyn, n'était pas encore rendu sur les lieux au moment où les travaux de nettoyage ont commencé.

Jusqu'au dimanche soir, le conseiller du quartier, M. René Villeneuve, a tenté d'empêcher la démolition, y allant même d'un "sit-in" à l'hôtel de ville de Hull, afin de rencontrer les personnes qui avaient des suggestions à lui présenter.

M. Villeneuve s'est toujours rangé du côté des jugements, c'est-à-dire qu'il a été pour le jugement de la Cour supérieure de Hull qui ordonnait la démolition, pour la Cour d'appel qui renversait ce premier jugement et, enfin, pour la Cour suprême qui reconfirmait le premier jugement.

Tout en se déclarant en faveur de ce dernier jugement, il voulait sauver les édifices pour les convertir en foyer pour vieillards.

Les édifices Dasken, propriété des Entreprises Dasken, avaient été construits sur une zone ne permettant que l'unifamilial et du résidentiel.

La carte de zonage de 1963 avait cependant été changée, suite à un avis légal de Me Roy Fournier, devenu depuis solliciteur général du Québec, pour permettre la construction des édifices Dasken.

Par deux fois, la ville de Hull a tenté en vain de présenter un "bill" privé à l'Assemblée nationale pour légaliser la reconstruction des édifices Dasken.

Récemment, après avoir épuisé l'arsenal des tergiversations relativement à l'attribution du permis de démolition à l'Association des Jardins Taché, la ville accordait le permis, mais proposait la tenue d'un référendum pour changer le règlement de zonage de ce secteur.

Ce référendum aura lieu le 16 août et tous les propriétaires de la zone concernée et des zones continues autour droit de vote.

A supposer que le règlement soit accepté, ce qui est douteux car l'association travaille à sensibiliser les propriétaires pour qu'ils s'y opposent, la ville de Hull pourrait reconstruire des édifices similaires à ceux qui seront démolis.

Ces édifices étaient les deux premiers d'un complexe de six tours de 110 logements chacune et de 10 étages de haut, le tout évalué à \$10 millions.

Respirant à l'aise en constatant que la lutte menée n'avait pas vaincu, Mme Joly a mentionné que la lutte de l'Association était la preuve que "si les gens s'unissent, respectent la loi, de bons conseillers, et n'ont pas peur de foncer, ils peuvent faire n'importe quoi".

Pour ce qui est de l'entrepreneur en démolition, M. Lewington, il a précisé qu'il n'était pas un politicien, qu'il avait un contrat et qu'il respecterait ses engagements. "Le reste ne me regarde pas", a-t-il lancé.

Le délai prévu pour la démolition est de trois mois, mais il espère, si tout va bien, terminer plus tôt.

suites de la première page

NPD-CANADA

sé et, selon lui, le lancement de ce programme ne signifie pas que le NPD-Q est entré en guerre contre le parti national.

La question de fond du débat, soutient M. Laliberté, ne contredit pas les résolutions du conseil et du congrès fédéral du NPD et se trouve dans l'esprit des décisions du congrès spécial d'octobre 1971 et de la résolution Boyle-Boudreau qui avait été discutée avec M. Lewis durant le congrès.

Le programme du NPD-Q, il faut le rappeler, a été préparé en vertu d'une entente spéciale avec le parti national, selon laquelle la version québécoise ne serait pas une traduction du programme national, mais bien un texte fait à l'intention des Québécois.

MARI

recherche et d'éducation concernant l'usage non médical des drogues.

"Nous estimons, a déclaré le ministre, que nous avons de sérieux motifs de nous soucier des effets du cannabis sur l'individu d'une part, et sur l'ensemble de la société d'autre part."

"Nous nous soucions en particulier des effets possibles du cannabis sur le développement des adolescents, de la possibilité qu'un usage prolongé et intense entraîne des troubles mentaux importants, des conséquences de l'usage du cannabis sur la conduite d'une automobile ou de tout autre engin mécanique, et de la relation entre le cannabis et l'augmentation de la polytoxicomanie."

M. Munro a précisé que c'est cette inquiétude qui a conduit le gouvernement fédéral à ne pas abroger la législation qui interdit la possession ou la culture du cannabis.

En réglementant le cannabis, dont les deux principaux dérivés sont la marijuana et le haschisch, par l'entremise de la loi sur les aliments et drogues et non plus celle de la loi sur les stupéfiants, le gouvernement veut faire "une distinction claire" entre cette drogue et les stupéfiants dangereux comme l'héroïne, a expliqué le ministre.

Il a rappelé que le gouvernement avait déjà pris des mesures pour empêcher, dans certains cas, que ne soit portée au casier judiciaire d'un individu, sa condamnation pour possession de cannabis et pour permettre que ces informations soient supprimées du casier des personnes déjà condamnées.

Le ministre a souligné qu'il était prêt à discuter la nouvelle politique fédérale avec les provinces, et a fait savoir que le gouvernement Trudeau exhorterait les gouvernements provinciaux à interdire aux employeurs d'obliger les aspirants à l'embauche à divulguer leurs condamnations antérieures pour possession de cannabis.

Il a aussi précisé l'intention du gouvernement de supprimer l'imposition des sentences d'emprisonnement pour un premier délit de possession de cannabis.

Actuellement, toute personne reconnue coupable de ce délit est passible d'une peine d'emprisonnement de six mois ainsi que d'une amende de \$1,000. Lorsqu'il s'agit de la seconde condamnation, les peines sont de 12 mois de prison et de \$2,000 d'amende.

En ce qui concerne la recherche et l'enseignement, le gouvernement fédéral porte le budget de son programme relatif à l'usage non médical des drogues à \$7,5 millions pour l'exercice financier 1972-1973. Il s'agit d'une augmentation de 60 pour cent par rapport au précédent exercice.

M. Munro a aussi annoncé que M. Ron Draper, ancien agent de la Direction de l'aide et des services sociaux de son ministère, vient d'être nommé directeur général de la division de l'usage non médical des drogues.

M. Munro a admis que la nouvelle politique du gouvernement ne se conformait pas aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, que présidait M. Gerald Le Dain.

Sans recommander la légalisation pure et simple du cannabis, le rapport de la Commission LeDain avait toutefois proposé que soit révoquée l'interdiction de la simple possession de ce végétal, ainsi que celle de sa culture à des fins personnelles.

L'un des membres de la commission, Mme Marie-Andrée Bertrand, avait même recommandé, dans un rapport minoritaire, l'adoption d'une politique de dis-

EAGLETON

le sénateur McGovern, mais la controverse politique que cela a créée a détourné l'attention des grands problèmes nationaux auxquels nous devons faire face pendant la campagne.

Le sénateur McGovern n'a pas immédiatement annoncé qu'il avait choisi pour remplacer le sénateur Eagleton comme candidat à la vice-présidence.

La désignation d'un nouveau candidat n'exigera pas la convocation d'une nouvelle convention du parti démocrate. Le comité national du parti est habilité par les statuts à donner l'investiture à un nouveau candidat sur proposition du candidat à la présidence.

"Nous avons été d'accord pour reconnaître que ce dont le parti démocrate et la nation ont besoin par dessus tout c'est l'unité et la pleine discussion des vrais problèmes, a dit le sénateur McGovern en présence du sénateur Eagleton. C'est pourquoi nous avons conjointement décidé que la meilleure chose pour lui était de se retirer," a-t-il ajouté.

Le sénateur McGovern a déclaré que le sénateur Eagleton était et resterait son ami et qu'il avait généreusement accepté de faire campagne pour le ticket démocrate.

Lorsque le sénateur McGovern, après son élection par la convention de Miami, avait proposé au sénateur Eagleton d'être son coéquipier comme candidat à la vice-présidence, celui-ci n'avait fait aucune allusion aux troubles nerveux répétés qu'il avait eus quelques années auparavant.

C'est la première fois dans l'histoire des élections américaines qu'un candidat se retire. En 1912, le vice-président républicain James Sherman, qui se présentait avec le président William Taft mourut cinq jours avant les élections. Le parti républicain n'eut pas le temps de désigner un nouveau candidat à la vice-présidence avant le jour du scrutin mais la question fut réglée lorsque le président Taft fut battu par le candidat démocrate Woodrow Wilson.

Le plus grave aspect de l'affaire Eagleton pour le parti démocrate n'était pas les craintes sur l'état de santé mentale du candidat à la vice-présidence mais le fait que le sénateur McGovern l'ait choisi sans se renseigner sur son passé médical et que le sénateur Eagleton ait accepté la nomination sans faire part de ses ennuis à son chef de file. Pour beaucoup d'observateurs, cela augure mal de la capacité du sénateur McGovern et de ses collaborateurs à prendre une décision importante en toute connaissance de cause. Cela faisait aussi planer un doute sur la confiance et la sincérité dans les rapports entre les deux candidats démocrates.

Le nom qui circulait le plus, hier soir, comme remplaçant possible du sénateur Eagleton, était celui de M. Lawrence O'Brien, ancien président du comité national du parti démocrate.

Le sénateur Eagleton est devenu "le nouveau Nègre du parti démocrate", et, par-dessus le marché, le Nègre le plus célèbre," a déclaré hier soir à une conférence de presse à Washington un congressiste démocrate noir, M. Ronald Dellums.

Ancien membre du personnel des services socio-psychiatriques, M. Dellums, représentant de la Californie, avait engagé le sénateur George McGovern à maintenir la candidature de M. Eagleton à la vice-présidence des États-Unis, menaçant de reconsidérer son propre appui au "ticket" démocrate.

On n'a pas besoin d'être noir pour être un Nègre", a dit M. Dellums. Un Nègre, a-t-il défini, c'est quiconque voit les autres poser des limites à ses chances.

"Il y a des Nègres noirs; on en compte aussi de bruns, de rouges, de jaunes, et aujourd'hui, on connaît les Nègres-anciens-patients d'hôpitaux-psychiatriques," a expliqué M. Dellums.

La Ligue des droits de l'homme prie d'instituer une enquête dans les plus brefs délais pour situer les responsabilités du policier qui a blessé mortellement le jeune André Vassart, à Sainte-Thérèse, le 28 juillet 1972, et pour faire connaître à la population l'ensemble des

éléments constituant cette pénible affaire."

Pour sa part, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Laberge a déclaré qu'il comprenait parfaitement bien les sentiments d'indignation des jeunes et de toute la population de Sainte-Thérèse et du Québec, à la suite de la mort du jeune Vassart, "abattu sans justification raisonnable" par un policier de Sainte-Thérèse.

"Même s'il ne nous revient pas, a dit M. Laberge, de porter un jugement sur la responsabilité criminelle du policier Goulet, nous nous devons quand même de dénoncer le fait qu'on ait utilisé une arme à feu dans une telle situation. De fait, les citoyens de Sainte-Thérèse ont eu, à plusieurs reprises, par le passé, à déplorer le comportement malheureux et même provocateur des policiers de cette municipalité, en particulier de l'agent Goulet. A un point tel, de préciser le leader syndical, que ce qui pourrait être considéré comme un accident malheureux, nous laisse même songer qu'il pourrait s'agir d'un meurtre."

L'acte de l'agent Goulet, de poursuivre M. Laberge, est grave de conséquences et nous ne croyons pas que la population du Québec, qui souhaite un corps policier juste et sans reproche, puisse se contenter d'une seule enquête du coroner pour avoir la vérité complète sur cet événement. Nous croyons que seule une enquête complète et publique pourrait apaiser la colère des citoyens et leur donner l'assurance que toute la lumière sera faite sur cette affaire. Selon nous, il ne faut pas juger seulement, dans un cas comme celui-ci, l'acte posé par l'agent Goulet mais aussi faire une enquête complète sur le service de police de Sainte-Thérèse et sur les personnes qui le dirigent."

"Faut-il attendre, a ajouté le président de la FTQ, que des événements dramatiques comme celui de Sainte-Thérèse se produisent, pour que les autorités du ministère de la justice s'assurent que tous les corps de police du Québec, surtout ceux des petites municipalités, aient la compétence nécessaire pour assurer une protection efficace et éclairée des citoyens. Le ministère de M. Choquette et la Commission de police ne devraient pas attendre d'autres drames pour faire une évaluation des forces policières de toutes les municipalités du Québec et établir des normes strictes de compétence et de jugement, auxquelles tout policier devrait être assujéti."

En terminant, le président de la FTQ a offert ses sympathies et celle de sa centrale au père de la victime, M. Maurice Vassart, ancien conseiller technique des Travailleurs unis de l'automobile, affilié à la FTQ.

WAGNER

savaient rien avant de lire les journaux.

Si vraiment l'affaire Wagner est classée, la chasse aux vedettes ne fait que commencer. En effet, il appert que le Parti conservateur misera plutôt sur la compétence et l'image d'une nouvelle équipe. C'est ainsi qu'à la suite de M. Wagner, le Parti tentera de convaincre M. Marcel Masse, député du comté de Montclair à l'Assemblée nationale. Et ce n'est pas à la condition que M. Wagner y soit, mais surtout s'il refuse, que M. Masse serait intéressé à joindre les rangs du Parti conservateur et peut-être jouer un rôle de premier plan dans un éventuel gouvernement Stanfield. A cet égard, M. Masse a même consulté un ami prestigieux, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield.

Plus encore, indique-t-on au secrétariat central du parti, miser sur l'équipe constitue l'essentiel d'une stratégie globale et nationale. En Ontario, on ira chercher le ministre Lawrence dans le cabinet Davis. Et ainsi de suite dans chacune des dix provinces.

A partir des exigences de quelques vedettes québécoises, la plus simple extrapolation suffit à faire croire que le Parti conservateur devra, dans les prochains mois, débours des sommes effarantes. Et puis après? réplique-t-on. En arrière de Trudeau en 1968, la finance appuyera le PC aux prochaines élections.

QUÉBEC

piéd de la "cartonnerie populaire" se sont réunis, hier, à Rimouski pour faire le point. Au moment de mettre sous presse, ils élaboraient la stratégie qui serait suivie si les gouvernements d'Otawa et de Québec ne fournissaient pas de réponses satisfaisantes à leurs demandes dans les prochains jours.

Les dirigeants de la Société populaire ont, d'autre part, résolu de recommander aux quelque 5,000 personnes qui ont souscrit \$750,000 dans le projet, à laisser leurs contributions en fiducie tant et aussi longtemps que les gouvernements n'auront pas communiqué leur réponse. Les souscripteurs ont, en effet, le droit de réclamer à partir d'aujourd'hui leurs contributions qui sont gardées en fiducie depuis un an.

En posant, en dernière heure, les deux

M. Jérôme Choquette souhaiterait que l'assistance judiciaire soit comparable à l'assurance-maladie

L'Assemblée nationale aura à étudier à l'automne, un livre blanc qui prévoit de profondes réformes judiciaires, a déclaré le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette.

Ce document a été préparé par un comité de juges, d'avocats et de professeurs de droit afin d'instaurer un régime juridique plus proche du peuple et traitant de même façon le riche et le pauvre.

Nous espérons avoir un régime qui fera époque, dit M. Choquette, en insérant la justice dans tout le contexte social. Nous avons fait des réformes, par exemple l'assistance judiciaire, mais notre province subit encore des retards; nous voulons que cette assistance soit comparable à l'assurance-maladie.

Dans le Québec, l'assistance judiciaire est entrée dans la législation au début du mois de juillet. Toute personne qui justifie de son besoin d'assistance peut recourir à l'un des 150 avocats publics ou tout autre avocat.

La présente réforme va

instaurer des tribunaux de réclamation mineurs, présidés par un juge mais sans avocats. Trop longtemps, dit M. Choquette, il était inutile de poursuivre pour un petit montant, de sorte qu'il y avait déni de justice, quel que fût le montant.

Le ministre a annoncé en même temps une nouvelle législation au sujet des loyers, et pour cela on consultera des locataires et des propriétaires. Avant l'ajournement, un projet de loi a été présenté, en vertu duquel un loyer ne peut être augmenté de plus de cinq pour cent et l'échéance des loyers ne sera plus le 1er mai.

M. Choquette a aussi déclaré qu'il y aura une réforme des tribunaux et du ministère de la justice.

Une commission de juges sera chargée d'instituer l'uniformité dans les condamnations à la prison, et aussi un guide général pour les juges sans amoindrir leur autonomie.

M. Bennett ne va pas à Halifax

VICTORIA (PC) — Le premier ministre de la Colombie Britannique M. N.A.C. Bennett a annoncé lundi qu'il n'assistera pas à la conférence des premiers ministres provinciaux qui doit être tenue à Halifax les 3 et 4 août.

Un communiqué émis par le bureau du premier ministre dit que les élections provinciales qui doivent avoir lieu le 30 août empêcheront M. Bennett d'assister à la conférence.

M. L.J. Wallace, secrétaire provincial adjoint, représentera M. Bennett, dit le communiqué.

M. Stanfield se félicite des progrès sensibles de son Parti depuis un an

ALLISTON (Ontario) (PC) — Depuis un an, le Parti progressiste conservateur a réalisé de grands progrès et il talonne maintenant le gouvernement libéral, a déclaré hier le leader de l'Opposition, M. Robert Stanfield.

Les gens n'ont plus guère confiance au gouvernement Trudeau, a ajouté M. Stanfield devant 200 partisans réunis à déjeuner.

Pour montrer que la fa-

veur gagne de plus en plus le Parti progressiste conservateur, M. Stanfield a cité la décision, prise la semaine dernière par M. Paul Hellyer, ex-ministre libéral, d'intégrer son mouvement Action Canada aux conservateurs.

Cela démontre une fois de plus que les libéraux déçus ne voient qu'un seul moyen de ramener la prospérité au Canada; adhérer au Parti progressiste conservateur.

Il y a un an, a ajouté M. Stanfield, on se demandait seulement si c'était les conservateurs ou le Nouveau Parti démocratique qui formeraient l'Opposition officielle, mais aucun doute ne subsiste. A preuve, les sondages qui démontrent que le parti de l'avance de loin le NPD et qu'il talonne les libéraux.

Puis M. Stanfield s'en est pris à la politique économique du gouvernement Trudeau,

politique qui a provoqué un taux élevé de chômage.

Nous avons 300.000 Canadiens de moins de 25 ans en chômage, dit M. Stanfield, parce que le gouvernement a décidé en 1969 de ralentir le rythme de l'économie.

Ce n'est pas au pays à faire vivre ces jeunes, ajouta M. Stanfield, mais je ne puis me résoudre à croire qu'un tel chômage soit inévitable.

Un nouveau programme d'entraînement physique dans l'armée canadienne

OTTAWA (PC) — Les statistiques sur les décès et les maladies découlant de troubles cardiovasculaires ont porté les autorités militaires à adopter le programme d'entraînement "aérobic".

"Nous en faisons l'expérience depuis au moins deux ou trois ans", a déclaré lundi le major Hank Taterchuk, directeur de la division de l'éducation physique, au quartier général des Forces armées canadiennes.

Il a ajouté que ce programme est sensiblement différent de celui qui est en vigueur depuis des années, connu sous le nom de programme 6BX.

Le programme aérobic insiste sur la course, la marche accélérée et la marche simple pour renforcer les poumons, le cœur et la circulation sanguine. Depuis février dernier, on juge de la forme d'un militaire, selon qu'il peut franchir 1 1/2 mile dans un temps donné, avec handicap selon son âge.

Le major Taterchuk a souligné que les Forces armées canadiennes n'avaient pas pour autant complètement abandonné les autres genres d'exercices.

Les militaires se livrent toujours à des push-ups, des flexions des genoux et à d'autres mouvements rythmiques pour renforcer une partie ou l'autre du corps.

Pour et contre Le programme aérobic seul ne suffirait pas.

"Un soldat entraîné selon les normes aérobiques pourrait tenir une journée, mais pourrait bien être incapable de sortir d'une tranchée, parce qu'il aurait les bras trop faibles", a noté le lieutenant Gregory Pearson, de la base de Downsview, au cours d'une interview.

"De même un levreur de poids et altères peut souffrir d'une attaque cardiaque, en grimant un simple escalier, parce qu'il a des bras puissants mais son cœur est demeuré faible."

Le programme aérobic a été conçu par le Dr Kenneth Cooper, médecin américain. Il vise surtout à pomper de l'oxygène dans les tissus au lieu d'essayer de développer des gros muscles, but visé par le programme BI.

Pour répondre aux exigences des Forces armées canadiennes, il faut pouvoir franchir 1 1/2 mile en 12 minutes, pour les moins de 30 ans; en 13 minutes jusqu'à 39 ans; en 14 minutes, pour ceux entre 40 et 45 ans.

On accorde un léger handicap pour les femmes: elles doivent franchir le 1 1/2 mile en 13 minutes, si elles ont moins de 30 ans. Tout militaire doit se soumettre à cette épreuve deux fois par année. Ceux qui ne réussissent pas doivent subir un cours d'entraînement à la course ou à la marche accélérée.

Les ententes salariales du 2e trimestre ont été moins avantageuses qu'au premier

OTTAWA — Le ministère fédéral du travail annonce que les autorités salariales négociées collectivement au cours du deuxième trimestre de 1972 prévoient un taux d'augmentation inférieur à celui des ententes négociées au cours du premier trimestre de 1972.

Au cours du deuxième trimestre de 1972, l'augmentation annuelle moyenne composée du salaire de base s'établissait à 7,3 p. 100. Au cours du premier trimestre de 1972, le chiffre correspondant avait été de 9,4 p. 100.

Les chiffres sont fondés sur une analyse permanente des conventions collectives visant 500 travailleurs ou plus dans les industries autre que l'industrie de la construction.

Parmi les 90 conventions conclues au cours du deuxième trimestre de 1972, 21 étaient d'une durée de trois ans, 50, d'une durée de deux ans, et 19, d'une durée d'un an.

Les 90 conventions d'une durée d'un an conclues au cours du deuxième trimestre de 1972 prévoyaient des augmentations annuelles moyennes du salaire de base de 7,3 p. 100, mais la moyenne était de 9,0 p. 100. Dans le cas des conventions d'une durée de deux ans, l'augmentation était de 8,0 p. 100 pour la première année et de 6,4 p. 100 pour la seconde année. Quant aux conventions d'une durée de trois ans, elle était de 8,2 p. 100 pour la première année, de 5,4 p. 100 pour la deuxième année et de 5,6 p. 100 pour la troisième année.

Le haut commissaire à l'information, M. Victor Teteja, qui a donné lecture de l'ordonnance présidentielle à la radio d'Etat, a précisé que trois voleurs, surpris en flagrant délit, avaient déjà eu l'oreille droite coupée. M. Teteja a ajouté que les coupables ne bénéficient d'aucune circonstance atténuante seraient éliminés punis d'une peine de cinq ans de prison ferme. De plus, tout recours en grâce sera refusé.

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE
AGIT EN VOTRE NOM

Mastiquez!
Votre dentier ne vous causera plus d'inquiétudes, grâce à la poudre **FASTEETH**... plus efficace!
*Marque dep.

MONTROSE VENTE DE DISQUES

ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE

ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE



DISQUES PHILIPS importés d'Angleterre

12" MICROSILLON STEREO

PRIX SUGGERÉ DU MANUFACTURIER 6 98

5 58 (le disque)

- SAL 3434 - Dupont MELODIES, Souzy, Baldwin
- SAL 3441 - Berlioz SYMPHONIE FANTASTIQUE, Davis, LSO
- SAL 3497 - Tippet ORCHESTRA CTO/Gehr SYMPHONY, Davis
- SAL 3573 - Berlioz OVERTURES, Davis, LSO
- SAL 3616 - Beethoven VIOLON CONCERTO, Grumiaux
- SAL 3644 - Debussy 3 LAST SONATAS/SYMPH. Grumiaux
- SAL 3649 - Mozart REQUIEM, Davis, BBC Symphony
- SAL 3650 - Berg & Stravinsky VIOLIN CTO, Grumiaux
- SAL 3680 - Pendereck DIES IRAE/AUSCHWITZ ORATORIO, etc.
- SAL 3683 - Liszt/Liszt CTO/FUNERAL MUSIC/REBETIAN GAMES
- SAL 3684 - Deshay IN MEMORIAM B. BRECHT/BACH VARIATIONS
- SAL 3690 - Schumann VIENNA CARNIVAL/HUMORESQUE/ETC., Arnu
- SAL 3704 - Ravel SONGS, Souzy, Baldwin
- SAL 3705 - Vivaldi FLUTE CONCERTO, Op. 10, I. Musici
- SAL 3707 - Handel CONCERTO A DUE CORI, Leopold
- SAL 3722 - MUSIC OF THE 100 YEARS WAR, Musica Reservata
- SAL 3723 - JC Bach/Fiola/Hummel OBOE CTO, Hallinger
- SAL 3724 - Berlioz, DE DIEU, Davis
- SAL 3754 - Mozart PIANO CTO 1921 "MADIGAN", Haebler
- SAL 3766 - Ravel PIANO CTO, Haebler
- SAL 3779 - Bartok PIANO CTO - 2/Stravinsky CTO, Bishop
- SAL 3786 - Verdi/Bellini/Donizetti ARIAS, Devokom
- SAL 3788 - Berlioz SYMPH. FUNEBRE & TRIONPHALE, Davis
- SAL 3796 - Camarosa REJE - Amelling, Negri
- 6500 006 - Mozart REQUIEM, Davis, BBC Symphony
- 6500 009 - Berlioz SONGS/NUITS D'ETE, Davis
- 6500 014 - Bach CANTATAS 51 & 199, Amelling, Andre
- 6500 017 - Vivaldi FOUR SEASONS, Scheraga
- 6500 021 - Bartok VIOLIN CTO - 2/RHAPSODY - 1, Sterring
- 6500 023 - Haydn 3 PIANO TRIOS, Beux Arts Trio
- 6500 035 - Lalo/Saen CELLO CTO/FOUR ELEGIE, Gendron
- 6500 046 - Liszt HUNGARIA/MAZEPA/HALLET, Hallinger, LPO
- 6500 047 - Handel WATER MUSIC, Leopold, ECO
- 6500 48 - R. Strauss EIN HELDENLEBEN, Hallinger

- 6500 053 - Mozart 3 SONATAS, Haebler, Sterring
- 6500 054 - Mozart 2 SONATAS, Haebler, Sterring
- 6500 055 - Mozart 2 SONATAS, Haebler, Sterring
- 6500 072 - Hout THE PLANETS, Hallinger, LPO
- 6500 080 - Bach CANTATAS 32 & 57, Amelling, Frey
- 6500 081 - Tchaikovsky SYMPHONY #6 PATHETIQUE, Hallinger
- 6500 086 - Massiani EXTRACTO/Tokernu NOVEMBER STEPS
- 6500 096 - Bellini/Rossini/Verdi ARIAS, Devokom
- 6500 099 - Mendelssohn STRING SYMPH. VIOLIN CTO, I. Musici
- 6500 100 - Mahler FAHRENDEN KINDERTOTENIEDER, Frey
- 6500 104 - Beethoven IRISH SONGS, Patterson
- 6500 110 - BAROQUE TRUMPET ANTHOLOGY, Mannin, ASMF
- 6500 118 - Gershwin RHAPSODY CTO/GO RHYTHM VAR., Haebler
- 6500 119 - Bach DOUBLE CTO/ETC., Grumiaux, Toyoda
- 6500 129 - Beethoven TRIPLE CTO, Arnu, Sterring, Starker
- 6500 131 - Purcell DIDO & AENEAS, Davis, ASMF
- 6500 132 - Tchaikovsky TRIO Op 50, Beux Arts Trio
- 6500 133 - Chopin TRIO/Smetana TRIO, Beux Arts Trio
- 6500 137 - Brahms DOUBLE CTO, Sterring, Starker, Beethoven ROMANCES, Sterring, Hallinger
- 6500 138 - Beethoven SONATAS 23 & 32, Brendel
- 6500 139 - Beethoven SONATAS 24 & 29, Brendel
- 6500 141 - Beethoven SYMPHONY #3 HEROICA/CORICIAN, Davis
- 6500 161 - Berlioz LES TROIS HIGHT, Davis
- 6500 162 - Mozart SYMPHONIES 35, 40, Mannin, ASMF
- 6500 163 - Dvorak, Gipsy/Schubert, Netherlands Wind En.
- 6500 166 - Grieg PIANO CTO/Schumann PIANO CTO, Bishop
- 6500 173 - Debussy FOUR HANDS PIANO MUSIC, Haebler
- 6500 175 - Paganini VIOLIN CTO #3, Sterring, Gibson
- 6500 188 - Dvorak LEGENDS, Leopold
- 6500 195 - Lalo SYMPH. ESPAGNOLE/Ravel TZIGANE, Sterring
- 6500 215 - Liszt AD NOS/WEINEN, Chazempin, Organist
- 6500 235 - Chopin PIANO CTO #1, Arnu, Inbal
- 6500 294 - Wagner WESSENDONCK LIEDE/ARIAS, Nilsson
- 6588 009 - THE VOICE OF ERIN, Frank Patterson
- 6589 001 - Mellers LIFE CYCLE/VOICES & CREATURES

ALBUMS DE 2 DISQUES

- 6700 017 - Bach 6 SONATAS, Sterring/Walcha
- 6700 019 - Berlioz REQUIEM, Davis
- 6700 021 - Mahler SYMPHONY No. 9, Hallinger
- 6700 022 - PENDERECKI ST. LUKE PASSION
- 6700 027 - Beethoven CELLO SONATAS, Richter, Rostropovich
- 6700 032 - Berlioz ROMEO & JULIETTE, Davis, LSO
- 6700 036 - Mahler SYMPHONY No. 7, Hallinger
- 6700 048 - Mahler SYMPHONY #5/10 ADAGIO, Hallinger
- 6700 049 - Mahler SYMPHONY NO 8 OF A THOUSAND, Hallinger

ALBUMS DE 3 DISQUES

- 6703 001 - Handel AESSIAN, Davis
- 6703 024 - Mozart IDOMENEO, Davis, BBC
- 6703 027 - Tippet MIDSUMMER MARRIAGE, Davis
- 6703 032 - Verdi I COMBARDI, Devokom, Domingo

ALBUMS DE 4 DISQUES

- 6707 011 - Mozart COMPLETE WORKS FOR VIOLIN, Sterring
- 6707 014 - Mozart NOZZE DI FIGARO, Freni, Minton, Davis



DISQUES PHILIPS IMPORTÉS D'ANGLETERRE

PROSPECTIVE 21e SIECLE

12" MICROSILLON

4 99 (le disque)

- 836 885 - Ferreri HETEROZYGOTE/J'AI ETE COUPE
- 836 887 - Henry VOIE D'ORPHEE/ENTRE/SPIRALE
- 836 889 - Parmegiani VIOCIOTRIES/BOULE/CARTURE
- 836 890 - Gulliau VISIONS COSMIQUES, Jean Guillou - orgue
- 836 891 - Molec SIGMA/MINIATURES/CANTATE D'AMOR
- 836 892 - Henry LA NOUVEAU SUITE GRANULOMETRIE
- 836 894 - CONCERT COLLECTIF
- 836 895 - Bayle OISEAU ELECTRON/ARCHIVES/ESPACES
- 836 896 - MUSIQUE ELECTRONIQUE NORVEGIENNE
- 836 897 - Berio - Maderna - Xenakis - Kagel - Henry
- 836 898 - Henry VARIATIONS POUR UNE PORTE ET UN SOUPH
- 836 899 - Henry LE VOYAGE
- 836 900 - O'Hara - Kabbalah: Percussions de Strasbourg
- 836 901 - Shtali/Shinohara/Schal, Percussion, Strasbourg

- 836 992 - Serocki/Silverberg/Puig, Percussion Strasbourg
- 836 993 - Shinohara/Boehmer/Koenig/Ponse
- 836 994 - Cohen/Solal/Canton/Rebel/Reneyra
- 836 995 - Bayle, JETTA - ALBAIRE DES EAUX
- 836 996 - Molec LUMINETTES/LUMINIA
- 836 997 - Xenakis PERSEPHASSA, Percussions de Strasbourg
- 836 998 - Schaeffer ETUDES SUITE LA CHAISE/RAI
- 836 999 - Henry CORTICALART DE ROGER LAFOSSE
- 836 001 - Boucourechliev ARCHIFEL 3, PERCUS. Strasbourg
- 836 002 - JAPANESE ELECTRONIC MUSIC
- 836 003 - CLAVICIN 2000, Elisabeth Chojnacka
- 836 004 - Voreux/Chavez/Cage AMERICANA, Perc. Strasbourg
- 836 005 - Amy CYCLE/Habentock Ramati JEUX 6, Perc. Stras

DISQUES LONDON

12" MICROSILLON - STEREO

PRIX SUGGERÉ DU MANUFACTURIER 2 98

SERIE "TREASURY" SERIE "ACE OF DIAMOND"

2 39 LE DISQUE

SERIE "TREASURY"

- STL 15008 - Mendelssohn: SYMPHONY No. 4/Schubert SYM. PHONY No. 5, Solti
- STL 15012 - Strauss: THE BLUE DANUBE, Vienna Phil./Krips
- STL 15019 - Schumann: SYMPHONIES 1 & 4/Krips/Vienna Phil
- STL 15020 - DEBUSSY: IMAGES, Argentina
- STL 15021 - OVERTURE ENCORES, Wolf
- STL 15027 - Brahms HAYDN VARIATIONS/OVERTURES, Knop
- STL 15039 - PIANO MUSIC OF CHOPIN Vol. 1, Kempff
- STL 15032 - Beethoven: SYMPHONIES Nos. 1 & 8, Ansermet
- STL 15039 - Chopin: PIANO MUSIC Vol. 2, Kempff
- STL 15040 - Grieg: PEER GYNT - London Phil. Fieldstead
- STL 15041 - Haydn: PIANO MUSIC, Sonata 52, 48, 34, etc. Backhaus
- STL 15044 - Mozart: PETITS RIENS - Grieg - HOIBERG SUITE - Karl Munchinger
- STL 15045 - Tchaikovsky NUTCRACKER SUITE, ETC. Knappert-busch
- STL 15050 - Chopin PIANO MUSIC Vol. 3, Kempff
- STL 15055 - Beethoven: SYMPHONY No. 4/CORICIAN/Fanier-met
- STL 15057 - Ravel BOLERO/Weber Berlioz INTELTO TO THE DANCE, etc.
- STL 15063 - Bach MUSICAL OFFERING, Munchinger
- STL 15067 - Beethoven SYMPHONY No. 7/IDEVILIO OVERT.
- STL 15069 - Beethoven SYMPHONY No. 3 "EROICA", Ansermet
- STL 15076 - ROMANTIC OVERTURES, Munchinger, VPO
- STL 15085 - Haydn SYMPHONIES 24 "SURREISE" & 99, Krips, VPO
- STL 15089 - Beethoven SYMPHONY No. 9 "CHORAL", S. Vervo
- STL 15093 - Ravel DAPHNIS ET CHLOE, Marteau
- STL 15095 - Ibert DIVERTISSEMENT BISET JEUX SAINT-SEANS, Marteau
- STL 15101 - Dvorak SYMPHONY No. 9 "NEW WORLD", Kertesz, VPO
- STL 15104 - Franck ORGAN WORKS Vol. 2, Demessieux
- STL 15106 - Mozart SYMPHONY No. 40/Haydn SYMPHONY No. 104, Koranyi VPO
- STL 15109 - Debussy LA MER/PRELUDE/RAVEL RAPSOEIE ES-PAGNOLE, Ansermet
- STL 15114 - Prokofiev PETER & THE WOLF/CLASSICAL SYM- PHONY, Sargent
- STL 15120 - Tchaikovsky SYMPHONY No. 2 "LITTLE RUSSIAN", Solti, PCO
- STL 15126 - Rimsky-Korsakov SCHERAZADE, Ansermet, PCO
- STL 15141 - Mozart KLEINE NACHTMUSIK, Solti, IPO
- STL 15200 - Mahler LIED VON DER ERDE, Ferrier, Potzok, Waller, VPO
- STL 15201 - Brahms SYMP. 2, Furtwangler/ALTO RHAP. Ferrier, VPO
- STL 15202 - Franck SYMPHONY, Furtwangler/Mahler, Ferrier, VPO

SERIE "ACE OF DIAMOND"

- SDD 105 - Beethoven: SYMPHONY No. 5/ELGIMONT, Ansermet
- SDD 115 - Berlioz SYMPHONIE FANTASTIQUE, Argentina
- SDD 117 - Brahms: SYMPHONY No. 1, Kabbalah/Vienna Phil
- SDD 119 - Brahms: SYMPHONY No. 3, Kabbalah/Vienna Phil
- SDD 128 - Dvorak SYMPHONY No. 9 "New World", KBBella/Vienna Phil
- SDD 131 - TCHAIKOVSKY: SYMPHONY No. 4, Wolf
- SDD 137 - Brahms: PIANO Cto No. 1, Katten/Montoux
- SDD 141 - Bizet CARMEN/L'ARLESIENNE, Ansermet
- SDD 153 - Schubert: SYMPHONY No. 9, Krips
- SDD 154 - Fauré: REQUIEM, Souzy/Danco/Ansermet
- SDD 158 - A GUITAR RECITAL William Gomers: "JEUX INTERDITS"
- SDD 2101 - Mozart - NOTTURNO FOR 4 ORCHESTRAS, etc. Peter Maag
- SDD 2103 - TERESA BERGANZA SINGS MOZART
- SDD 2104 - CE QUE CHACUN DEVAIT SAVOIR SUR LA MUSIQUE, Ansermet
- SDD 2107 - MUSIC BY MOONLIGHT - Richard Muller-Lampertz
- SDD 2108 - Prokofiev RANON/Claudio Candiello, Munchinger
- SDD 2114 - BERLIOZ NUITS D'ETE/Ravel SCHEHERAZADE, Cragin, Ansermet
- SDD 2120 - Stravinsky LE BAISER DE LA FEE, Ansermet
- SDD 2123 - Soli & Sorens SYMPHONY No. 3 with organ, Ansermet
- SDD 2124 - Mussorgsky PICTURES AT AN EXHIBITION/List HUNS, Ansermet
- SDD 2128 - IMAMORTAL SERENADES, Frank Chockfield
- SDD 2130 - SHOSTAKOVICH SYMPHONY No. 5, Kertesz
- SDD 2134 - Brahms PIANO CONCERTO No. 2, Katten, Ferenok
- SDD 2137 - Bizet SYMPHONY/JEUX/JOLIE FILLE DE PERTH, Ansermet
- SDD 2140 - Ravel BOLERO/VAISE DUKAS APPRENTI, Ansermet
- SDD 2141 - Prokofiev CLASSICAL SYMPHONY/Borodin IN THE STEPPES, Ansermet
- SDD 2145 - Mozart SERENADE No. 7 "HAFFNER", Munchinger
- SDD 2147 - Haydn SYMPHONIES 82 "LUDUS" & 86, Ansermet
- SDD 2151 - THE WORLD OF THE ACADEMY, N. Mannin
- SDD 2152 - Prokofiev VIOLIN & PIANO SONATAS, Storky, Berio
- SDD 2158 - Beethoven and Schumann LIDER RECITAL, Bayon, Elgan
- SDD 2160 - Haydn SYMPHONIES No. 44/49, McGill/Brit
- SDD 2163 - Rodrigo ARANJUEZ GUITAR CTO/FANTASIA FOR A COURTIER, Yepes
- SDD 2165 - Mozart MAGIC FLUTE, Hight, Simonetti, Bohm
- SDD 2169 - IN HONOR OF ST. HUBERT, Walter Walther/Verein
- SDD 2171 - Mahler KINDERTOTENIEDER, Flagstad
- SDD 2173 - Beethoven PIANO CONCERTO No. 1/CHORAL FANTASIA, Katten
- SDD 2176 - Beethoven PIANO CONCERTO No. 5 "EMPEROR", Katten
- SDD 2178 - Mozart: NOZZE DI FIGARO (Hight, Klaber, V.P.O)
- SDD 2179 - Rimsky-Forsakov CAPRICCIO ESPAGNOL, Argentina
- SDD 2180 - Tchaikovsky: PIANO CONCERTO No. 1, Curzon
- SDD 2181 - Chopin LES SYMPHIDES/Delibes LA SOURCE, Maag
- SDD 2182 - Bach CHACONNE/Vivaldi CONCERTO/Palau CON- CERTO, Yepes

AIGUILLES PROTÉGEZ VOS DISQUES AIGUILLES

Nous pouvons vous fournir toutes sortes "d'aiguilles" pour vos appareils stéréophoniques, qui vous permettront de prolonger la durée de vos disques. Apportez ou expédiez nous votre vieille "aiguille" nous pouvons vous la remplacer par un saphire ou un diamant de longue durée. VERIFICATION AU MICROSCOPE GRATUITEMENT.

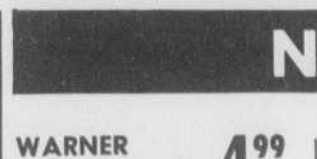
COMMANDES POSTALES

50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage - Taxe en plus - Suggérez un deuxième choix.

Le magasin est ouvert du lundi au mercredi jusqu'à 6h. jeudi et vendredi jusqu'à 9h. samedi jusqu'à 5h.

VALABLE

JUSQU'AU 19 AOÛT



WARNER Prix sug. 6.29 Sp. 4 99



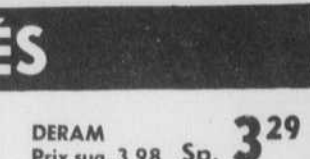
MS 2072 - JETHRO TULL - Thick as a Brick, St-Olede Chronicle, etc.



WARNER Prix sug. 6.29 Sp. 4 99



BS 2573 - CLOCKWORK ORANGE - Bande sonore du film.



DERAM Prix sug. 3.98 Sp. 3 29



Z 001 - LES OISEAUX DU QUÉBEC - Guide sonore avec la participation de Jean Bédard

PHILIPS Prix sug. 5.98 Sp. 4 79



6325 301 - NANA MOUSKOURI - Comme un soleil. Plaisir d'amour. Dis-moi, etc.

BARCLAY Sp. 4 79



80123 - ROBERT CHARLEBOIS - Fu man Chu, Conception, Trouvez mieux, Le me du son, Fais toi en pas.

COLUMBIA 2 DISQUES Sp. 8 79



arts

Le monde de la MUSIQUE

SPORT — La musique se mettra au service du hockey! Les artistes québécois Noël Talarico et Gilbert Chénier viennent de lancer sur étiquette London un 45-tours intitulé "Da Da Canada" et sous-titré "Niet niet Russia". Le refrain du disque ne cache pas sa sympathie envers M. Bobby Hull, mentionnant son nom une fois, et concluant: "Tous du chapeau à tous de bras et Alleluia. Car le hockey après tout c'est made in Canada". On va gagner si on envoie nos meilleurs soldats. Le monde entier applaudira.

ATHÈNES — M. Manos Hadjidakis, le compositeur grec des Enfants du Pirée, est rentré en Grèce après un exil volontaire de cinq années qu'il a passé notamment aux États-Unis. M. Hadjidakis

TEL AVIV — Son compatriote, le compositeur Mikis Theodorakis a déclaré, à Tel Aviv, qu'il espérait trouver en Israël la nouvelle "gauche humaniste" qu'il recherchait après avoir perdu sa foi dans le communisme. M. Theodorakis a fait cette déclaration au cours d'une rencontre avec des artistes et des hommes de lettres israéliens.

"Je n'ignore pas que la nouvelle gauche dans le monde est hostile à Israël et il est possible que cette hostilité se tourne aussi contre moi, mais je suis prêt à prendre ce risque", a encore dit le compositeur. Selon lui, la paix au Moyen-Orient viendra lorsque Israël et les Arabes se libéreront de l'emprise des grandes puissances et régleront seuls leurs problèmes.

ple ait tenté une réconciliation. La rumeur circule à Hollywood que le couple est séparé et que des procédures en divorce ont même été entamées. La seule source de mésentente viendrait d'un règlement au sujet d'une propriété et de la garde de leur fille, Lisa, qui a quatre ans.

Elvis Presley et Priscilla Beaulieu se sont mariés à Las Vegas, le 1er mai 1967. On rapporte que le chanteur n'interviendrait pas si la garde de leur fille était confiée à sa femme et qu'il leur verserait une généreuse allocation.

PARIS — La chanteuse de jazz Ella Fitzgerald a quitté Paris à destination de Los Angeles. Comme l'année dernière à la même époque, la chanteuse a du inter-

rompre sa tournée sur la Côte d'Azur parce qu'elle souffre de troubles de la vue.

Ella Fitzgerald était arrivée à l'aéroport d'Orly en provenance de Nice, accompagnée de son impresario Norman Gantz.

WASHINGTON — Le New York City Ballet, l'une des plus prestigieuses compagnies de danse des États-Unis, fera une tournée d'un mois en union soviétique cet automne, annonce le département d'état.

Le New York City Ballet, qui s'était déjà rendu en URSS en 1962, donnera 27 représentations à Kiev, Leningrad, Tiflis et Moscou, entre le 19 septembre et le 15 octobre.

Georges Balanchine, directeur de la troupe, et le chorégraphe Jerome Robbins seront de la tournée qui est organisée dans le cadre de l'accord culturel entre les États-Unis et l'Union Soviétique.

CE SOIR — Gilles Vigneault offre au public montréalais son troisième spectacle d'été avec l'Orchestre symphonique de Montréal ce soir et demain soir.

Il revient nous parler du "Pays", un mot auquel toutes ses chansons s'attachent à donner un sens total, un contenu véritable: ses gens, le temps qu'il y fait, le voyageur qui y passe du nord au cap Diamant, de "Saint-Dion" à "Fer et titane".

Sous la direction de Léon Bernier, ce concert comprendra en première partie une œuvre du compositeur québécois Victor Angello, âgé de 27 ans.

OSM — Pauline Julien occupera aussi la scène de l'OSM pour le prochain programme de la série des Concerts d'été de la Banque de Montréal, présentés avec la collaboration de l'OSM, mardi 8 et mercredi 9 août à 20 h 30, à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

Elle se joindra à Neil Chotem pour la totalité de la seconde moitié du programme de ces 8 et 9 août, dans une interprétation bien à elle de textes et chansons de Réjean Ducharme, Jacques Michel, Jean-Claude Germain et Gilles Vigneault, auxquels s'ajouteront ses propres chansons: "J'ai le goût du goût", "C'était hier" et "Au milieu de ma vie, peut-être à la veille..."

OSM (bis) — L'Orchestre symphonique de Montréal dispose de postes vacants pour VIOLONISTES et ALTIESTES. Des auditions seront tenues le 21 septembre 1972. Les intéressés sont priés de communiquer par écrit avec: M. Roméo Mastrocola, Directeur du personnel Orchestre symphonique de Montréal, Place des Arts, Montréal 129, Québec.

RADIO — Du lundi au vendredi à 23h30, à CBF-690, Gilles Moreau tourne les pages du DICTIONNAIRE DU JAZZ. Cette émission permet aux auditeurs d'entendre les meilleurs enregistrements de ce genre musical. La semaine prochaine Gilles Moreau présentera le contrebassiste Charlie Mingus le lundi 7 août, le Modern Jazz

Festival

des GRANDES PRODUCTIONS

31 juillet et 1er août 1972 - 14 ans

de L'OR POUR LES BRAVES

Un film-couleur de Brian G. Hutton avec Clint Eastwood - Telly Savalas

Le DERNIER TRAIN de KATANGA

Un film-couleur de Jack Cardiff avec Rod Taylor - Jim Brown

4-5-6 août 1972 - tous

2001. L'ODYSSÉE DE L'ESPACE

Un film-couleur de Stanley Kubrick avec Keir Dullea - Gary Lockwood

RINGO AUX PISTOLES D'OR

avec Mark Damon - Richard Harrison

722-0302 3180 BELANGER

à l'affiche! CE SOIR!

après INGMAR BERGMAN

Bo

3 de Widerberg

jeune réalisateur suédois

30-31 juillet 1-2-3 août 14 ans

PREMIÈRE FOIS à Montréal

Boulevardier... d'une beauté formelle qui importe l'adhésion.

Un très beau et très grand film... il est impossible de rester insensible.

722-0302 3180 BELANGER

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATISÉ

100-305-510-715-920-111-111-111

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Oh! Calcutta!

18 ANS Adultes

en COULEUR

NEWSWEEK MAGAZINE:

"Un événement théâtral révolutionnaire. Brillant."

AIR CLIMATIS

Campagne de propreté dans le métro

Le service du génie et de l'entretien des propriétés de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal vient de lancer une campagne de propreté dans le métro afin de lui conserver sa réputation.

Les 169 membres du per-

sonnel assigné au nettoyage comptent sur la coopération habituelle des usagers pour assurer le succès de cette campagne. Plus de \$1,500,000 sont dépensés annuellement pour maintenir le métro propre.

Les principaux problèmes de

nettoyage sont causés par la gomme à mâcher dont l'enlèvement coûte 30 fois sa valeur, et par le papier dont de fortes quantités sont abandonnées partout ailleurs que dans les quelques 400 réceptacles installés dans les 26 stations.

Pour garder propre le million de pieds carrés de planchers et d'escaliers du métro, ainsi que les 650,000 pieds carrés de murs, le personnel d'entretien travaille jour et nuit, les travaux majeurs s'effectuant principalement durant la nuit.

Pour mieux comprendre le secteur des soins de santé

Le secteur des soins de santé a subi et continue de subir des transformations radicales. La mise en place de l'assurance-hospitalisation publique, la publication du rapport Castonguay-Nopre, l'avènement de l'assurance-santé d'état et l'adoption de la Loi de l'organisation des services de santé sont autant d'étapes de changement dans cette industrie qui, par la quantité des ressources utilisées, ne cesse de croître en importance.

Le but principal de l'ou-

vrage "Le prix de la santé" qui vient de paraître aux Éditions Hurtubise HMH est de montrer ce que la science économique peut apporter à la compréhension d'un certain nombre de phénomènes propres au secteur des services de santé. Les auteurs en sont Jean-Luc Migué, professeur à l'École nationale d'administration publique (Québec) et Gérard Bélanger, professeur au Département d'économie de l'Université Laval.

Les auteurs appliquent au

domaine de la santé les instruments qu'offre l'analyse économique, de façon à donner une signification à des phénomènes aussi divers que les relations de type particulier qui s'établissent entre le médecin et son patient et leurs conséquences sur les comportements du médecin, l'avènement et la dynamique d'institutions à but non lucratif comme les hôpitaux, la montée foudroyante des prix et des coûts dans le secteur en général et dans les hôpitaux en par-

ticulier, l'avènement et le comportement d'organismes professionnels comme le Collège des médecins, la variété des prix que commande un même médicament, la rentabilité des sommes imposées affectées par la société à la santé.

Les auteurs ne visent pas à promouvoir ou condamner une cause, mais cherchent à expliquer des phénomènes, des comportements, des institutions.

Carrières et Professions

VOUS AVEZ ENTRE 40 ET 60 ANS ? NOUS POUVONS VOUS OFFRIR :

une nouvelle carrière intéressante à titre de représentant, dans la vente pour une compagnie établie depuis 70 ans.

Salaire

Commission avantageuse

Assurance-groupe

Toute candidature sera traitée avec la plus grande discrétion.

Écrire donnant références et curriculum vitae à :

Case 1837, Le Devoir

OUVERTURE POUR UN POSTE BILINGUE

SERVICE DE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL COLLEGE ALGONQUIN, OTTAWA

Le Collège recherche une personne bilingue, possédant une bonne connaissance du milieu francophone.

Le candidat choisi devra instaurer, organiser et administrer des programmes destinés au personnel francophone et adaptés aux besoins changeants d'une institution en pleine croissance. Il devra s'intégrer à une petite équipe de spécialistes, dans un milieu de travail bilingue.

Le candidat devra connaître les techniques d'entrevue et montrer ses aptitudes dans les domaines de la conception et de la planification; il devra connaître les techniques propres aux communications, à l'analyse et à la consultation. Il devra posséder l'expérience de diverses méthodes d'enseignement et notamment du travail de groupe; il devra témoigner d'expérience et de compréhension sur le plan de l'organisation.

Entrevue préliminaire: Les candidats intéressés sont invités à venir rencontrer des représentants du Collège à l'adresse suivante:

Représentants du Collège Algonquin,
Le Reine Elizabeth,
900 ouest, boulevard Dorchester,
Montréal 101, P.Q.

Le jeudi 10 août 1972 de 15h. à 22h.

Si vous désirez de plus amples renseignements ou si vous désirez soumettre votre demande dès maintenant, veuillez écrire au:

Service du personnel,
Collège Algonquin,
1385, avenue Woodroffe,
Ottawa, K2G 1V8, Ontario.

Concours No 64-72

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA SERVICE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

offre un poste

d'INGÉNIEUR INDUSTRIEL à MONTRÉAL

Cet ingénieur assurera la résolution de problèmes soumis par les directions d'industries manufacturières; il donnera les renseignements techniques et accordera toute aide améliorant la gestion, la documentation technique et les installations en vue d'un meilleur fonctionnement.

Les candidats devront avoir un diplôme de niveau universitaire en génie et au minimum cinq années d'expérience variée au Canada dans le domaine de l'amélioration du fonctionnement des usines.

Le postulant doit être bilingue.

Le traitement sera fonction de la formation et de l'expérience.

Les demandes accompagnées d'un curriculum vitae détaillé devront être envoyées à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Mentionner la référence TIS-72-1.

Ce concours est ouvert également aux hommes et aux femmes. Les citoyens canadiens auront la préférence.



UNIVERSITÉ D'OTTAWA

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA GESTION 15 AOÛT - DATE LIMITE

- Pour la réception des demandes d'admission au programme de la maîtrise en Sciences de la gestion (étudiants à temps complet).
- Pour la soumission des candidatures aux postes d'assistant de recherche, spécialement les candidats ayant une bonne connaissance de l'informatique.
- S'adresser au :

Doyen
Faculté des Sciences de la gestion
Université d'Ottawa
Ottawa, Canada
K1N 6N5



UNIVERSITÉ D'OTTAWA

ADJOINT EXÉCUTIF DU DOYEN FACULTÉ DES SCIENCES DE LA GESTION

L'environnement :

La Faculté des Sciences de la Gestion crée il y a trois ans est située en plein centre d'Ottawa à proximité du Parlement et des ambassades. Elle s'est rapidement établie dans les domaines prometteurs de la gestion moderne et elle attire une vingtaine de brillants Ph.D. des meilleures universités ainsi que d'excellents étudiants.

L'envieure des opérations :

La Faculté compte près de cinquante professeurs de plein exercice dans ses programmes du premier et du deuxième cycle. Son programme de MAÎTRISE EN SCIENCES DE LA GESTION, accrédité l'année dernière offre en Français et en Anglais des concentrations en GESTION DES ENTREPRISES, en ADMINISTRATION PUBLIQUE ainsi qu'en RECHERCHE OPERATIONNELLE et PLANIFICATION à près de 400 étudiants à temps plein ou à temps partiel. La MAÎTRISE EN GESTION DES SERVICES DE SANTÉ à 45 étudiants à temps plein alors que les programmes de baccalauréat général et de baccalauréats spécialisés comptent plus de 800 étudiants à plein temps et autant à temps partiel. La recherche est principalement concentrée à présent dans le domaine de l'intérêt public.

Le défi :

À cause de son caractère bilingue, sa situation géographique, le calibre de ses professeurs et son orientation, la Faculté aspire à devenir un centre international d'études et de recherche en Sciences de la Gestion.

L'Adjoint Exécutif collaborera avec le doyen à établir et à renforcer les liens avec les agences gouvernementales, les fondations et les entreprises tant au Canada qu'à l'étranger. En particulier, il concevra, mettra au point et conclura des ententes de stages et d'internats d'étudiants et des contrats interdisciplinaires de recherche pour donner à nos étudiants des moyens d'assistance financière et de la pratique. Il organisera des séminaires de perfectionnement des cadres, des colloques internationaux et des campagnes de financement.

Le candidat :

Le candidat sélectionné aura préférentiellement une Maîtrise et si possible un doctorat en Sciences de la Gestion ou en Gestion des Entreprises ou en Recherche Opérationnelle ou tout autre domaine équivalent. Il devra pouvoir démontrer ses talents d'organisateur, de réalisateur et négociateur dans les milieux Francophones, Anglophones et internationaux. Le statut de professeur est accordé au titulaire de ce poste. Le rang professoral et le salaire dépendent du palmarès académique et de l'expérience du candidat.

Prière d'écrire au Doyen, Faculté des Sciences de la Gestion, 135, rue Wilbrod, Ottawa, Ontario.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

RECHERCHE DES PRODUCTEURS

Attributions:

Dans le cadre du programme de films commandités par les ministères et les agences du gouvernement canadien, ces producteurs auront la responsabilité de superviser la production d'un certain nombre de films.

Ils devront travailler en étroite collaboration avec les représentants de divers ministères afin de déterminer le type de films qui répondent le mieux aux besoins et aux exigences de ces ministères. Ils auront à organiser et superviser la production de ces films, soit en utilisant les ressources de l'Office National du Film, soit en faisant appel à l'industrie privée du cinéma. Ils devront aussi prévoir, pour chaque film, une distribution appropriée.

Exigences:

Formation universitaire ou l'équivalent; plusieurs années d'expérience de la production cinématographique à titre de réalisateur ou de producteur; aptitudes à analyser des programmes complexes, à planifier, organiser et coordonner un nombre important de projets et à veiller à leur bonne exécution. Habileté à s'exprimer oralement et par écrit. La préférence sera accordée aux candidats bilingues.

Lieu de travail: Ottawa.

Conditions de travail et salaires intéressants.

Faire parvenir votre curriculum vitae complet à:

Division du personnel,
Office National du Film,
C.P. 6100,
Montréal, Qué.



la société d'ingénierie shawinigan limitée

recherche un TRADUCTEUR pour son bureau d'études à Montréal

Fonctions

Traduction de l'anglais au français, (et à l'occasion, du français à l'anglais) de cahiers de charges, devis, documents d'appel d'offres ou d'offre de services, etc., ainsi que rédaction de documentation technique. Le traducteur devra aussi assurer la normalisation de la terminologie et de la présentation de textes en langue française. À cette fin, il collaborera étroitement avec les directeurs d'études.

Connaissances et expérience requises

diplôme de traducteur
au moins trois années d'expérience, de préférence dans un bureau d'études ou organisme de recherche scientifique.

Excellente rémunération, gamme complète d'assurances collectives, conditions de travail favorables. Prière d'adresser sa candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, au directeur du personnel:

Société d'Ingénierie Shawinigan Limitée
C.P. 3010, Succursale B
Montréal 110, Québec

Représentants en valeurs mobilières

Nous sommes à la recherche de représentants pour Montréal et plusieurs autres régions du Québec.

Nous transigeons sur les principales bourses, vendons un important volume d'obligations gouvernementales, municipales, scolaires et industrielles et offrons les principaux fonds mutuels.

M. Jacques Lamonde / Directeur du Service des ventes

tassé & associés, Ltée

360 rue Saint-Jacques, Montréal

Téléphone : 288-9111

71 rue Saint-Pierre, Québec - Téléphone 692-0952
1350 Edifice Place Royale, Trois-Rivières - Téléphone 379-4069

Membres de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argenterie, bijoux, etc.) Claude Morier, Jour 331-0251, soir 667-0774. J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES, près Université 5742 Plantagenet, entrée privée, sous-sol ensoleillé d'un duplex détaché, grand 3 1/2 meuble \$130. Tél. (6 9 P.M.) 342-1762. 4-8-72

AUTO A VENDRE

MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ÉCHANGE
VOLVO 1970, 142S
Toute équipée \$2495.
VOLVO 1970, St-wagon
Très propre \$2795.
VOLVO 1968, 142S
En bonne condition \$1595.
VOLVO 1967, 144S
Automatique, radio \$1295.

up-town
400 boul. DÉCARIE,
(Nord boul. Métropolitain)
748-8807 5-8-72

MERCEDES 220B, 1966, 44,000 milles, radio AM-FM, entretenue par Mercedes Benz, mécanique certifiée. Pour autres renseignements appelez M. Philip 336-1733 ou 486-0876. 6-8-72

BUREAU A LOUER

DANS LE VIEUX-MONTRÉAL
Édifice commercial nouvellement renové.
Idéal pour professionnels, agences de presse ou autres.

211 du St-Sacrement
Tél: 844-3361
poste 238
J.N.O.

COURS PRIVES

ATELIERS LITTÉRAIRES, septembre: inscription immédiate requise. Pratiquez l'art d'écrire avec le romancier Yves Thériault. Horaires faciles, jour ou soir. 486-6679. J.N.O.

CHALET A VENDRE

LAC SIMON, chalet 20'x30', accès au lac, valeur \$8,000. On vend rapidement à meilleure offre. Tél.: 666-9973. 3-8-72

PERCE, chalet d'été style canadien, au bord de la mer, vue magnifique sur le Rocher Percé et l'Île Bonaventure. Appeler Gilles Pelletier. 866-1964 ou 934-0250. 5-8-72

COMMERCE A VENDRE

PHARMACIE établie depuis 24 ans à vendre. 176, rue Sherbrooke, Magog. Tél.: 843-4440. 3-8-72

FEMMES DEMANDEES

HÔPITAL NOTRE-DAME BUREAU D'ÉTUDE DU TRAVAIL SECRÉTAIRE

Le poste offert présente des occasions exceptionnelles de développement personnel ou sein d'une équipe dynamique et experte dans le domaine des procédures administratives.

La personne recherchée devra posséder un sens aigu de l'organisation, être jeune et ambitieuse, et offrir un potentiel que son emploi actuel n'utilise pas.

Les candidates intéressées sont priées de s'adresser à:

M. André Trottier,
Bureau d'emploi,
1560 est. rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.

2-8-72

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieure. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf-garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547.

Brique, foyer, pierre, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcons, galeries, escaliers. Réparations, fondation, creusons cave, enrayons eau des murs. Assurance incluse. Estimé gratuit. Tél.: 642-4077. 1-9-72

FEMMES DEMANDEES

DAME sérieuse et fiable pour s'occuper de 2 enfants en bas âge, 5 jours par semaine 8.45 A.M. à 5.15 P.M. \$45. par semaine. Tél.: 254-8297. 2-8-72

CAISSIERE de banque demandée possédant un minimum de deux ans d'expérience. Salaire intéressant. Écrire à M. Gilles Charette, Banque Toronto-Dominion, 909 Labelle, Chomedey, Laval, ou téléphoner à 688-6573. 2-8-72

CAISSIERE Téléphoniste - vendeuse - bilingues dans cinéma. Travail soirées et weekends. Culture cinématographique indispensable. Appeler M. Pépin entre 14h et 18h à 849-2384. 3-8-72

SECRÉTAIRE

2 ans d'expérience, bilingue, comptabilité. Curriculum vitae.

Case 307, Le Devoir

4-8-72

GARDERIES

Cherchons personne responsable pour garder bébé à domicile à compter de septembre (Côte des Neiges). Tél.: 737-7610. 12-8-72

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

ENTREPRENEURS DEMANDES

Habits/Vêtements sport
Entrée immédiate
Travail à l'année longue
Doit faire du travail de qualité.

861-8282, Dave

7-8-72

HOMMES DEMANDES

BESOIN un représentant pour la vente extérieure de bureau dans chaque localité et une personne, homme ou femme, avec expérience de la vente au téléphone au bureau. Compagnie reconnue. Très bien rémunérés. Prés. métro Jean-Talon. 7521 St-Denis, Mtl. 1-8-72

HOMMES DEMANDES

COUPEURS, habits / vêtements de sport, travail à l'année. Tél.: 861-8282 Dave. 7-8-72

LOGEMENTS A LOUER

BROSSARD, 5 1/2, haut duplex, \$135, libre immédiatement. Tél.: 676-9235, 676-8136. 7-8-72

COTE DES NEIGES, 3965 Edouard Montpetit, près Légaré, 6 pièces, 2 chambres de bain, tapis, réfrigérateur, cuisine, électricité payée, ménage fait. \$250. Tél.: 733-8271 ou 738-0703. 7-8-72

LOGEMENTS A LOUER

LONGUEUIL, duplex 5 1/2 septembre, 665 ouest. Jacques-Cartier. 676-8136, soir. 10-8-72

PROPRIETES A VENDRE

RIVE-SUD, près Route 3, CTM, école. Magnifique résidence de 12 pièces. Quartier recherché, construction exceptionnelle, terrain très privé. Plusieurs extras. Pour plus amples informations, appelez P. Casavant 679-8220 ou 679-1355. IMM. WESTGATE, Courtiers. 2-8-72

ASTERVILLE, très joli bungalow de 6 pièces, 3 chambres à coucher, cuisine exceptionnelle, patio recouvert. MLS. Prix demandé \$23,500. Pour information appelez Hélène Gagné 672-6450 ou 671-7353. IMM. WESTGATE, Courtiers. 2-8-72

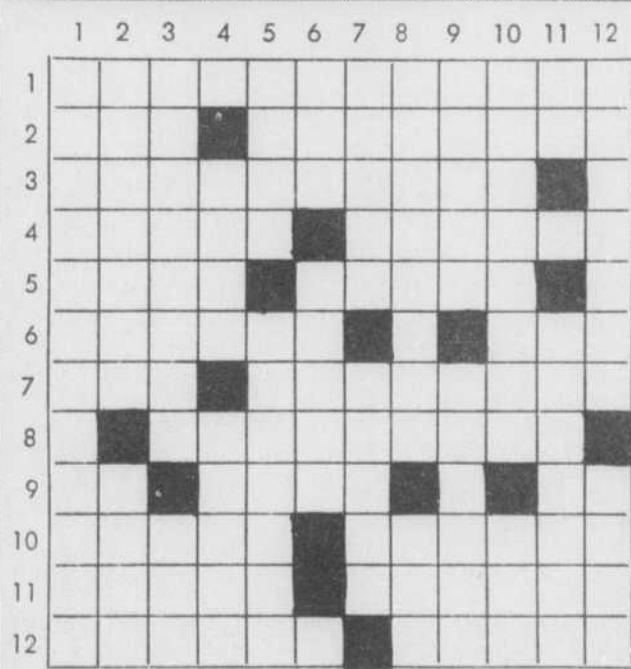
HOUGH 65B 1968. Chargeur par l'avant, 4 roues motrices, moteur diesel reconditionné, excellente condition \$13,500 ou meilleure offre Joe Shield, Peterborough, Ontario 705-742-6952. 5-8-72

PROPRIETE A LOUER OU A VENDRE
CANDIAC, cottage style colonial américain, 10 pièces, 5 chambres à coucher, 4 salles de bain, patios luxueux, terrain paysager, 120 x 140, prix à discuter. Tél.: 659-0587 ou 643-8863. 14-8-72

TAILLEURS
DROLET TAILLEUR
SPECIALITE
Habits et costumes
sur mesure
351 RUE GUIZOT
Tél.: 388-2532. 2-8-72

TERRAINS A VENDRE
BROMONT, magnifique terrain 100' x 200' situé sur flanc de montagne, à 2 minutes des facilités de ski et de golf. Tél.: 671-9430, 1-534-2800. 4-8-72

les MOTS CROISÉS du Devoir



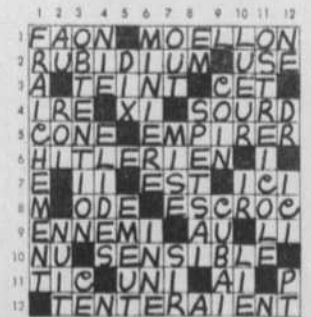
Horizontalement

- 1-Etude de tout ce qui se rapporte aux produits cosmétiques.
- 2-Chemin de ville. — Mét-tro.
- 3-Qu'il n'est pas raisonné.
- 4-Indique un grand nombre indéterminé. — Incrustation d'un email noir sur un fond blanc, dans un ouvrage d'orfèvrerie.
- 5-Qui a les qualités du feu. — Corps céleste.
- 6-Il nage. — Feuilles du théier.
- 7-Organisation des Nations Unies. — Membres d'un ordre religieux (Serviteurs de Marie).
- 8-Qui appartient à l'épine dorsale (plur).
- 9-Chapente du corps humain. — Charge d'un âne. — Lui.
- 10-Orné. — Chrétien qui reconnaît la supériorité du pape tout en conservant sa liturgie nationale.
- 11-Image de la Madone. — Tranches de pain rôties.
- 12-Suivre une action en justice. — Presse.

3-Petite pompe portative. — Eructation.

- 4-Charge d'un âne. — Arrêt de fonctionnement accidentel et momentané.
- 5-Loi, ordonnance. — Industriel.
- 6-Amas. — Espace sablé au centre des amphithéâtres.
- 7-Enlevons. — Quitrit.
- 8-Qui calme, adoucit. — A nous.
- 9-Parer. — Met en colère.
- 10-Petit bâtiment, généralement à deux mâts. — Atmosphère.
- 11-Préfixe privatif. — Etre incertain sur le parti qu'on doit prendre.
- 12-Considères ce que tu désires comme capable de se réaliser. — Fait tort à.

Solution d'hier



Verticalement

- 1-Science de la criminalité.
- 2-Tempête violente. — Sortes de poches.



AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME

l'information sportive

BLUE BONNETS ne présentera plus de courses le mardi soir et ce jusqu'à la toute fin du mois de décembre. Par contre, il y aura des courses le jeudi soir. Ce changement du mardi au jeudi est dû au lancement de la Loto-Perfecta, nouvelle forme de loterie qui entrera en vigueur le jeudi 10 août.

RAYMOND LEMAY est heureux d'annoncer la nomination de Jules Giguère au poste d'agent de liaison entre les hommes à cheveau et la direction de la piste à Blue Bonnets.

HELEN SAVIDES, Lucien Vézina, Paul-Emile L'Heureux, tous de Montréal, ainsi que Laurent Létourneau, de Trois-Rivières, et Philippe Côté, d'Outremont, sont parmi les heureux dont les inscriptions ont été tirées au sort en vue de l'obtention de billets pour le match CANADA-RUSSIE qui sera présenté au Forum de Montréal.

GARY CROSBY, 22 ans, qui avait signé récemment un contrat de 2 ans avec les Kings de Los Angeles, de la ligue Nationale de hockey, est décédé en fin de semaine dans un accident d'automobile sur la route 7, à sept milles à l'ouest de Stratford, en Ontario.

BEN HATSKIN, propriétaire des Jets de Winnipeg, dans l'association Mondiale de hockey, vient d'annoncer qu'une équipe d'As de cette ligue se rendra en Tchécoslovaquie le printemps prochain vers le 15 mai pour y disputer une série de trois parties contre l'équipe nationale de ce pays.

LE CENTRE IMMACULEE-CONCEPTION, à la veille du départ pour les Jeux Olympiques de Munich avec son groupe de 150 personnes, met à la disposition des parents d'athlètes canadiens des logements et des billets de disciplines pour ces Jeux. Les intéressés doivent cependant se hâter de communiquer cette semaine avec le responsable de l'organisation de ce voyage à Munich, Robert Binette, à 527-1256.

DES COURS DE PLONGEE SOUS-MARINE débiteront les 4, 15 et 18 août au Centre Immaculée-Conception. Le club "Les Piranhas" met au service des adeptes de la plongée un cours complet le mardi ou le vendredi soir selon la disponibilité de chacun. Pour informations supplémentaires: Louise ou Jean-Claude Visinand à 527-1256.

JOHN VERRETTA, du journal Corriere Italiano, de Montréal, et Roger Laroche du poste, de radio CJTR de Trois-Rivières, sont en première place sur un pied d'égalité au classement du Panel Player's d'experts automobiles avec chacun 25 points. David Ball, des productions du même nom, en a 16, Réal Desrosiers, du journal de Montréal, 10, Pierre Gignas, du Devoir, 10 et Jacques Moreau, de CJMS Radio, 5.

JOE NAMATH, le célèbre quart-arrière des Jets de New York dans la ligue Nationale de football, n'a pas encore signé son contrat en vue de la prochaine saison. Les Jets doivent disputer leur première partie d'exhibition dans quatre jours.

ARTHUR WIRTZ, propriétaire du stade de Chicago, s'est vu refuser par l'association Nationale de ballon panier des États-Unis, l'achat des Bulls de Chicago. Toutefois, il aura une autre chance de se reprendre le 10 août prochain.

HARMON KILLEBREW, le premier-but des Twins du Minnesota, a subi de lourds dommages causés par la fumée à sa nouvelle propriété de \$150,000 située à Prior Lake. Killebrew et deux de ses fils n'étaient pas à la maison au moment de l'in-



UN BILLET CHANCEUX — John Cooper, 13 ans, joueur de hockey pour une équipe mineure dans la région de Toronto, tire le premier nom qui se méritera des billets pour le match CANADA-URSS au Forum de Montréal. (Téléphoto PC)

cendie causé vraisemblablement par un court-circuit dimanche soir.

CASEY STENGEL, a eu 82 ans dimanche. Il est né le 30 juillet 1890 à Kansas City. L'ancien fameux gérant des Yankees de New York, des Mets de New York, des Dodgers de Brooklyn et des Braves de Boston, sera fêté à Cooperstown, lors de cérémonies au Temple de la Renommée, les 6 et 7 août prochain.

VERNON HARTLEY, un conducteur de voiture de production, a perdu contrôle de son véhicule et a foncé dans la foule durant une exhibition à la foire agricole de Bangor, dans l'Etat du Maine. Une quinzaine de personnes ont été blessées lors de cet accident spectaculaire.

LES PADRES DE SAN DIEGO ont rappelé le jeune receveur Joseph Goodard de leur club ferme Alexandria dans la ligue du Texas. Goodard, âgé de 22 ans, remplacera Pat Corrales, qui souffre d'une inflammation à l'épaule droite et Fred Kendall, qui soigne une blessure à une main.

LES MICMACS DE WINDSOR ont remporté dimanche après-midi les honneurs du championnat de baseball junior canadien en disposant de la Colombie-Britannique 7-2, à Pointe-aux-Trembles. L'équipe du Québec n'a pu réaliser son exploit des deux dernières années, étant éliminée presque au début du tournoi.



SYLVIE VOUS INVITE — Cette gentille hôtesse invite toute la population du Québec à venir faire un tour aux Jeux du Québec qui se tiendront à Chicoutimi du 4 au 13 août.

DAVID WILKIE, un Écossais, a établi un nouveau record du Commonwealth et de Grande-Bretagne dans les 200 mètres brasse, au cours d'un match entre huit nations à Edimbourg, gagnant l'épreuve en 2:26.8 minutes. L'ancien record de 2:27.8 appartenait depuis 1964 à l'Australien Ian Obrien.

BOB MILLER, lanceur de relève des Pirates de Pittsburgh, a été réaffecté à la direction de l'équipe à céder le lanceur de relève Gene Barber au club Charleston. Miller avait une fiche de 4-1 et une m.p.m. de 2.32 avant de se blesser à une cheville le 5 juillet dernier.

"SPORT-IMAGES", un hebdomadaire sportif, disparaîtra de la circulation après avoir été acheté par Jacques Vanasse, déjà éditeur d'un autre hebdo sportif "Sport Illustré".



UN PLONGEUR SOUFFRANT — Le plongeur Mike Finneran de Columbus, Ohio, ne plonge pas comme tout le monde. Il se mort la langue chaque fois qu'il exécute un plongeon. Ce qui ne l'a pas empêché de finir en deuxième position lors d'une récente compétition de l'équipe olympique américaine. (Téléphoto PA)

Le Duc de Windsor fait encore des siennes

La brillante golfeuse québécoise Jocelyne Bourassa s'est classée 3ème sur un pied d'égalité avec Marilyn Smith en jouant une ronde finale de 71, avant-hier à l'omnium féminin Pepsi à Atlanta. Elle s'est ainsi mérité \$1,980. Depuis ses débuts professionnels sur le circuit américain, Mlle Bourassa a gagné \$9,824.59. Son objectif personnel pour la saison 1972 de \$10,000 est en bonne voie d'être battu. Jan Ferraris a remporté la victoire avec un total de 221 et \$3,750. Betty Burfield (222) a empoché \$2,825. Jocelyne et Marilyn ont joué 223.

Le jeune Duke Doucet, âgé de 25 ans, pro au Club de golf de Windsor, (qui aime se faire appeler le Duc de Windsor), a remporté les honneurs du tournoi Pro-Am Champlain à Sept-Îles, avant-hier, au Club de golf Sorel-Tracy, grâce à un coup roulé de 25 pieds au ter trou supplémentaire pour ainsi battre André Harvey, de la Vallée du Richelieu, qui avait terminé sur un pied d'égalité en première position avec lui avec 70. Doucet a ainsi empoché \$1,000 tandis que Harvey recevait \$750. Le pro Phil Giroux, du Club municipal de Montréal, a joué 73 pendant que Robert Rousseau de Bromont terminait avec 75.

L'équipe du Québec, qui se rendra les 7 et 8 août à Calgary où se tiendront les matches inter-provinciaux pour la Coupe Willingdon, sera ainsi composée: Daniel Talbot, 19 ans, de Beloeil, qui s'est qualifié grâce à un 69 avant-hier au club de golf Le Portage, Mike Batten, 29 ans, du club Beauchâteau, Mike Daly, 20 ans, étudiant à l'université de l'Ohio et Pierre Lessard, 20 ans, étudiant à l'université de Sherbrooke et gagnant du championnat amateur du Québec en 1971. Selon le capitaine de l'équipe, Pierre Carignan, le Québec a des chances de se classer au moins en 3ème position dans ce tournoi.

MALHEUREUX INCIDENT À OSLO

OSLO (AFP) — Le premier entraînement de l'équipe olympique américaine qui se produira au milieu de la semaine au cours d'une réunion internationale à Oslo a commencé de façon dramatique au stade de la capitale norvégienne. En effet, un lanceur de javelot américain a blessé un des employés du stade avec son engin, le javelot venant se planter dans le ventre du malheureux employé qui était plus spécialement chargé - ironie du sort - d'éloigner de l'aire de lancement, les autres athlètes qui s'entraînaient. Il y a quelque 15 jours déjà, un autre incident du même genre avait failli se produire quand, au cours du match Espagne-Norvège, un lanceur de marteau avait à quelques pouces près manqué de toucher sur la piste un coureur espagnol.

Calendrier de la LCF

Date		heure	Réseau
1	Vancouver à Edmonton	8:00 p.m.	
2	Saskatchewan à Ottawa	8:00 p.m.	CTV
3	Montréal à Toronto	8:00 p.m.	
4	Hamilton à Vancouver	8:00 p.m.	
5	Calgary à Winnipeg	8:00 p.m.	
6	Toronto à Saskatchewan	8:00 p.m.	CTV
7	Ottawa à Montréal	8:00 p.m.	
8	Hamilton à Edmonton	8:00 p.m.	CTV
9	Vancouver à Calgary	8:00 p.m.	
10	Ottawa à Toronto	8:00 p.m.	CTV Est
11	Edmonton à Saskatchewan	8:00 p.m.	CTV Ouest
12	Winnipeg à Vancouver	8:00 p.m.	CTV Est
13	Montréal à Hamilton	8:00 p.m.	CTV Ouest
14	Saskatchewan à Calgary	8:00 p.m.	
15	Toronto à Winnipeg	8:00 p.m.	CTV
16	Hamilton à Montréal	8:00 p.m.	CTV Est
17	Vancouver à Edmonton	8:00 p.m.	CTV Ouest
18	Calgary à Saskatchewan	2:00 p.m.	CTV Ouest
19	Toronto à Winnipeg	8:00 p.m.	CTV Est
20	Edmonton à Ottawa	8:00 p.m.	CTV Ouest
21	Toronto à Hamilton	8:00 p.m.	
22	Winnipeg à Saskatchewan	2:00 p.m.	CTV Ouest
23	Edmonton à Calgary	2:30 p.m.	
24	Vancouver à Winnipeg	8:00 p.m.	
25	Montréal à Ottawa	8:00 p.m.	CBC
26	Hamilton à Toronto	2:00 p.m.	CTV Est
27	Calgary à Edmonton	2:00 p.m.	CTV Ouest
28	Saskatchewan à Vancouver	8:00 p.m.	
29	Hamilton à Ottawa	2:00 p.m.	CBC Est
30	Calgary à Winnipeg	8:00 p.m.	CBC Ouest
1	Vancouver à Montréal	2:00 p.m.	CTV
2	Edmonton à Saskatchewan	2:00 p.m.	
3	Vancouver à Toronto	8:00 p.m.	CTV
4	Ottawa à Edmonton	8:00 p.m.	CBC
5	Montréal à Calgary	2:00 p.m.	CTV
6	Toronto à Hamilton	2:00 p.m.	
7	Winnipeg à Saskatchewan	2:00 p.m.	
8	Ottawa à Vancouver	8:00 p.m.	CTV Est
9	Calgary à Hamilton	2:00 p.m.	CTV Ouest
10	Winnipeg à Edmonton	2:00 p.m.	
11	Hamilton à Montréal	2:00 p.m.	
12	Edmonton à Vancouver	8:00 p.m.	CTV Ouest
13	Toronto à Calgary	2:00 p.m.	CTV
14	Saskatchewan à Winnipeg	2:30 p.m.	
15	Winnipeg à Hamilton	8:00 p.m.	
16	Calgary à Vancouver	8:00 p.m.	CTV Est
17	Ottawa à Montréal	2:00 p.m.	CTV Ouest
18	Saskatchewan à Edmonton	2:00 p.m.	CBC Est
19	Ottawa à Toronto	2:00 p.m.	CBC Ouest
20	Vancouver à Calgary	8:00 p.m.	CTV
21	Montréal à Saskatchewan	2:00 p.m.	
22	Edmonton à Winnipeg	2:30 p.m.	
23	Winnipeg à Ottawa	2:00 p.m.	CBC
24	Saskatchewan à Vancouver	8:00 p.m.	
25	Toronto à Hamilton	2:00 p.m.	CTV Est
26	Calgary à Edmonton	2:00 p.m.	CTV Ouest
27	Winnipeg à Vancouver	2:00 p.m.	
28	Edmonton à Ottawa	2:00 p.m.	
29	Hamilton à Montréal	2:00 p.m.	
30	Calgary à Vancouver	2:00 p.m.	

ELIMINATOIRES

11	Est, Semi-Finale	2:00 p.m.	CBC
12	Ouest, Semi-Finale	2:00 p.m.	CTV
13	Est Finale, 1ère	2:00 p.m.	CTV
14	Ouest Finale, 1ère	2:00 p.m.	CBC
15	Est Finale	2:00 p.m.	CTV
16	Ouest Finale	2:00 p.m.	CTV
17	Coupe Grey	12:30 p.m.	CTV-CBC

JOHN FERGUSON, de retour à Montréal après un séjour en Europe où il a rencontré les dirigeants soviétiques et suédois en compagnie de plusieurs personnalités de Hockey-Canada, a révélé que l'Europe aura une ligue de hockey professionnelle dès la saison 1974-75. La ligue comprendra des clubs de Londres, Helsinki, Stockholm, Göteborg, Prague, Copenhague, Moscou et Zurich. De plus, il semblerait que plusieurs joueurs canadiens fassent partie de cette nouvelle ligue. Le principal but de cette ligue sera de disputer la coupe Stanley aux vainqueurs des éliminatoires de la ligue Nationale.

PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités. Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du **DEVOIR** le matin. En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquiescer de l'initiative et le sens des affaires. Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant

844-3361 poste 240

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 18 juillet 1972 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payable à Emery J. binville a été enregistré au Bureau de la division d'Enregistrement de Montréal le 17e jour de juillet 1972 sous le no 2364247. Daté le 25e jour de juillet 1972. La Banque Toronto-Dominion.

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 5 juillet 1972, par lequel Technologie du Vêtement de Sports Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 20 juillet 1972 sous le No. 2365089. Banque de Montréal, le 20 juillet 1972."

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 5 juillet 1972, par lequel Yamaska Sportswear Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 20 juillet 1972 sous le No. 2365089. Banque de Montréal, le 20 juillet 1972."

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 juillet 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payable à FRED SHELLEY qui vend seul sous le nom de Shelley Steel Hiale Reg. a été enregistré au Bureau de la division d'Enregistrement de Montréal le 17e jour de juillet 1972 sous le numéro 2364248. Daté le 25e jour de juillet 1972. La Banque Toronto-Dominion.

AVIS
AVIS est donné que la compagnie "KRES-KNO (MONTRÉAL) LTD." demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 27 juillet 1972.
Le procureur de la compagnie,
LEONARD LIVERMAN

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 5 juillet 1972, par lequel Raymond Boivert Sportswear (Frontenac) Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 20 juillet 1972 sous le No. 2365090. Banque de Montréal, le 20 juillet 1972."

Yours very truly,
R.F. Murphy
Account Manager.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 95-000144-72
JEAN CLAUDE GUILBERT, chauffeur de camion, domicilié et résidant au numéro 1495, rue Valois à Montréal, district de Montréal, en sa qualité de tuteur à son fils mineur Christian Guilbert, demandeur en qualité de défendeur.
DANNY DOLAN, domicilié et résidant au numéro 358 de la rue Merritt à Ste-Catharines, Ontario, province d'Ontario, et LES HERITIERS DE DANNY DOLAN, domiciliés et résidant au numéro 358 de la rue Merritt à Ste-Catharines, Ontario, province d'Ontario, défendeurs.
PAR ORDRE DE LA COUR:
Les décrets rendus par les présentes revêtus de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la détermination a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à leur intention.
MONTREAL, le 26 juillet 1972
MARIUS D'AMOUR, P.C.S.M.
Le 27 juillet 1972
Mes Villeneuve Pigeon Clément & Guilbeault
235 rue, Dorchester
suite 501
Montréal, P.Q.

COUR SUPÉRIEURE
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 14-001963-72
En l'absence de DOROTHY MCLEAIRE (née Taylor), veuve de William McLeaie, en son vivant des cité et district de Montréal, défunte et DAME NORA C. PAWLEY (née McLeaie), épouse de James William Pawley, de la ville de Prescott, dans l'Etat d'Arizona, un des États Unis d'Amérique, y résidant à 939 rue Fair, Requêteur.
Par ordre de la cour en date du 30 juillet 1972, les héritiers suivants de la feu Dorothy McLeaie, nommément: William McLeaie, défunt, chambre 116, le 15 septembre 1972 à 10:00 a.m. pour nomination d'un exécuteur à la succession ab intestat de la feu Dorothy McLeaie, et que des copies de ladite requête ont été déposées au greffe de la Cour Supérieure de Montréal pour chacun desdits héritiers.
Marius D'Amours, P.C.S.M.
Mes Greenblatt Goldinsky & Resin
Suite 700, 6000 St. Laurent
1255 rue University
Montréal 116, Québec

Avis est donné que la compagnie "KRES-KNO (QUEBEC) LTD." demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 27 juillet 1972.
Le procureur de la compagnie
LEONARD LIVERMAN

Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 20 juin 1972 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payable à Emery J. binville, qui vend seul sous le nom de Quincaillerie Jubinville Inc. a été enregistré au Bureau de la division d'Enregistrement de Montréal le 17e jour de juillet 1972 sous le no 2364248. Daté le 25e jour de juillet 1972. La Banque Toronto-Dominion.

AVIS
AVIS est donné qu'à l'Assemblée générale du 5 juillet 1972, le Conseil a adopté les règlements suivants, modifiant le règlement de sonage 1964-1-6521:—
Pour toute la Ville
Règlement 1964-8 concernant la distance horizontale d'un garage souterrain par rapport aux arbres.
Secteur S-A/3-3
Règlement 1964-9 pour permettre la construction d'une habitation familiale isolée sur le lot 16-188, de 30 pieds de largeur.
Secteur R-C/1
Règlement 1964-7 pour permettre la construction de maisons pour personnes âgées.
Secteurs C-A, C-B et Industriel
Règlement 1964-8 concernant la distance horizontale d'une construction souterraine par rapport aux arbres, dans les zones "commerce" et la zone "industrie".
Lesquels règlements ont été approuvés à l'Assemblée publique des personnes habiles à voter, dûment convoquée et tenue en la Salle du Conseil de la ville d'Outremont, le 26 juillet 1972, à 19 h.
Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du Greffier de la Ville à l'Hôtel de Ville.
DONNE, en la ville d'Outremont, ce 1er août 1972.
Bureau no 809
Rosario Therrien, o.m.a.
Trésorier
Greffier "Pro Tempore"

VILLE D'OUTREMONT
AVIS est donné qu'à l'Assemblée générale du 5 juillet 1972, le Conseil a adopté les règlements suivants, modifiant le règlement de sonage 1964-1-6521:—
Pour toute la Ville
Règlement 1964-8 concernant la distance horizontale d'un garage souterrain par rapport aux arbres.
Secteur S-A/3-3
Règlement 1964-9 pour permettre la construction d'une habitation familiale isolée sur le lot 16-188, de 30 pieds de largeur.
Secteur R-C/1
Règlement 1964-7 pour permettre la construction de maisons pour personnes âgées.
Secteurs C-A, C-B et Industriel
Règlement 1964-8 concernant la distance horizontale d'une construction souterraine par rapport aux arbres, dans les zones "commerce" et la zone "industrie".
Lesquels règlements ont été approuvés à l'Assemblée publique des personnes habiles à voter, dûment convoquée et tenue en la Salle du Conseil de la ville d'Outremont, le 26 juillet 1972, à 19 h.
Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du Greffier de la Ville à l'Hôtel de Ville.
DONNE, en la ville d'Outremont, ce 1er août 1972.
Bureau no 809
Rosario Therrien, o.m.a.
Trésorier
Greffier "Pro Tempore"

Direction des Contrats
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé par une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Les co-secrétaires
B.LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 20 juillet 1972

Direction des Contrats
HYDRO-QUEBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé par une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Les co-secrétaires
B.LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 20 juillet 1972

Appel d'offres

APPELS D'OFFRES SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumission pour le projet ci-après décrit, écrivez ou téléphonez au:

Gouvernement du Québec
Ministère Industrie & Commerce,
Service Général des Achats
Bureau des appels d'offres
Québec
Tél: 643-5438

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projet	Description	Livraison
6551	Impressions:	Toute la Province
	Contrat de 8 nos. de 130,000 exemplaires revue "Affaires Sociales" mensuel.	
	Clôture de la soumission: 11 août 1972	3.00 p.m.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAUL BRISSETTE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
SDBJ-72-10007
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 29 août 1972
CONSTRUCTION DE LA ROUTE MATAGAMIC — BAIE JAMES TRONÇON RIVIERE PONTAX — LAC MIRABELLI (LONGUEUR: 25.32 MILES)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. en s'adressant au:

Directeur des Contrats
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Bureau no 809
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DEUX CENT MILLE DOLLARS (\$200,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé par une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société de développement de la Baie James, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec agit au présent appel d'offres uniquement en sa qualité de mandataire de la Société de développement de la Baie James et non en sa qualité personnelle.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
HYDRO-QUEBEC
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 24 juillet 1972

Quand les Mets battent les Expos 4-2:

Gene Mauch pâlit devant Berra

NEW YORK (Le Devoir) — Yogi Berra a fait preuve hier soir de stratégie positive, et ses Mets de New York l'ont emporté 4-2 sur les Expos de Montréal. Son vis-à-vis Gene Mauch, par contre, en a sans doute laissé plus d'un sceptique avec sa stratégie, pour le moins discutable.

Avec un compte de 2-1 à la 7^{ème} manche, Berra n'a pris aucune chance, et c'est son as-droitière de la relève, Danny Frisella, qui s'est amené à la rescousse du lanceur-recrue Brent Strom, bien que ce dernier n'ait accordé que deux maigres coups sûrs aux Expos jusque là.

Mauch, de son côté, a plutôt préféré faire appel à un artilleur qui ne connaît que des déboires depuis le début de la saison. Le géant Steve Renko, en effet, semble avoir irrémédiablement son aplomb, lui qui la saison dernière avait permis les plus beaux espoirs.

Ce qui devait arriver s'est produit. Après s'être tant bien que mal tiré d'impasse en 2^{ème} manche, Mauch a fait appel à Renko, dont la fiche est maintenant d'un seul gain contre sept défaites, s'est empressé d'accorder un but sur balles à Cleon Jones pour commencer la 3^{ème} manche.

Il remplaçait le receveur Dave Schneck sur trois prises, mais avec un compte de 3 balles et 2 prises (sans compter deux fausses balles) aux dépens du receveur Duffy Dyer, un frappeur bien ordinaire, il a sans doute servi à ce dernier une balle alléchante, car elle fut propulsée par dessus la clôture du champ gauche-centre, à près de 400 pieds du marbre. C'était un circuit de deux points qui procurait une victoire importante aux Mets, leur permettant de se garder à distance raisonnable des puissants Pirates de Pittsburgh, les meneurs dans la section Est de la ligue Nationale.

Les Mets, qui remportaient ainsi les honneurs de cette série 2-1, empêchaient par contre les Expos de se rapprocher à seulement deux parties des Cardinals de St-Louis au 4^{ème} rang.

Chanceux quand même

Si Mauch a peut-être commis une erreur en utilisant Renko plutôt que son sensationnel "pompière" Mike Marshall, il faut dire que ses Expos ont quand même été chanceux de s'en être tiré à si bon compte jusque là.



ILS ONT EU CHAUD! Les rameurs du club de canotage de North Bay sont entrés en collision avec ceux du club de Balmby Beach lors d'un récent tournoi à Long Pond près de Toronto. Un peu plus et c'était le bain forcé. Heureusement, l'équilibre est revenu à temps.

(Téléphoto PC)

Hamilton gagne de justesse

\$10,000 POUR ASHE

HAMILTON (PC) — Les Chats-Tigres de Hamilton, qui avaient perdu trois de leurs quatre matches avant-saison dans les dernières minutes de jeu, ont eux-mêmes compté à la toute fin pour battre les Roughriders de la Saskatchewan 20-17, devant 26 497 amateurs à Hamilton hier soir, dans le premier match régulier de la ligue Canadienne de football.

C'est le botteur de précision Ian Sunter, un ancien joueur de soccer, qui a procuré la victoire au Hamilton grâce à un placement de 12 verges 32 secondes avant la fin de la rencontre. Quelques instants plus tôt, immédiatement après le botté d'envoi des Roughriders suite au touché égalisateur réussi par Al Pearce sur une superbe passe de Ron Lancaster (un jeu de 62 verges), le petit Lewis Porter effectua un retour sensationnel de 70 verges pour placer le ballon à la 30^{ème} verge des visiteurs. De là, Sunter, qui avait réussi un autre placement plus tôt, n'eut aucune difficulté à botter le ballon entre les poteaux des buts.

Wally Gabler, le vétéran quart des Chats-Tigres, après avoir réussi le premier touché des siens au 1^{er} quart, y allait d'un passe de six verges à l'as-receveur Tommy Joe Coffey pour un autre majeur au début du 4^{ème} quart. Lancaster avait, quelques minutes plus tôt, permis aux siens d'égaliser 10-10 en y allant d'une première passe de touché, encore à Pearce et cette fois de 15 verges. Jack Abdenschon avait botté un placement au 1^{er} quart, en plus de réussir les deux convertis.

Les Roughriders affrontent leurs homonymes, les Rough Riders d'Ottawa, dans la Capitale fédérale demain soir avant de retourner dans l'Ouest. Jeudi soir, les Alouettes de Montréal se rendent à Toronto et affronteront les Argonauts.

TIMI et Chicoutimi vous attendent

CHICOUTIMI — Chicoutimi se prépare à vivre le moment le plus spectaculaire de son histoire. Dans quelques jours... quelques heures, ce sera le grand déploiement des deuxièmes Jeux d'été du Québec. Le compte à rebours est commencé.

A la centrale administrative, située au C.E.G.E.P. de Chicoutimi, on enregistre une activité particulièrement fébrile. Administrateurs, bénévoles, coordinateurs, enfin tous ceux qui sont impliqués dans cette grande fête, s'affairent avec une seule pensée en tête: la réussite des Jeux de TIMI qui se dérouleront sans interruption du 4 au 13 août.

Sur les différents sites de compétitions, les ouvriers s'occupent à compléter le montage des gradins, à la coupe du gazon, à donner une dernière couche de peinture aux tableaux indicateurs, afin que tout réponde à la fierté des gens de la région.

ENTHOUSIASME TEINTÉ D'ESPERANCE

Pour sa part, Me Claveau, président du comité d'organisation, déborde d'enthousiasme. Enthousiasme teinté d'espoir parce que, depuis deux cent soixante-dix jours, TIMI et son équipe oeuvrent pour préparer la fête par excellence de la jeunesse.

De souligner, Me Claveau: "La préparation des Jeux

D'été de 1972 nous a permis d'œuvrer dans un domaine où notre jeunesse veut s'affirmer. Une des plus grandes richesses d'un pays est, certes, le dynamisme de sa jeunesse. Cette jeunesse constitue, pour nous, un capital humain dans lequel on doit investir. C'est pourquoi les Jeux du Québec nous concernent tous."

A quelques jours des Jeux, cette affirmation se doit d'être de plus en plus vivante dans le cœur de l'athlète et de la population. Et d'ajouter Me Claveau dans un message d'invitation: "Si chacun de ces jeunes athlètes réussit à bien exploiter ses ressources, à se dépasser en se mesurant avec lui-même, nous serons alors des plus heureux. C'est chez nous que le Québec va jouer, c'est chez nous que le Québec va gagner, car, au Saguenay-Lac-St-Jean, on n'est jamais perdant. Viens aux Jeux, TIMI T'ATTEND."

BASEBALL

CLASSEMENTS				
LIGUE NATIONALE				
Est	P	Mo	Diff.	
Pittsburgh	60	35	628	
New York	52	41	559	7
Chicago	51	48	536	8 1/2
St-Louis	46	48	489	13
Montréal	42	50	457	16 1/2
Philadelphia	34	61	351	26

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
Cincinnati	57	37	606	
Houston	53	44	546	5 1/2
Los Angeles	49	45	521	8
Atlanta	45	50	474	12 1/2
San Francisco	44	54	449	15
San Diego	36	58	383	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
Oakland	54	37	615	
Chicago	53	43	552	5
Minnesota	47	45	511	9
Kansas City	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5
Boston	47	45	511	9
Texas	45	48	484	12
Californie	43	52	453	15
Texas	37	57	394	21

LIGUE AMERICAINE				
Est	P	Mo	Diff.	
New York	55	38	615	
Baltimore	53	43	552	5</

Grève de la faim à Moscou pour un visa de retour au Canada

MOSCOU (PA) — Deux Ukrainiens nés au Canada ont déclenché une grève de la faim dans les locaux de l'ambassade du Canada à Moscou où ils se proposent de demeurer tant que les autorités soviétiques ne leur auront pas accordé un visa de sortie à destination du Canada.

Eugène Jim Lenko et Nadia Demidenko, nés au Canada, avaient été obligés de retourner à contrecœur en Ukraine, il y a 16 ans, en compagnie de leurs conjoints, sa femme Svetlana pour le premier, et son mari Anatoly pour la deuxième.

Le Canada et l'Union soviétique considèrent tous deux M. Lenko et Mme Demidenko comme leurs ressortissants. Les conjoints de ces derniers et leurs enfants, nés en Russie, ont uniquement la citoyenneté soviétique. Le Canada leur a toutefois promis tous les documents d'émigration officiels, si les autorités soviétiques leur permettent de quitter le pays.

Les deux couples ont fait de multiples demandes, porté leur cause en appel devant les autorités et rédigé plusieurs lettres, au cours des deux dernières années.

"Nous avons tout essayé", a déclaré Mme Demidenko à des journalistes, dimanche. "Je crois bien qu'il reste seulement la grève de la faim... Il ne nous plaît pas du tout de faire une telle grève, mais que pouvons-nous faire d'autre?"

Les autorités de l'ambassade canadienne ont confirmé la présence des quatre personnes, mais ont refusé de faire tout commentaire.

Quand on a demandé à M. Lenko pourquoi ils avaient choisi l'ambassade canadienne, il a répondu:

"Si nous nous étions installés n'importe où ailleurs, dans

Action Canada avec M. Bennett en C.-B.

VANCOUVER (CP) — Le procureur général de la Colombie-Britannique M. Leslie Peterson, s'est dit convaincu en fin de semaine que les anciens militants d'Action Canada appuieront le Crédit social de cette province lors des élections générales du 30 août. M. Peterson a précisé qu'il s'était entretenu avec le chef de l'aile provinciale de l'ancien parti de M. Hellyer et que celui-ci lui avait donné l'assurance qu'il n'appuierait pas les conservateurs de la Colombie-Britannique. Selon M. Peterson, les conservateurs fédéraux déjà candidats aux élections canadiennes ne tiennent aucun compte de la lutte des conservateurs provinciaux.

Le NPD en C.-B.

COQUITLAM (CP) — M. Dave Barrett, leader du parti néo-démocrate de la Colombie-Britannique, a été choisi par acclamation candidat de la circonscription de Coquitlam aux élections provinciales du 30 août. Dans son discours, le chef du NPD a déclaré que le traitement préférentiel consenti par le premier ministre Bennett aux grandes sociétés commerciales prive les citoyens de cette province de plusieurs programmes sociaux dont le besoin se fait sentir.



Nadia Demidenko et Eugene Lendo (Téléphoto AP)

la rue ou un endroit public, pour faire notre grève, la police n'aurait pas tardé à nous cueillir, mais ici nous devrions être en sécurité. C'est pour nous un abri où il est impossible de nous toucher. Nous nous considérons comme étant en sol canadien."

M. Lenko a émis le vœu que l'ambassade canadienne exercera les pressions qui conviennent afin d'obtenir pour eux le droit de quitter l'URSS et de retourner au Canada avec leurs familles."

Mme Demidenko a exprimé sa certitude que jamais les autorités canadiennes ne les chasseraient de l'ambassade.

"Je ne crois pas qu'ils fassent cela. Ce serait le pire coup qui nous tomberait dessus depuis les deux dernières années. Ce serait pire que les rebuffades des dirigeants soviétiques."

Échec de la conférence de l'IATA à Montreux

MONTREUX (Suisse) (AFP) — La conférence réunie à Montreux depuis le 10 juillet par l'IATA (association du transport aérien international) pour décider des tarifs applicables aux lignes de l'Atlantique Nord à partir du 1er avril 1973 s'est séparée hier sur un échec: aucune structure de tarifs n'a été mise au point.

Cet échec s'explique par deux raisons principales:

● Les 25 compagnies qui opèrent sur l'Atlantique Nord sont très divisées sur le problème du transport à la demande (charters). En effet, si les compagnies régulières souhaitent reprendre une large part du marché conquis par les transporteurs à la demande (supplémentaires), elles ne sont pas d'accord sur les moyens à employer.

● Les gouvernements eux-mêmes sont d'opinion divergente sur la question, et les compagnies ne peuvent pren-

Dans une lettre au ministre soviétique de l'Intérieur, M. Nikolai Shchelokov, les quatre protestataires ont indiqué qu'ils demeureraient à l'ambassade canadienne jusqu'à ce qu'ils obtiennent la permission de se rendre au Canada.

Ils ont précisé dans leur lettre qu'ils avaient écrit également au premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, ainsi qu'au secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, et à plusieurs correspondants étrangers à Moscou.

"En agissant ainsi, nous ne voulons pas nuire aux relations soviéto-canadiennes, qui sont justement en train de s'améliorer. Nous n'avons aucune animosité contre l'Union soviétique et ses habitants. Nous voulons seulement retourner vivre au Canada avec nos familles."

dre de décisions, quelles qu'elles soient, avant que les autorités gouvernementales dont elles dépendent soient parvenues à un consensus. Or, la conférence européenne de l'aviation civile (ECAC), qui groupe seize pays européens, doit se réunir au début du mois d'août et confronter ensuite sa position avec le CAB (Civil Aviation Bureau) américain. Pour le moment, le CAB a une attitude plus favorable aux charters de l'ECAC.

L'échec de la conférence va reporter le débat à la conférence tarifaire générale de l'IATA, qui s'ouvrira le 12 septembre à Torremolinos (Espagne). Elle sera précédée, du 8 au 12 septembre, d'une réunion au plus haut niveau des compagnies opérant sur l'Atlantique Nord, au cours de laquelle les représentants des compagnies devront tenter de déterminer une politique commune.

tous d'Ottawa, de M. Phillip McKinnon, 29 ans, de Port Alberni, Colombie-Britannique, de M. Pierre Legros, 24 ans, de Montréal et M. John Arn, 25 ans, de Saskatoon.

Ces huit Canadiens sont les premiers bénéficiaires du programme de bourses de l'ACDI créé à l'intention des Canadiens intéressés à poursuivre une carrière dans le développement international.

Expérience liturgique

Confirmations "intimes" à Longueuil

par Gilles Provost

Cette année, deux paroisses de Longueuil ont remplacé, à titre expérimental, la majestueuse cérémonie de la confirmation présidée par l'évêque par 28 petites célébrations fraternelles présidées par le curé et rassemblant les enfants en compagnie de leurs compagnons de classe.

Si l'on en juge par les sondages réalisés depuis auprès des enfants, de leurs parents et de leurs professeurs, cette expérience vivement appréciée peut être considérée comme un succès.

Cette nouvelle façon de faire a été adoptée avec la permission des autorités ecclésiastiques parce qu'elle s'insérait mieux dans le cheminement des enfants: pour eux, la seule communauté qui ait un sens, en plus de leur famille est celle de leurs camarades d'école. De plus, la nouvelle catéchèse leur présente les célébrations liturgiques comme des fêtes

et des expériences de prière fraternelle.

Dans ces conditions, on estimait contradictoire que le sommet d'une telle catéchèse soit une cérémonie impersonnelle formée d'adultes souvent insouciant regroupés autour d'un évêque inconnu et d'où la vie et la participation sont nécessairement absents parce qu'il y a trop de monde.

On a donc recherché un milieu familial aux enfants, une liturgie adaptée qui, comme une vraie fête, se terminerait par un goûter où tous, enfants, parents et amis pourraient fraterniser. Les parents et professeurs avaient été préparés à l'avance par des rencontres ou, pour ceux qui n'avaient pu aller aux rencontres, par une lettre. Le dimanche qui suivait la confirmation et la première communion, les enfants étaient officiellement présentés à la communauté de dimanche.

Les sondages réalisés après

coup par les paroisses Sacré-Coeur et Saint-François-de-Sales sont révélateurs de la satisfaction des intéressés: Le sondage a rapporté 65% de réponses. 85% des 293 répondants ont librement signé leur formulaire. 79% avaient participé aux rencontres préparatoires et 60% avaient trouvé ces rencontres "beaucoup" ou "passablement" valables.

76% des répondants affirment que la célébration leur a beaucoup plu. Le principal motif est la simplicité et l'atmosphère détendue de la cérémonie. Plusieurs ont aussi été frappés du fait que c'était vraiment à la portée des enfants et qu'ils participaient beaucoup. Par contre, 13% ont trouvé que les célébrations n'étaient pas assez pieuses ou présentaient trop de changements.

63% des parents disent aussi que la célébration leur a apporté quelque chose pour leur vie, notamment une meilleure compréhension de la religion ou un éveil et un raffermissement de la foi. Bien que ces célébrations aient duré environ une heure et demi, les deux-tiers des répondants ont trouvé cela "court" ou même "trop court".

Pourtant, certaines constatations troublantes jaillissent aussi du questionnaire: les enfants aussi bien que les parents ont été bien plus frappés

par la première communion que par la confirmation. Comme disait l'un d'eux, "la confirmation, ça ne m'a jamais rien dit. La communion, au contraire, on y est habitués." De même les enfants, invités à s'exprimer par un dessin, n'ont à peu près pas fait allusion à la confirmation elle-même.

En tout, au moins 25 des parents ont affirmé que la confirmation n'avait sens pour eux, malgré les rencontres préparatoires où le clergé local avait pourtant essayé de présenter le sens des célébrations. Un questionnaire plus poussé avec des groupes de parents plus restreints a d'ailleurs révélé que les parents auraient aimé, après coup, être mieux préparés à la confirmation de leur enfant mais que cela n'avait pas été possible.

Parmi les parents interrogés, le quart ne se souvenait absolument pas de leur propre confirmation. Pour un autre 30%, les seuls souvenirs portaient sur les circonstances extérieures: solennité de la cérémonie, habillement, longueur de l'événement, etc. 27% se souvenaient uniquement de la personne du célébrant. Seulement 21% se souvenaient de leur état d'âme: dans la sécurité des cas, c'était de l'appréhension ou une forte émotion.

L'âge, un faux problème?

OTTAWA (d'après CP)

— Les discussions actuelles au sein de l'Eglise Catholique concernant l'âge des enfants qui reçoivent le sacrement de confirmation seraient en fait un faux problème, selon un article publié dans la revue Eglise et Théologie de l'université Saint-Paul d'Ottawa par M. Marvee.

Selon l'auteur, le sacrement de la confirmation est tellement lié à celui du baptême que l'on devrait, en saine théologie, revenir à la pratique originelle qui consistait à administrer en même temps le baptême et la confirmation.

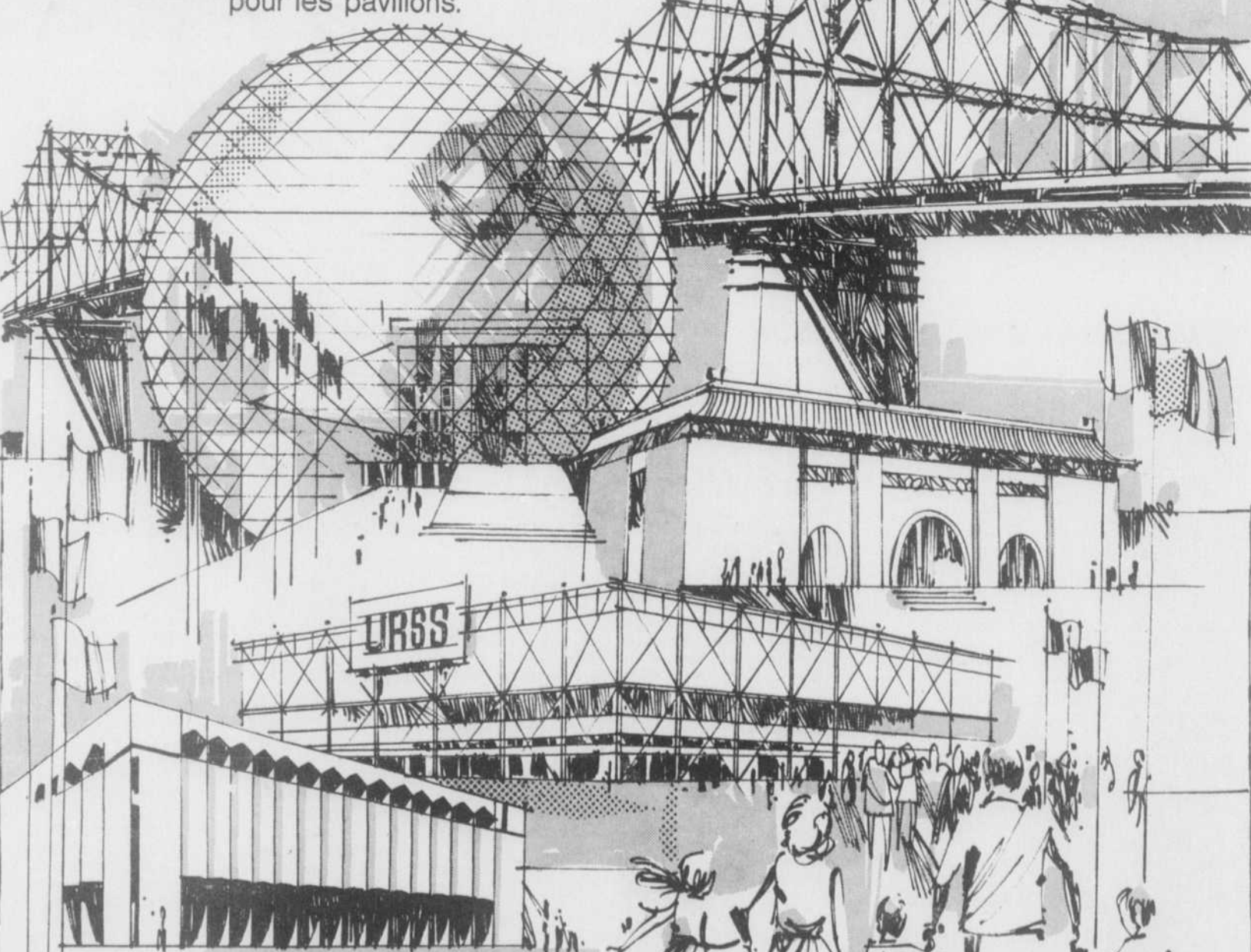
Dans ces conditions, le problème créé autour de l'âge de la confirmation servirait surtout à couvrir le vrai problème qu'implique le baptême de tous les enfants en bas âge, sans distinction. C'est le problème très vaste de l'ensemble de l'initiation chrétienne des jeunes qu'il faudrait poser, estime-t-il.

L'article en question met en opposition d'une part le lien étroit que fait la théologie entre le baptême et la confirmation et, d'autre part, la pratique pastorale actuelle qui tend à séparer de plus en plus la célébration de ces deux étapes, chronologiquement. Un des arguments avancés pour retarder la confirmation est que ce sacrement permet d'engager définitivement le chrétien par rapport au Christ.

■ en bref

Le représentant papal à Formose, Mgr Edward Cassidy, n'est pas retourné dans l'île après avoir été "provisoirement" rappelé au Vatican en octobre 1971, peu avant le vote sur l'admission de la Chine à l'ONU. Officiellement, la prononce est encore en vacances. On ne sait pas quand il retournera à Formose où il conserve son poste.

"Nous irons dans l'île" Jusqu'au 4 septembre, de 10 h à 24 h pour le site et de 10 h à 21 h pour les pavillons.



Terre des Hommes

50e anniversaire de l'U.R.S.S. Première participation de la République populaire de Chine.

Terre des Hommes

Retour de l'Autriche, de la Belgique, des Etats-Unis, de la France...

Terre des Hommes

... de l'Iran, de la Pologne, de la Suisse, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie.

Terre des Hommes

"Canada 67", retour du film de Walt Disney. Des jardins fantastiques dans la Biosphère. Et quantité d'autres présentations.

Terre des Hommes

Pour tous, le site est gratuit — ainsi que les pavillons pour les moins de 8 ans.

Terre des Hommes

Visa de saison: \$3.00 pour tous les pavillons. Visa d'un jour: \$2.00

La Ronde

Jusqu'à 2 h 30 du matin. Chaque mercredi, journée familiale rabais de 30% à 50% sur les manèges.

ILE SAINT-HELENE



ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00 ETATS-UNIS \$4.00

A CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$... pour un abonnement-vacances de ... semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$... pour un abonnement-vacances de ... semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement